This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST

848
M527
1752

MÉMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE LA
CALOTTE.

PREMIERE ÉDITION.

CINQUIEME PARTIE.

JM

AUX ÉTATS CALOTINS,
DE L'IMPRIMERIE CALOTINE.

M. DCC. LIV.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

AVIS DE L'ÉDITEUR.

LE zéle du Collecteur des quatre premieres Parties des Mémoires pour servir à l'Histoire de la Calotte est assurément bien louable, & le Public ne pourroit, sans ingratitude, lui refuser les louanges que méritent les soins qu'il s'est donné. Sans son ardeur à recueillir les précieuses annales du Régiment Calotin, les libéralités de Momus eussent peut-être été en pure perte pour la postérité, & l'on ne se seroit pas souvenu dans vingt ans que M. l'Archevêque un tel, ou M. le Chancelier un tel ont été revêtus des dignités les plus brillantes de l'Ordre.

Sans rien diminuer des éloges qui lui sont dûs, il y a cependant deux reproches à lui faire. Le premier, c'est d'avoir obmis plusieurs Brevets intéressans, expédiés depuis l'origine jusqu'en 1735 ou environ, & par-là, d'avoir mis les Dignitaires oubliés dans le cas d'accuser l'Éditeur de partialité.

Le second, de s'être endormi sur ses lauriers depuis près de quinze ans; car peut-on compter pour une preuve de réveil le supplé-

ment qu'il a donné en dernier lieu ? Un nombre considérable de particuliers distingués qui ont mérité des Brevets, ont le chagrin de ne s'y point voir colloqués & de jouir seuls des faveurs que Momus leur a départies ; leurs Concitoyens n'en sçavent pas un mot.

J'ose espérer que je ne serai point dans le cas de recevoir de pareils reproches. Les deux Parties que je présente aujourd'hui au Public comprennent, je crois, tous ceux que Momus a crû dignes de posseder les premieres places de son Empire, & de parvenir par ce moyen à l'immortalité.

TABLE

TABLE
DES CALOTTES,
BREVETS,
ET AUTRES PIECES
Contenues dans la cinquiéme Partie de ces Mémoires.

DÉcalogue du Régiment de la Calotte. Page 1.
Exalogue des Calotins. 3
Les Calotins anciens dédiés à M. d'Armenonville. 4
Brevet de la Calotte pour Arroüet de Voltaire. 14
Brevet de la Calotte pour le S. Roi,&c. 17
Lettres de noblesse du Régiment de la Calotte, accordées au Sieur Samuel Bernard. 20
Convocation d'un Concile pour juger M. l'Evêque de Senéz & tous les Appellans. 24
Lettre

TABLE
DES CALOTTES,
BREVETS,
ET AUTRES PIECES
Contenues dans la sixiéme Partie de ces Mémoires.

MAnifeste de Mademoiselle le Maure *pour faire part au Public de ses sentimens sur l'Opéra, & des raisons qu'elle a eu de le quitter.* Page 1.
Arrêt de Momus qui ordonne la suppression de ce Manifeste. 7
Brevet de Garde des Sceaux du Régiment pour M. d'Aguesseau. 12
Brevet pour M. Millon *Evêque de Valence.* 17
Brevet de Maître des Cérémonies du Régiment pour M. Boucot. 19
Pieces pour servir à l'Histoire des amours de M. Bonniez *& de la Demoiselle* Petit-Pas. 22

B *Lettre*

Lettre Pastorale du Patriarche de l'Opéra. Ibid.
Epître de la Demoiselle Petit-Pas *aux Actrices de l'Opéra.* 30
Lettre de M. Bonnier *à l'Evêque de Montpellier.* 36
Les plaisirs de la Mosson ; Cantate. 40
Cantate allégorique dédiée à M. de Harlay *Chancelier du Régiment.* 44
Brevet pour M. Pelletier *premier Président.* 47
Brevet de Siffleur du Régiment pour M. de Langerie. 51
Requête du Curé de Guyencour au Chapitre de Notre-Dame. 56
L'Exilé à Versailles, histoire morale. 63
Brevet de Syndic des Cocus pour M. Moriau. 78
Brevet d'Oeconome du Régiment pour M. de Laubrieres *Evêque de Soissons.* 80
Requête des Entrepreneurs de l'Opéra sur la Canonisation de S. Franç. de Regis. 85
Caprice sur le même sujet. 89
Lettre de Théodore Roi de Corse à M. de Vaur... *Evêque de Rennes.* 92
Brevet de Capitaine du Régiment pour M. de Thuret *Directeur de l'Opéra.* 95
Brevet de Garde des Manuscrits du Régiment pour M. Berger de Charency *Evêque de Montpellier.* 97
Brevet de Recruteur du Régiment pour le P. Bridaine *Missionnaire.* 106

Com-

Compliment au Sieur de Vaur.... sur sa nomination à l'ambassade d'Espagne. 115

Vers sur la promotion des Maréchaux de France. 117

Vers sur le choix fait par M. le Cardinal de Fleury de ceux qui doivent accompagner M. le Maréchal de Belle-Isle à la Diette de Francfort. 118

Le Prostibule des Turcs. 120

Brevet de Nouvelliste du Régiment pour M. le Maréchal d'Isenghien. 123

Harangue du Grand-Thomas le jour de sa réception à l'Académie Française. 125

Nouveau Brevet de Chancelier Garde des Sceaux du Régiment pour M. d'Aguesseau. 128

Brevet de Controlleur des bâtimens du Régiment pour M. de Bernage *Prevôt des Marchands.* 131

Ordre de bataille de l'Armée Feminine en Flandres, campagne de 1744. 134

Brevet pour Mad. Porlier *Canadienne.* 135

Réponse au précédent Brevet. 137

Brevet de premier Comédien du Régiment pour M. le Ri... de la Popel.... *Fermier Général.* 139

Brevet pour M. d'Ornel *Organiste.* 143

Lettres de Boug... d'ânerie pour M. Arroüet de Voltaire. 145

Brevet de Carillonneur du Régiment pour M. Vel... de la Cros... *Conseiller en la Cour des Aydes* 149

Fin de la Table de la VI. Partie.

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA CALOTTE.

MANIFESTE DE MADEMOISELLE LE MAURE,

Pour faire part au Public de ses sentimens sur l'Opéra, & des raisons qu'elle a de le quitter. *

MADELEINE LE MAURE, par le choix de *Francine* & de l'aveu du Public, seconde Actrice de l'Opéra, A tous les partisans, tant séculiers que réguliers des Caffés, Ruelles & Spectacles, & à tous les fidéles de nos Coulisses, SALUT & bénédiction à Bacchus & à Vénus.

Un

* 1735.

Un grand scandale, mes très-chers Freres, vient d'éclater sur la scène, & met l'honneur du Théâtre à une nouvelle épreuve.

C'est une nécessité, dit un jour *d'Argenson* à *Trenelle*, qu'il arrive des scandales; mais malheur à celle par qui le scandale arrive, malheur encore à celle qui l'autorise par son silence. Vous concevez sans peine quel est l'objet de nos larmes; c'est l'emprisonnement injurieux & torsionnaire fait de notre personne ès prisons du Fort-l'Evêque, insulte digne en même-tems de compassion & d'horreur, dans laquelle on voit un vil Administrateur séduit & fasciné par le parti qui l'obsede, se déclarer lui-même imprudent & brûtal, & n'en être que plus coupable, parce qu'au lieu de se répentir d'avoir la concupiscence dans le cœur, il se répent au contraire d'avoir une prétendue politesse dans la bouche, & de l'avoir fait goûter à ceux qu'il gouverne.

Vous remarquerez, mes très-chers Freres, la bizarre conduite qu'à tenue à son égard l'ennemi de notre fortune : Il ne se contente pas de l'avoir fait membre d'une Compagnie opposée aux principes de la virginité, il s'obstine à l'y faire rester par des vûes ambitieuses. Cette passion est-elle satisfaite, il lui en inspire du dégoût; il l'oblige ensuite à être l'instrument de

son

son propre deshonneur, en sevissant contre une Actrice, qui, sans prévention, avoit l'applaudissement du Parterre & des Loges; il se détermine à la mercurialiser jusques sous vos yeux, à l'emprisonner, à se faire ainsi justice & à exciter contre soi l'indignation publique par les aveux les plus étranges, & à la faire reconduire dans les ténébres de la prison, d'où il ne l'avoit laissé sortir que pour en faire son jouet d'une maniere également singuliere & terrible, en la forçant de chanter malgré elle.

C'est ainsi que cet esprit de vengeance & d'orgueil conduit à sa perte ce Directeur infortuné, tandis que, par toutes sortes d'infâmies, il exerce ailleurs sa qualité d'esprit impur sur les fanatiques adulateurs de la fausse vertu de nos Actrices.

Applaudissons, mes très-chers Freres, les desseins de Momus, qui ne permet toutes ces abominations que pour faire voir à l'Univers de quoi l'on est capable, quand on s'est une fois révolté contre la licence du Théâtre.

C'est sans doute un avantage pour l'Opéra que M. *de Thuret* se soit ainsi dévoilé lui-même; un ennemi caché eût pû faire au Théâtre de plus dangéreuses blessures; en se démettant de sa gravité, il épargne aux Acteurs de sevir contre lui; peut-être ne va-t-il dans les Coulisses que

pour y consommer son malheur.

Au reste, mes très-chers Freres, ne croyez pas que l'honneur invulnérable des Acteurs soit obscurci par une démarche aussi odieuse que leur réputation est indépendante des qualités personnelles de ceux à qui elle est confiée.

Chaque Administrateur en particulier n'est à l'abry de la Calotte qu'autant qu'il se trouve uni au Chef de l'Opéra & au Corps des premiers Directeurs.

Combien trouve-t'on de Boutades qui ont eû des partisans parmi ceux mêmes que leur caractère obligeoit de les combattre ? Les Acteurs ne doivent donc écouter leur Directeur & lui obéir que quand il est lui-même soumis aux décisions infaillibles de leur respectable Assemblée.

Que d'excès encore, M. T. C. F., ne contient pas l'insulte dont nous parlons ? On y justifie un refus d'exécuter purement & simplement la partie de débauche qui ne nous permit de nous rendre à notre Loge que sur les cinq heures & demi du soir ou environ : on comble d'éloges l'assiduité de celles que le petit nombre de partisans réduit à la dure nécessité de supporter avec respect le frein que le caprice d'un Directeur avide, ou la brutalité d'un Financier amoureux imposent à leurs plaisirs ; l'on voudroit aussi nous assujettir, comme la moindre Actrice, à nous

rendre, sous peine d'amende, à notre Loge au moins une heure avant de paroître, ce qui est contraire à notre usage ordinaire, & diamétralement opposé à notre génie hautain & indépendant.

C'est pourquoi, sans nous repentir des plaisirs que nous avons pû nous procurer par le passé, désirant par la suite être entiérement maîtresse de disposer à notre tête de notre personne & voix, Nous renouvellons l'appel par nous ci-devant interjetté au Parterre avec Mademoiselle *de Seine* des emprisonnemens injurieux, torsionnaires déraisonnables fait de nos personnes ès prisons du Fort-l'Evêque & Maison de force de l'Hôpital général; déclarant que, sans nous arrêter ni avoir aucunement égard à la prétendue loi des six mois, dont nous nous croyons bien & valablement dispensée par la singularité du cas où nous sommes, pour éviter, autant qu'il est en nous, de retourner au Fort-l'Evêque pour semblable sujet, renonçant à tous les produits du Théâtre, nous quittons de ce jour pour jamais l'Opéra, sous néanmoins la protestation de continuer à nous prodiguer en particulier les plaisirs que nous avons pû vous donner en public, lequel aveu nous ne faisons que pour vous assurer, mes très-chers Freres, que cette démarche n'est l'effet du répentir, de la vengeance, ni

de la suggeston de personne, & que nous la faisons dans une pleine liberté, sans aucune espérance de retour; exhortons même ceux qui par leur autorité ou libéralité voudroient nous y engager, de n'y point penser pour leur honneur & pour le nôtre.

Donné dans le Cabinet de nos parties secrettes, le cinquiéme jour d'après la Lune de Février, *Signé*, LE MAURE: *Et plus bas*, par Mademoiselle : CATIN.

ARREST DE MOMUS,

QUI ordonne la suppression d'un Écrit qui a pour titre MANIFESTE DE MADEMOISELLE LE MAURE, *pour faire part au Public de ses sentimens sur l'Opéra, & des raisons qu'elle a de le quitter.* *

MOMUS s'étant fait représenter une Nouvelle qui court dans les Caffés & autres lieux de sa dépendance, sur la démission de *Mademoiselle le Maure*, Sa Divinité auroit d'abord voulu douter de la vérité d'une action si extravagante pour cette Fille & si affligeante pour l'Opéra; mais, après l'aveu qu'elle en fait en lui envoyant la démission de sa place, Sa Divinité ne peut s'empêcher de reconnoître que cette Fille a été malheureusement trompée par des esprits artificieux, qui ont abusé de sa simplicité pour lui faire abandonner ce qui avoit été jusqu'à lors le plus cher objet de ses désirs, & que ceux qui l'enlevent ainsi au Public ne le font que pour relever les espérances d'une Rivale § trop jalouse de ses succès.

Ils

* 1735.

§ La Demoiselle Pelissier, autre Actrice, remerciée en 1734.

Ils ont crû ne pouvoir faire excuser une telle variation dans une Fille de Théâtre, qu'en l'engageant de faire elle-même une peinture odieuse de son entrée à l'Opéra; ils lui ont fait avouer que le libertinage seul & le sacrifice de sa conscience à sa fortune, lui ont ouvert les portes de ce prophane sanctuaire; que ne pouvant y étouffer entiérement les remords de sa conscience, elle a cherché à les calmer, en faisant enrager les Directeurs de l'Opéra, & en croyant s'affermir dans une place qu'elle nomme pernicieuse à mesure qu'elle prévariquoit & attiroit par son exemple les prévaricateurs; qu'à la vérité elle prétend expier une conduite si peu digne de son caractère par le répentir qu'elle en témoigne, mais que la confession qu'elle en fait se termine à mettre au nombre de ses plus grandes fautes sa soumission à l'ordre qu'on lui a donné de chanter au sortir de prison; que, pendant qu'elle se prête ainsi à la séduction de ceux qui la conduisent, elle se défie tellement de sa foiblesse & de son inconstance, que, pour prévenir un retour qu'elle ne peut s'empêcher de craindre, elle prend la bonne & utile précaution de renoncer à toute espérance de jamais remonter sur la scêne, au cas qu'elle vînt à se repentir d'en être descendue; que telle est l'idée que donne d'elle-même une Fille, qui ne se connoît coupable que pour accu-

accuser le Chef * & les Directeurs de n'avoir pas suivi les loix de l'équité en l'envoyant au Fort-l'Evêque, qu'elle se croit elle-même au-dessus des loix du Théâtre & de ses Supérieurs.

L'union de ces deux Puissances, qui ont concouru à établir la nécessité de la régle des six mois, ne l'a pas empêché de rechercher la protection de quelque Théologien pour en éluder la disposition ; Elle ne respecte pas davantage l'autorité qui avoit ordonné que les Appels au Parterre seroient regardés comme de nul effet, & punis comme séditieux, avec défenses d'en renouveller à l'avenir. C'est dans cet esprit, qu'après avoir employé les tours les plus captieux pour décrier ses Supérieurs, qui, par déférence pour sa voix, n'ont que trop encensé à ses caprices, elle consomme sa révolte, en déclarant qu'elle se retracte & se repent d'avoir procuré à ce Spectacle les profits qu'elle lui a fait avoir, & qu'elle adhére à l'appel interjetté au Parterre de la premiere représentation de *Jephté*, ainsi que de l'emprisonnement torsionnaire & injurieux fait en conséquence, & à toutes les autres démarches faites pour soutenir son appel. Et comme un si grand scandale peut être d'autant plus dangéreux

* *Le Prince de Carignan.*

reux que celle qui le donne est plus élevée en mérite & en talens ; & qu'on a cherché à le couvrir des apparences de la vertu pour faire plus d'impression sur des esprits foibles & mal intentionnés, & que pareils exemples peuvent tirer à conséquence pour les autres Spectacles, où l'on ne voit que trop l'esprit d'indépendance s'accroître de jour en jour par l'impunité ; Sa Divinité manqueroit à ce qu'elle doit au Public & à elle-même, si elle differoit plus longtems à venger & à maintenir l'autorité du Théâtre, la sienne & celle du Public également blessées d'une action si indigne d'une Fille de Théâtre; A quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa Divinité, après avoir consulté les Mânes du grand *Lully*, a ordonné & ordonne que l'Écrit qui a pour titre MANIFESTE DE MADEMOISELLE LE MAURE, &c. sera & demeurera supprimé comme également funeste au Public & à l'Opéra, & contraire à ses intérêts & plaisirs, attentatoire à son autorité, tendant à inspirer la révolte contre l'une & l'autre Puissance, & troubler les plaisirs du Public. Enjoint Sa Divinité à ladite Demoiselle LE MAURE d'observer exactement la régle des six mois, dans l'espérance que, dans cet intervale, elle reviendra à résipiscence, faute après ce tems d'être renvoyée, si elle persiste dans son erreur, en exil dans un séjour où il n'y

aura

aura ni homme pour la servir, ni oreilles pour l'entendre : Et afin de détruire les mauvais effets que pourroit produire un pareil exemple dans tous les autres Spectacles, Nous défendons à tous Acteurs & Actrices, de quelque qualité & condition qu'ils puissent être, de demander leur Congé sous quelque prétexte que ce soit, sous peine d'être pris au mot & d'être punis sévérement sans aucune espérance de retour, ni de pouvoir nous appaiser par les excuses les plus soumises & les Lettres les plus touchantes.

Donné dans notre Théâtre de la Joye, le jour de la Lune qu'il nous plaira ; Et le présent Arrêt sera scellé de notre grand sceau Comique en cire de gris de lin. *Signé*, MOMUS. *Et plus bas* CITRON.

BREVET
DE GARDE DES SCEAUX
Du Régiment de la Calotte.
Pour M. d'Aguesseau. *

De par le Dieu de la Satyre,
Momus qui maintenant attire
Vers lui tous les yeux des humains,
Qui prêchant, lorsqu'il semble rire;
Sur tous les Ordres de l'Empire
Répand le sel à pleines mains,
Dans la gloire qui l'environne;
Nous les Assesseurs de son Trône
Et Général d'un Régiment
Qui, loin des fureurs de Bellone,
Soutient & jamais ne dément
Son humeur joviale & poltrone,
Ne compte parmi ses Sujets,
Que Lutins, Gnomes, Farfadets,
Troupe leste en ses exercices:
Sur l'avis à nous présenté
Pour pourvoir à la dignité
De nos emplois, de nos offices;
Nommons Messire d'Aguesseau
Notre Garde des Sceaux,

Charge

* 1735.

Charge aujourd'hui ſi fugitive,
Qui, ſous la Cour qui la captive,
Ne va que par bonds & par ſauts.
Voulons que, quoiqu'il en arrive,
Ce titre, pour bonne raiſon,
Soit permanent dans ſa Maiſon;
Pour lui la Cour devoit mieux faire.
Il en méritoit pour ſalaire
Un traitement moins incivil,
Ayant en effet pour lui plaire
Vendu l'honneur de ſon exil.
Lui promettons tout au contraire
de veiller à ſes intérêts,
Pourvû qu'il ſcelle nos Arrêts
D'une main hardie & legere;
Voulons le charger des extraits
De toute Requête & priere
Que nous adreſſent nos Sujets,
Qu'il en déguiſe la matiere
Par des mots découſus exprès,
Et dont le ſens ailleurs differe;
Que d'une phraſe menſongere
Son bel eſprit faſſe les frais,
Sans égard à cette chimère
Qu'un cœur follement combattu
Appelle candeur & vertu;
Qu'avec une adroite prudence
Il ſigne nôtre indépendance
Dans mille & mille Actes ſecrets,
Dût ſa plume en former les traits.
Le tems n'eſt plus où ſes ſervices
Des Peuples hâtoient le bonheur,

Où ses mains encore novices
S'occupoient d'un stérile honneur,
Où son ame n'étoit jalouse
Que des fruits d'un triste sçavoir,
Où les conseils de son Epouse
L'affermissoient dans son devoir.
D'une gloire qu'il crut si chere
Ses yeux ne sont plus éblouis,
Le contradicteur de Louis
Est l'esclave du ministère,
Idole qu'il sert à genoux.
Jugeons de ce qu'il peut pour nous
Par les choses qu'il vient de faire.
Rappellons-nous ce jour si beau,
Ce jour à nos vœux si propice,
Où se tint le Lit de Justice,
Quelques-uns disent son tombeau;
Mais ce sont là pures goguettes,
Des plaintes c'est un vrai détour:
Quoiqu'il en soit, c'est dans ce jour
Qu'il fut passé par les baguettes,
Qu'il essuya brocards, sifflets,
Et reproches & camouflets;
Sa honte fut des plus complettes,
Comme si tout le Parlement,
Pour lui rassemblé seulement,
En eût voulu faire justice;
Que dans la Lanterne, *Fleury*
N'eût fait qu'assister au supplice
D'un Chancelier son favori.
Par son suppôt désavouée,
Thémis déchira son bandeau,

Et la pieté baffouée,
Cherchant un azile nouveau,
S'enfuit dans la voute azurée.
Ombre auguste, arbitre des Rois,
Habile à balancer leurs droits,
A qui dans tes brillans services
Ont manqué les ans de Nestor,
Toi qui joigni a de si grands vices
De plus grandes vertus encor,
Viens voir, d'Orleans, ton Ouvrage
Sur d'étranges flots embarqué,
Viens, & reconnois dans l'orage
Ce front par toi seul démasqué,
Volage esprit, nouveau Prothée,
Jansenisté, & puis franc Romain;
Que sçait-on? Peut-être demain
Un Déiste ou même un Athée
Va se produire en lui dans peu,
Malgré ses Heures en Hébreu.
Mais sans discuter davantage
Tous les dons qu'il eut en partage,
Tâchons d'en tirer un parti
A nos grands projets assorti;
En attendant il doit bien croire
Que nous prendrons soin de sa gloire;
Son nom chez nous par-tout vanté
Dans nos chansons sera porté
Depuis le Gange jusqu'à l'Hebre,
Et s'il arrivoit piteux cas
Et mort de cet homme célébre,
Chargeons déja les Avocats
D'en faire l'Oraison funébre.

Ils diront, en parlant du Roi,
Et de son pouvoir plus qu'immense,
Que l'organe de sa clémence
Alloit par-tout semant l'effroi:
Quelqu'autre moins discret peut-être
Dira que, du Sujet au Maître,
Le détail est en fait de loix
Plus dangéreux que nécessaire;
Qu'autant qu'il ignore ses droits,
C'est un secret qu'il lui faut taire.
Quant au reste, nous accordons
Calotte au nouveau Titulaire,
Où soient renfermés tous les dons
Qu'à ses Élus Momus défere:
Si du gain son cœur est épris
Et qu'il en fasse ses délices,
Lui-même peut de nos offices
Régler & s'appliquer le prix,
Nous lui faisons ces sacrifices;
Mais à l'égard des Hoquetons,
Ordonnons qu'ils chargent leurs masses
De rats, grelots & hannetons,
Et qu'au milieu de cent grimaces
Tous deux follement travestis,
Sans craindre qu'on les désavoue,
Ils fassent en passant la moue
Aux grands aussi-bien qu'aux petits.
Fait en l'an que, par l'entremise
D'un Ministre très-déloyal,
On mit à leur porte en chemise
Les vrais Enfans de Port-Royal.

BREVET

DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE,

Pour M. MILLON Evêque de Valence, à l'occasion de son Mandement sur différents sujets. *

C'Est un faiseur de Mandement
Qu'il nous faut dans le Régiment,
Disoit le Dieu porte Marotte,
Haranguant sa Troupe falotte;
Messieurs de l'Ordre Episcopal
Vous fournirez l'original;
Car voici MONSIEUR DE VALENCE,
Avec ses Mandemens nouveaux,
Qui vient ici tout à propos
Pour embellir notre séance;
Petit, leger, vrai Calotin,
Prototype de Ragotin,
Diseur de rien, picqueur de table,
Et louangeur impitoyable,
Qui ne peut voir d'événement,
Sans lâcher quelque Mandement.
Il en fera pour les batailles,
Les naissances, les funérailles,
Pour les sieges, pour les combats,
Les grands, les petits avantages,

Pour

* 1735.

Pour l'union des Potentats,
Et sur-tout pour les Mariages.
Ses beaux & doctes Mandemens
Seront tournés en complimens,
Écrits d'un style Romanesque,
Où, par un usage grotesque,
L'Écriture mise en lambeaux
Ornera ses jolis tableaux;
Le Monarque & toute sa race,
Le Soldat, le Peuple Français,
Les Généraux bons & mauvais,
Chacun y trouvera sa place;
Voulons que chaque Mandement
Soit lû dans notre Régiment,
Jusqu'à ce que l'Académie,
Notre illustre & fidéle amie,
Prenne ce nouveau Candidat
Pour parler d'affaires d'Etat
Et rendre sa gloire complette,
En paraphrasant la Gazette.

BRE-

BREVET
DE MAITRE DES CÉRÉMONIES DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE,

Pour le Sieur Boucot, *Receveur Général de la Ville.* §

DE par Aimon le Commandant
Du très-auguste Régiment,
Dont l'uniforme est la Calotte,
A tout bon homme qui radotte,
A tous jeunes gens indiscrets,
Nous mandons ce qui suit après.
François Boucot, dont la mémoire
Aura sa part dans notre histoire
Au chapitre des Éventés,
Ayant à nous représenté
Qu'il manque à notre Compagnie
Un Maître de Cérémonie,
Et s'étant pour ce présenté,
L'avons de notre autorité
Commis pour que, dans nos séances,
Tout fût reglé par icelui
Et le bon ordre rétabli:
Or attendu qu'en lieux & autres

§ 1726.

Il se trouve des Sujets nôtres,
Par-tout où le Public sera
François Boucot se trouvera,
Aux Bals, Ballets & Comédies,
Pour y faire à discrétion
De Maître des cérémonies
Tout exercice & fonction.
Voulons sur-tout que préséance
Il baille aux Ducs & Maréchaux,
Sur tous Receveurs Généraux,
Fût-ce celui de nos Finances,
Ou de Paris, le grand tripot,
Eût-il vingt mil livres de rente,
Puisqu'enfin on peut être un sot
Et en avoir jusques-à trente.
Or comme en notre Régiment
Oncques ne fut & ne doit être
De Charge sans appointement,
Voulons qu'à notre petit Maître,
(Car de grand Maître avons donné
La Patente à certain *Curé* §
Curieux de cérémonie,
Dont le bon-homme tant vanté
En son chef à grande manie ;)
Or donc voulons que mille écus
Il soit baillé de revenus
Au Sieur Boucot, sur les épices
Que tout Plaideur notre Sujet
Payera, par chacun Arrêt,

A

§ *Le Curé de Saint Sulpice.*

A tous gens tenant nos Justices
Au Tribunal du Châtelet.
Fait à Paris la grande Ville
Où se trouve maint inutile,
Force Larrons de tout métier,
Force Jaseurs qui, sans quartier,
Vont étourdissant nos oreilles
D'impertinences sans pareilles,
Force Rimeurs qui, sans raison,
Riment sornettes à foison,
Gens qui, pour ces raisons & autres,
Sont ou seront bien-tôt des nôtres.

PIE-

PIECES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES AMOURS DE MONSIEUR BONNIER & DE LA DEMOISELLE PETIT-PAS.

LETTRE PASTORALE de Nous PANCRACE PELLEGRIN, *Patriarche de l'Opéra, &c. A tous les Fidéles de notre Diocèse.* *

PANCRACE Prêtre & cætera,
Patriarche de l'Opéra,
Relevant en plein de Cythère,
A nos Oüailles les Acteurs,
Actrices, Danseuses, Danseurs,
Salut, indulgence pleniere.
Très-chers Freres, très-cheres Sœurs,
Un grand scandale vient de naître (1).

Dans

* 1736.

(1) *Début du Mandement de l'Evêque de Laon, au sujet de l'abdication de l'Evêque de S. Papoul.*

Dans le Temple des Voluptés,
On attente à nos libertés ;
Un Appellant, que dis-je, un traître,
Puis-je autrement le qualifier,
Cet Evêque de Montpellier
Qui rit des Saints foudres de Rome,
Qui vit & qui veut mourir comme
Un Augustin, un Cyprien,
Et quoique Prélat, ne doit rien .....
Quoi ! parce qu'il sort d'un grand Homme
De Colbert, Ministre immortel,
A qui l'État doit un autel,
Pour les beaux Arts dont il fut Pere ;
Ce Mecréant & refractaire,
Cet Evêque de Montpellier
Ose, dans sa fureur brûtale,
Sans respect excommunier
Sœur PETIT-PAS, digne vestale.....
Donc, parce que Messier BONNIER, (2)
Aux yeux d'une Troupe amicale,
Couche avec elle sans scandale,
Comme *Arbriselle* (3) fit jadis,
Il faut crier ! Allez, maudits ;

Est-ce

(2) *Trésorier des États de Languedoc Jouissant de 400. mille livres de rentes.*

(3) Robert Arbrisselle *étoit natif d'Arbriselle, Diocèse de Rennes ; il fut Archidiacre de la Cathédrale de cette Ville ; il étoit très-habile Prédicateur & passoit pour Saint*

Est-ce donc un Marquis de Bale
Que Monseigneur DE LA MOSSON?
Je vais apprendre la leçon
A ce petit porteur de Mître,
Et lui demander à quel titre
Il s'insinue dans mon bercail.
Qu'il apprenne par cette Épître,
Que seul en suis Pasteur arbitre,
En quelque lieu que le bétail
Soit traduit & mis au travail,
En vertu d'un Bref de Cythère
Signé par l'Amour & sa Mere,
Et scellé du sceau du Serrail.
Vit-on Monseigneur *Vintimille*, (4)
Prélat sçachant vivre, tranquille,
Faire le moindre carillon,
Quand, l'an mil sept cent deux fois seize,
Au Magasin de Saint Nicaise, (5)
En plein midi, sans cotillon,

Sans

par-tout où il prêchoit; il institua l'Ordre de Fontevrault *& en fut Chef; il fit bâtir des Cellules dans les bois de* Fontevrault, *& enferma les Filles & Femmes à part: il mourut en 1117.*

*L'Auteur de cette Lettre prétend qu'*Arbrisselle *vivoit avec ses femmes dans la même intimité que M.* Bonnier *avec la* Petit-Pas.

(4) *Archevêque de Paris.*

(5) *Le Magasin de l'Opéra.*

Sans robe, même sans chemise,
Sœur *Camargo*, (6) Sœur *Pellissier*, (7)
Firent danser leurs noirs fessiers
Aux yeux de la Ville surprise ?
Vit-on ce bon Prélat crier ;
Le vit-on, fronçant le sourcil,
Prendre le ton de pédagogue,
Et chasser dans la Synagogue
Dulys, opulent circoncis,
Qui, pour indemniser la même,
C'est-à-dire Sœur *Pellissier*,
D'un prépuce honni, pâle & blême,
Souloit au moins la Solacier
De maints louis, maintes pistolles,
De maints diamants & girandoles ?
Le vit-on de mauvaise humeur
Contre *Languet*, digne Pasteur,
Qui, pour rétablir la concorde
Entre ces deux cœurs désunis,
Leur promettoit miséricorde,
S'il avoit sa part des Louis ?
Quand on vit *Bouillon la Duchesse*
Se donner au Sieur *de Sourdis*
En troc de l'*Abbé de Châlis*, (8)

San;

---

(6) *Très-habile Danseuse de l'Opéra*, & *Maîtresse de M. le* Comte de Clermont.

(7) *Actrice du chant, ci-devant Maîtresse de* Dulys *Juif.*

(8) *Le Comte de* Clermont *qui est Abbé de Châlis.*

C

Sans simonie & par tendresse,
Ponr l'échange de Camargo,
Vit-on attacher le grelot
Par notre Prélat débonnaire?
L'on vit, l'on voit tout le contrai
Ce bon Prélat ne dit un mot.
Cependant le tendre quadrille
Va son train, le troc se maintient;
Sa constance surprend la Ville,
Édifie, & c'est un grand bien:
Tel exemple n'est pas facile
A trouver en ce tems maudit.
Sourdis de sa moitié jouit,
Pour *l'Abbé* seul *Camargo* danse,
Elle seule à part à sa manse.
Voit-on les Abbés d'aujourd'hui
Faire semblable résidence?
Qu'ils prennent ces leçons de lui.
Pluralités des Bénéfices
N'étonne plus son cœur loyal;
A tout maint titre Abbatial
Il faut faire plusieurs offices,
Des Cordeliers le plus féal
Ne tiendroit à tant d'exercices,
Chacun n'en a pas le moyen.
Au demeurant, il pourroit bien
Etre que le Bref de dispense,
Émané de la Papauté,
Portant compatibilité
De la cuirasse avec la manse,
Contiendroit aussi l'indulgence
De l'usage d'une beauté.

Quoi-

Quoiqu'il en ſoit, la tolérance,
Dans un cas de néceſſité,
Sied bien par fois aux gens d'Égliſe :
Duluc auſſi point ne s'aviſe
De croaſſer ni de crier
Malheur à qui nous ſcandaliſe.
Mais l'Evêque de Montpellier
Pour un rien anathématiſe :
Sçait-il ſi MONSEIGNEUR n'eſt pas
Mari de la Sœur PETIT PAS ?
Qu'il le demande au vieux *Deſtouches* (9)
Qui, pour les mettre chaque ſoir
Dedans la nuptiale couche,
Fit l'office d'Eunuque noir.
Ils ſont Époux, je le proteſte,
Car c'eſt moi qui les ait conjoints,
Et l'extrait en eſt manifeſte,
Arlequin (10) & Tribout (11) *témoins.*
Au commencement de leur flâme
Rodillardus de Paradis (12)

Miaula

(9) *Ancien Directeur de l'Opéra.*

(10) Thomaſſin *Arlequin de la Comédie Italienne, très-bon ami de* Bonnier, *depuis qu'il a tenu un de ſes enfans, il mangeoit ſouvent chez lui, & étoit témoin de ſon amour pour la* Petit-Pas.

(11) *Acteur de l'Opéra, ami de Monſieur* Bonnier.

(12) *M. de* Montcrif, *Auteur du Poëme des* Chats.

C 2

Miaula leur Épitalame,
En galant fait à telle game ;
Et le Jettonnier de *Genlis*, (13)
Autre Automate académique,
Au dîner pour quatre louis
Vint lire son panegyrique,
Ainsi que souloit l'embrion.
Si je n'ai pas dans mon Mercure ;
Visé par Martin *Hardion*, (14)
Enregistré cette union,
Qu'on n'en tire mauvais augure ;
Le Marquis tient ses nœuds secrets
Par la peur que les *Cadenets*, (15)
N'aillent, dans leurs humeurs revêches,
Lâcher sur lui leurs pigrièches.
Très-chers Freres, très-cheres Sœurs,
Quand donc quelque Prélat sevère
Troublera la paix de vos cœurs,
Riés de sa morale austère,

Vous

(13) *M. l'Abbé de* Seguy, *Abbé de* Genlis, *lisoit son panegyrique dans les maisons, & l'on faisoit une quête pour lui. L'Académie Française lui procura l'Abbaye de* Genlis *pour le faire vivre.*

(14) *Ci-devant Précepteur des Enfans de M. de la* Chapelle, *Sécrétaire du Conseil de Marine, & à présent de l'Académie Française.*

(15) *Les* Chaulnes, *dont un a épousé la sœur de M.* Bonnier.

Vous avez le Committimus,
Appellez-en comme d'abus
Au grand Pontife de Cythère.
Donné dans notre Cul-de-Sac
L'an que le malin *Des-Fontaines* (16)
Pour avoir tracé le micmac
D'un des Chefs de la Quarantaine, (17)
Courut longtems la pretentaine
De nuit comme un vrai loup-garou,
Pour faire entériner sa grace
Le jour Tapi comme un hibou.
Sous notre seel, signé PANCRACE:
Plus bas la *Rocque* (18) Delateur
Du pauvre *Ribou* le Libraire,
Du Mercure postiche Auteur,
Imbécile & très-digne Frere
Du grand *la Rocque* l'Antiquaire.

---

(16) *L'Abbé* Des-Fontaines *fit un discours contre l'Académie Française, où tous les Académiciens étoient drapés, & sur-tout l'Abbé* Bignon. *Cette piece fut imprimée par* Ribou *Libraire, qui fut ensuite arrêté pour raison de ce.*

(17) *M. l'Abbé* Bignon.

(18) *Auteur du Mercure.*

ÉPITRE
DE MADEMOISELLE PETIT-PAS, ACTRICE DE L'OPERA, *Aux Filles du même Spectacle.* *

Mes cheres Sœurs de l'Opéra,
Je souhaite que la Coulisse
A vos désirs toujours fournisse
Plaisirs, profits, & cætera.
Pour moi de Paris éloignée,
Je n'ai cessé d'être agitée,
Et depuis nos derniers adieux
Tout a paru triste à mes yeux.
Quand j'entrepris ce long voyage
J'avois grand train, bel équipage;
Mais gens aussi fort ennuyeux,
Et qui souvent sembloient s'ébattre
Pour m'ennuyer à qui mieux mieux.
Or ils n'étoient pas moins que quatre;
Plaisante en est la kirielle,
Plaisante au moins à vous conter,
Très-déplaisante à fréquenter.
La voici. L'un *Midy* s'appelle;
Jamais le jour en son midy
N'a lui sur ce Monsieur *Midy*,
Tant ridicule est sa cervelle,

Et

Et famine effrayante ; aussi
On prétend qu'à mainte reprise
Il a tout fricassé son bien,
Exemple qui n'est pas de mise
Pour un Amant comme le mien.
Le second est le Sieur *Saint-Rome*, (1)
Très-ordinaire Gentilhomme,
Jadis servant auprès du Roi
Et maintenant auprès de moi ;
Mes cheres Sœurs, je puis vous dire
Que je n'ai rien connu de pire,
Que sous la calotte des Cieux.
Mortel ne fut plus ennuyeux.
Venoit après la face antique . . . .
De *Destouches*, (2) ce vieux cynique,
Qui sans cesse sur la Musique
Fait un cours de Métaphisique.
Ensuite venoit mon Amant (3)
Qui m'ennuyoit bien tout autant.
Les jours me sembloient des années ;
Car malgré mes soins, mes attraits,

---

(1) *Joueur de profession.*

(2) *Cardinal* Destouches, *Auteur en partie de la Musique de plusieurs Opéra, qui avec un visage passablement ridé portoit ordinairement une perruque à bourse. Il parloit de la Musique, & sur-tout de celle qui étoit sous son nom, avec beaucoup d'enthousiasme.*

(3) Gilles Bonnier.

Les postes n'étoient point marquées
A la mode de *Rabelais*,
Et chaque instant je regrettois,
Voyant notre leste livrée,
La liberté d'aller après,
Qu'avec soin l'on m'avoit ôtée:
Là je me fus dédommagée
Tant et plus, si ce n'est assez;
Car enfin vous me connoissez.
Seulement à la dérobée,
Ma vûe étant même observée
Du coin de l'œil je la lorgnois;
Aussi Dieu sçait si j'enrageois.

. . . .

. . . .

Arrivés à Montpellier,
L'Evêque, qui de rien s'offense,
Après nous s'est mis à crier
Voulant nous excommunier:
Mais à ce rigide langage
Nous reconnûmes aisément
Un Hérétique, un Appellant,
Qui ne sçait pas le bel usage
Des Evêques de notre tems,
Si benins, si peu turbulens.
En attendant qu'il fût plus sage,
A Narbonne, Ville ou Village,
Comme il vous plaira l'appeller,
Nous allâmes nous consoler
Avec maints Prélats pacifiques,
Dont les mœurs sont très-Catholiques.

Là sous les yeux du grand *Beauveau*, (4)
Prélat autrefois le plus beau
Qui fut dans notre sainte Église,
Nous vécûmes à notre guise.
Car pouvoit-il fort décemment
S'irriter de notre conduite,
Quand, en dépit du Loyollite,
A vouloir juger il hésite
Un Evêque ré-appellant,
Haï par-tout comme Satan ?
Bien-tôt après, ce lieu d'azile
Devenu pour nous moins tranquille,
Nous décampâmes nuitamment.
Par ma foi cette vie errante
A la fin ennuye & tourmente;
Et je ne vois pas le moment
Où, d'un voyage détestable
Parachevant le triste cours,
Je reverrai la Ville aimable,
Séjour des ris & des amours,
Où le Curé de Saint Sulpice,
Tout occupé de sa bâtisse,
Sçait comme on mene les brebis
De l'Archevêque de Paris.

---

(4) *L'Archevêque de Narbonne étoit un de ces Prélats tolérans qui refusoient de prendre parti dans les affaires du temps.*

P. S.

P. S. pour l'intelligence de ce *P. S.* *Il faut sçavoir que M.* Bonnier *écrivit une Lettre fort vive à M. l'Evêque de Montpellier, datée du 6 Février 1736. au soir.*

J'Ouvre ma Lettre pour vous dire
Que je pars précipitament;
L'Evêque vient heureusement
De mettre fin à mon tourment.
Au fond je n'en sçaurois médire
Quoiqu'un peu de délai pourtant,
Pour m'arranger, n'eût pû me nuire.
Mon Amant en est en délire;
La crainte qu'on ne dise ici
Qu'il a fait comme *d'Assoucy*
Le tourmente, il jure, peste & crie,
Il maudit jusqu'à sa Patrie;
Si l'Evêque eût changé d'état
Il déguainoit, & du Prélat
C'en étoit fait; une satyre,
Arme que de la plume il tire,
L'unique dont il s'est servi;
Est mise au lieu; trait bien hardi
Qu'il décoche après avoir fui
De même que fit *d'Assoucy*. §

Mes

§ *Voyez le voyage de* Bachaumont & de la Chapelle, *ou le Dictionnaire de* Bayle *à l'art. d'Assoucy.*

Mes Sœurs, c'est un Ouvrage à lire,
Car dans son genre il est fini,
Je n'ai le tems de vous en dire
Que quelques traits que j'ai saisi,
Qui surement vous feront rire,
Et qui m'ont bien fait rire aussi,
Car n'est besoin de vous instruire
Que moi, je ris de tout ceci.
» L'Evêque s'est laissé séduire,
» Et souffre tout, excepté lui.
» Lui, c'est un exemple, à son dire,
» Qui mérite d'être suivi,
» Et qui le connoît bien, l'admire;
» Sage, pieux, modeste aussi
» Dans sa façon de se conduire:
» Et moi je suis vierge & martyre,
» Et nous n'étions venus ici
» Que pour avoir soin des Églises
» Et plusieurs saintes entreprises.
Et pour prix de ces actions,
Toutes pour le divin Service,
(Voyez un peu quelle injustice)
On nous pourchasse, & nous fuyons.

LET-

LETTRE
DE MONSIEUR BONNIER
A MONSEIGNEUR
L'EVESQUE DE MONTPELLIER,
du 6 Février 1736.

MONSEIGNEUR,

Je pars enfin avec la peine de voir votre animosité marquée contre moi, mais en même-tems avec la satisfaction de ne l'avoir méritée en rien, d'avoir fait au contraire toutes les avances pour tâcher de me concilier votre amitié, & avec la confiance de me croire en droit de vous reprocher votre injustice à mon égard. J'ai gardé le silence jusqu'à présent, persuadé que j'étois que vous ouvririez les yeux sur les pieges que vous tendoient ceux qui vous ont excité contre moi & ont conduit toutes vos actions, & pour avoir le tems de mettre à l'abri de vos persécutions quelqu'un * que vous destiniez à être

* *Ce quelqu'un, cette victime innocente est Mlle* Petit-Pas, *digne Actrice de l'Opéra.*

être la victime innocente de vos projets ; mais quant à présent que je suis seul exposé à votre aversion, je ne crains point & je me crois permis de parler.

Ce sont les seules armes que je puisse employer contre quelqu'un de votre caractère & de votre état. Je vais donc me plaindre, & à qui ? A vous-même. Je crois que les meilleurs vengeurs que je puisse avoir sont les remords que votre charité & votre religion ne peuvent manquer d'exciter en vous, de vous être laissé surprendre aussi légérement & sur des soupçons de scandale, qui n'étoient que dans l'esprit de vos conseils, & d'avoir été sur le point d'en causer un public & réel.

Pourquoi, MONSEIGNEUR, depuis tant d'années que vous êtes le Pasteur de ce Diocèse, me choisir moi passant & étranger, pour ainsi dire, dans ce pays pour me blâmer, m'accuser sans fondement & sans preuves, tandis que vous avez laissé, & laissez encore publiquement des scandales réels parmi vos brebis ? Direz-vous que vous les ignorez ? Il sera permis au Public d'en penser ce qu'il voudra ; mais en tout cas je vais vous en instruire, sans pourtant nommer ni désigner personne, ayant toujours en vûe, moi Laïc, d'éviter des éclats que la vraie charité défend.

Sçachez donc, MONSEIGNEUR, que ce Diocèse que vous croyez si exempt de

mauvaises mœurs en fourmille: Sçachez, qu'à commencer par les Prêtres, il y en a grand nombre d'entr'eux qui commettent publiquement le crime, qu'ils y font servir le Temple du Seigneur & même le Tribunal de la pénitence; sçachez que la Chaire même, destinée à prêcher la parole de Dieu, a servi quelquefois d'École où l'on faisoit des leçons publiques d'impureté, & où, par excès de zéle, on enseignoit les vanités & les détails de la luxure la plus rafinée. Sçachez que votre propre Ville a servi d'azile pendant un longtems, si elle n'en sert encore, à un nommé *Causse*, connu dans le parti des Convulsionnaires sous le nom de *Frere Augustin*, & cherché sous ce nom par les ordres de la Cour les plus sevères, scélérat qui a employé la Religion à commettre toutes les impuretés & les sacriléges connus & non connus avant lui.

Voilà l'état de ce Diocèse où vous avez crû, ou voulu faire croire, que j'avois porté le premier germe du vice, tandis que je suis en état de prouver plusieurs actions dignes d'être suivies. Qui s'est plaint jusqu'ici de médisances ou de calomnies de ma part? Qui a secouru plus assidûement les pauvres? Qui a aidé plus puissamment les Églises & les Hôpitaux? Qui a été plus modeste dans ses paroles & dans ses actions extérieures? Allez aux enquêtes & j'y gagnerai.

gnerai. Voilà en quoi je fais consister la vraie religion de l'honnête homme, ayant toujours pour principe devant les yeux ce commandement, de ne faire à autrui que ce que je voudrois qu'on me fît. Le tems & les événemens justifieront si je pense bien, & si les aspics qui, de votre propre aveu, vous ont aiguillonné contre moi, pensent mal. Le soin que vos conseils ont pris de vous envoyer la conduite que vous deviez tenir à mon égard toute tracée par écrit, est premierement insultant pour vous, & en même-tems une preuve bien évidente du motif intéressé qui les conduisoit. Vous reconnoissez que j'ai des ennemis, vous le sçavez & vous vous prêtez à leur inique projet. Jugez-vous vous-même, MONSEIGNEUR, & je n'en reclamerai pas.

Je pars encore un coup pour aller habiter des climats plus doux & plus paisibles : L'amour de la paix & la tranquillité publique sont les seuls motifs qui m'y déterminent, & non la crainte. *Quand l'intérieur ne s'éleve point contre nous, on ne doit point craindre les foudres lancées injustement.* Cette façon de penser ne vous est pas inconnue. Je finis donc en partant avec beaucoup de haine pour ce séjour, des sentimens cependant pleins de respect que je dois à votre caractère, & avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

LES PLAISIRS DE LA MOSSON.

CANTATE.

PRE'S des bords enchantés du Mont des trois Pucelles
Eſt un Palais ſuperbe élevé par les Arts,
Où la paix, l'abondance & les Sœurs immortelles,
Loin du trouble des cœurs & des horreurs de Mars,
De cent Peuples divers attirent les regards;
Sous les loix d'un mortel qui ne vit que pour elles,
Tout y rit; tout y plaît, tout y charme les yeux;
Il y rend tous les cœurs ſatisfaits de ſa joye,
Et les plus doux plaiſirs, d'une trame de ſoye,
Lui filent à l'envi des jours délicieux.

Célébrons les douceurs parfaites
Qu'on goûte en ce charmant ſéjour;
Que nos hautbois, que nos muſettes
Faſſent aux échos d'alentour
Répéter les douceurs parfaites
Qu'on goûte en ce charmant ſéjour.

A

A la Maîtresse d'Épicure
Chacun consacre son loisir ;
Elle est la régle & la mesure
Du temps qu'on y donne au plaisir.

Avec la Reine d'Amathonte
L'amitié partage les cœurs,
Et tous les instans qu'on y compte
Y sont marqués par leurs faveurs.

On y chante, on y fait la guerre
Aux timides Hôtes des bois ;
Et l'on n'y boit que dans un verre
Qui sert à l'Amour de carquois.

Célébrons les douceurs parfaites
Qu'on goûte en ce charmant séjour,
&c.

Mais quelle voix s'y fait entendre !
Est-ce Apollon, Orphée, Amphion, ou Linus,
Ou quelque Cygne du Méandre,
Dont les accords divins ne me sont pas connus !

Non, c'est ce Chantre dont la *Seine*
A cent fois applaudi les sublimes talens,
Le plus cher Nourrisson du Dieu de l'Hypocrêne,
Et le Pere des sons gracieux & brillans.
Sur ses couleuvres étouffées,
L'envie, en frémissant, voit d'un œil égaré
Omphale, Thelemaque, Issé, Callirhoé
Lui dresser d'immortels trophées

Dans le Temple qu'au goût les Dieux ont
consacré.

Dans ses concerts, de la nature
On trouve tous les ornemens,
Ils en font la vive peinture
Ainsi que de ses sentimens;

Ils peignent l'hyver, la verdure,
Les fleurs, les zéphirs, le printemps.
Et d'une nouvelle parure
Ils décorent les Élémens;

Ils tracent de grandes Images
Des Dieux, des Héros, des Amans;
Des morts ils font voir les rivages,
Ils en expriment les tourmens.

Dans ses concerts de la Nature, &c.

Dieux! que vois-je? Une Cour brillante
Y vole sur les pas d'une jeune beauté.
Ah! c'est Philomele, ou Canente;
De ses tendres accens mon cœur est enchanté;
Sa voix charme, ravit, émeut, anime, touche;
Qui l'entend se croit dans les Cieux;
Quand elle chante, elle a les amours dans ses yeux,
Et les graces toujours voltigent sur sa bouche.

A ses côtés les ris, les jeux
Apprennent d'elle l'art de plaire.

Et

Et la Déesse de Cythère
Tient d'elle cet art précieux.

Que dans ces retraites
Les Chantres des Bois
Dans leurs chansonnettes
Redisent cent fois ;
Qui la voit soupire,
Près d'elle on respire
Les tendres ardeurs ;
Et ce qu'elle inspire
Fait que son empire
Est celui des cœurs.

CANTATE ALLÉGORIQUE

DÉDIÉE

A M. DE HARLAY

Chancelier Garde des Sceaux du Régiment. *

DANS un Temple élevé sur un sable mouvant,
Séjour de brouillard & de vent,
Ouvert de toutes parts, où l'Art & la Nature,
Par une bizarre structure,
Par un amas confus de divers ornemens,
Étalent à nos yeux des désordres charmans;
Préside une Déesse aux graces passageres,
Mere des songes creux & des belles chimères.
Autour de son trône placés
La molle oisiveté, le sommeil & l'yvresse,
La Rêverie enchanteresse
Par quatre songes sont bercés.
Dans une balance percée,
La finance est par elle habilement pesée;
Espece qui n'a point de son

Et

Et que l'on appelle fumée,
Effet réel, ſolide fond,
Que, pour ſolde & pour penſion;
Elle diſpenſe à ceux de qui la renommée
Sur d'immortels écarts a conſacré le nom.
Aux pieds de la porte-Marotte,
Enchaînés par les paſſions
Et bridés comme des oyſons,
La raiſon ne voit goûte & le bon ſens radotte.
D'un grand peuple qu'elle chérit
Et de qui le zéle eſt extrême,
Jalouſe d'amuſer & d'égayer l'eſprit,
Elle déclare ainſi ſa volonté ſuprême:
Volez dans ces lieux, papillons,
Jaſez, agréables Perruches,
Badinez, folâtres Guenuches,
Et courez par ſauts & par bonds;
Qu'on n'entende que Caſtaignettes,
Tambourins, Grelots & ſonnettes,
Et qu'on ne voye aux environs
Que Danſes, Farceurs & Guinguettes.
Volez dans ces lieux, &c.
Des bontés de la Reine un Calotin épris,
Du bon goût de ſes jeux, de ſes fêtes ſurpris,
Enchanté de leur pompe & leur magnificence,
Lui marque, par ces Vers ſans pareils & ſans prix,
La plus vive reconnoiſſance:
Reine de l'Univers, tout fléchit ſous ta loi.

Mais

Mais tes chaînes sont si legeres
Que tout homme enyvré d'orgueilleuses chimères,
Même en bravant tes fers, les porte comme moi.
Jusqu'où ton plomb victorieux
Ne porte t'il point ses conquêtes !
La calotte même des Cieux
N'a jamais couvert plus de têtes.
Reine de l'Univers, &c.
A peine eut-il fini cet éloge éclatant
Qu'à la Déesse tutelaire,
En faveur de son Régiment,
Il adresse cette priere :
Déesse notre espoir, notre unique recours,
Qu'à notre bonheur tout conspire.
Nos vœux seroient remplis si nous pouvions toujours
Boire, manger, dormir, écrire :
Faites régner dans votre Empire
Les plaisirs non-chalans, les volages amours ;
Répandez un heureux délire
Sur tout Calotin qui respire,
Que l'envie, abjurant les prophanes discours
Et les vains traits de la satyre,
D'un beau Gouvernement respecte enfin le cours,
Et loin de le troubler, l'applaudisse & l'admire.
Déesse notre espoir, &c.

BRE-

BREVET
DE LA CALOTTE,
Pour M. PELLETIER *Premier Président du Parlement.* *

DE par le Dieu de la Marotte,
Nous Général de la Calotte,
A tous ceux qui manquent d'esprit,
Salut, joye & grand appetit.
Sur les plaintes à nous rendues
Lors de nos dernieres revûes,
Qu'au pouvoir du divin Momus
Un mortel osoit se soustraire,
Et, qu'à l'abri de ses vertus,
Chérissant la sagesse austère,
Il méprisoit impunément
La Marotte & son Régiment,
Forfait d'autant plus condamnable
Que, s'il alloit être imité,
Nous nous verrions abandonné
De toute la terre habitable ;
Les mortels quittant leurs erreurs
Chasseroient l'aimable folie,
Et la raison notre ennemie,
Régneroit bien-tôt dans leurs cœurs.
Surquoi craignant le grand ravage

Qu'al-

* 1737.

Qu'alloit exciter ce fracas,
Et pour dissiper un orage
Qui s'élevoit dans nos Etats ;
Avertissons par ces présentes,
Qu'encore que LE PELLETIER
N'ait eû jusqu'ici de Patentes
Ni de Brevet d'Officier,
Il n'a pû braver la Marotte
Jusqu'au point de la décrier,
Et que, digne de la Calotte,
Dont nous voulons le décorer,
Malgré sa vertu peu commune,
Aux influences de la Lune
Son esprit n'a pu résister.
Enyvré du rang qu'il occupe,
Il ne veut plus être la dupe
De la vertu ni de l'honneur
Et, tout d'un coup changeant d'humeur,
Par un nouveau trait de manie,
Comme sortant de létargie,
Il cherche noise au Parlement
Dont il est premier Président ;
Pour un rien, pour une chimère,
Il est cause qu'on délibere,
Et que mil procès en suspens
Font enrager force Cliens.
Pour sçavoir si contre l'usage,
Les Chambres doivent s'assembler,
Sans avoir de lui le suffrage
Et sans qu'il ait dû l'ordonner,
On ferme aussi-tôt la Boutique,
On court, on trotte jour & nuit.

On

On fait grand tapage & grand bruit.
En vain à ce génie caustique
Chacun lâche maint quolibet,
Il est traité comme un Valet,
N'importe, il soutient la gageure,
Poursuit toujours la même allure
Et propose maint expédient
Qui sont renvoyés au néant;
Enfin cette auguste Assemblée
Propose un accommodement
Que, comme une poulle mouillée,
A sa honte, il signe à l'instant.
A ce procedé si fantasque
On reconnoît le Calotin,
On voit que la folie démasque
De nouveau ce gentil Robin;
Pour la Marotte quelle gloire!
Quel triomphe & quelle victoire!
Aussi voulons & il nous plaît
Décorer de triple calotte
Ce partisan de la Marotte,
Et que, pour armement complet,
Il porte nos rats, nos girouettes,
Papillons, grelots & sonnettes,
Le tout dépeint en beau papier
Et attaché à son mortier,
Pour qu'à l'avenir on connoisse
Qu'il a déserté la sagesse,
Et qu'on sçache que de plein gré
A la folie il s'est livré.
Fait dans notre Empire Lunaire

Le jour que, pour une chimère,
A certain Chanoine Appellant,
Par un trait des plus fantastiques,
De misérables fanatiques
Ont refusé les Sacremens.

BREVET DE SIFFLEUR DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE

Pour le Sieur DE LANGERIE *Commissaire de la Marine.*

DE par le Dieu porte Marotte,
Nous Général de la Calotte;
A tous les Marins emplumés,
Dans l'Écritoire renommés,
Aux Intendans, aux Commissaires,
Soit généraux, soit ordinaires,
Soit petits; aux Ordonnateurs,
Aux Inspecteurs, aux Contrôleurs,
A toute la Catégorie;
Salut: Le Sieur de LANGERIE
Si connu dans l'humide Corps,
A la Cour comme dans les Ports;
Tant parce qu'il est ordinaire,
Qu'en qualité de Sécrétaire
Du Chef de ce département,
Nous suppliant très-humblement;
Vû sa conduite Calotine,
Son esprit, ses airs & sa mine
Dignes de notre attention;
De vouloir par distinction
L'engager à notre service

Et lui conferer un Office,
Afin que sous nos étendarts
Son nom vole de toutes parts.
Examen fait de sa Requête ;
Nous avons réglé que sa tête
Aussi legere que les vents,
Vuide de raison & de sens,
Méritoit pesante calotte,
Et nous avons fait prendre notte
Des beaux gestes du Requérant
Dans notre Registre courant.
Il porte que dès sa jeunesse
Le Candidat plein de paresse,
Fut d'abord Scribe à Rochefort
Par la seule faveur du sort ;
Qu'en outre atteint de plus d'un vice,
Un jour ayant la chaudep......
Qui bien alloit le tourmentant,
Il devint si fort repentant
Qu'il fut chercher la solitude
Et le froc ; mais le trouvant rude,
Soudain passa le répentir,
Et soudain on l'en vit sortir,
Retournant à sa vieille place,
Laquelle on lui rendit par grace ;
Puis parvint au Sécrétariat
Qui valut le Commissariat.
Plus on lit que ce Commissaire,
Soi disant premier Secrétaire
De Monseigneur de Maur.....
Disputoit à chacun le pas ;
Qu'on voyoit cette face d'ambre

Cabrioler dans l'antichambre,
S'asseoir, se lever, promener,
Sortir, entrer, se démener,
Braver ses amis, ses confreres
Qui vouloient lui parler d'affaires;
Et ne répondre qu'en sifflant,
Piroüettant, cabriolant,
Pour ne déroger à noblesse;
Mais qu'il sçavoit fendre la presse
Pour un Lieutenant Général,
Un Cordon, un Vice-Amiral;
Qu'alors le faquin débonnaire
Rappelloit tous ses airs de plaire,
Quittant son sifflet pour un tems,
Sa cadence & ses contretems.
Item, que ce porte-Écritoire,
Ainsi qu'à tous il est notoire,
Par un excès de sa bonté,
Pour ne pas brouiller les familles
Où tant de gracieuses filles
De la plus haute qualité
Aspiroient au bien de lui plaire,
A pris pour femme la *Lemaire*,
Fille du Tailleur le plus fou
Depuis Paris jusqu'au Pérou,
Dont la Maison par lui bâtie
Porte le nom de la Folie.
Item, que l'homme à Sécrétis,
S'étoit fait mettre à remotis;
Voulant lutter avec son Maître
Et le forcer à reconnoître
Qu'il avoit moins d'esprit que lui.

Que son Seigneur & son appui
Ne demandant qu'obéissance,
A voulu qu'il fut en Provence,
pour regenter les Matelots,
Et faire danser les Magots.
Item, que par Lettres Ronflantes,
Très-laconiques, très-sçavantes,
A Marseille il avoit écrit,
Qu'avant que, le voyage il fit,
Il procureroit quelque grace,
Récompense, ou plus haute place,
A tous ceux qui, par cas heureux
Devoient travailler sous ses yeux,
Ou ses ordres mettre en pratique;
Qui bon matin dans la boutique
Se rendront pour bien travailler,
Qui ne l'iront point réveiller
Pour lui montrer de l'écriture,
Ou pour avoir sa signature,
Et qui, très-humblement soumis,
Ainsi deviendront ses amis.
Vû du Requérant les bravades
Et les nobles pantalonades;
Le Conseil unanimement
L'a fait SIFFLEUR DU RE'GIMENT
Au département de Provence,
Où l'on ne fait rien qu'en cadence;
Et lui donne rang volontiers
Dans le Corps des Ménétriers.
Pour accompagner les aubades.
Et se trouver aux sérenades.
Le Conseil lui donne de plus,

En faveur de son alliance,
Pour augmenter ses revenus
Et lui procurer l'abondance,
Trois mille livres tous les ans
Sur les airs remplis d'harmonie
Que les Tailleurs ses bonnes gens
Sifflent dessus leur établie.
Voulons, pour insigne faveur,
Que sur sa tête de linotte,
Pour son profit & son honneur,
On mettre décuple calotte,
Avec oreilles, oreillons,
Rats, girouettes, papillons,
Force grelots, force sonnettes,
Plumes de paon & d'autres bêtes,
A son choix; Nous lui faisons don
De plus de notre grand cordon,
Pour le porter en bandouliere,
De la façon la plus ratiere,
Avec notre médaille au bas,
Surmonté d'un chef de linotte,
Ayant pour supports deux gros rats.
Fait au Conseil de la Marotte,
L'an qu'un General Calotin §
Se laissa surprendre un matin,
Mais qui, bataillant en chemise,
Répara bien-tôt sa sottise.

---

§ *M. le Maréchal de Brog... à la bataille de la Secchia.*

RE-

REQUESTE
DU CURE' DE GUYENCOUR AU CHAPITRE DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE PARIS. §

A Nosseigneurs de Notre-Dame
Santé du corps, santé de l'ame ;
A quelques-uns un Evêché,
A d'autres un bon Prieuré,
A ceux-ci meilleure Abbaye,
Et à tretous fort longue vie.
Un Curé proche de la Cour,
D'un lieu qu'on nomme *Guyencour*,
D'un cœur soumis, d'un air honnête
Vous présente cette Requête ;
Vous disant que ses Paroissiens
Sont plus les vôtres que les siens.
Car, Messieurs, ne vous en déplaise
Vous avez leur dixme à votre aise,
Du moins la plus forte portion.
Si quelqu'un vous disoit que non,
Examinez votre recette,
C'est un article assez honnête ;
Pour moi Curé, graces à Dieu,

J'ai

§ 1737.

J'ai la bonne dixme du lieu,
Je veux dire toute la peine :
Pendant six jours de la semaine
Je cours à cinq ou six hameaux
Sans équipage ni chevaux,
Le Dimanche je fais le prône,
Souvent c'est moi qui carillonne ;
J'ai pour moi les confessions,
Catéchismes, processions,
Saint Marc & les Rogations,
Les premieres communions,
Les reconciliations,
Et cent autres brinborions,
Le matin & l'après-dînée,
Et tout le long de la journée.
Après tout je ne m'en plaint pas ;
Nous ne devons pas être gras,
La graisse n'est que pour les Moines,
D'autres disent pour les Chanoines;
Ce n'est pas là notre embarras,
Non non, MESSIEURS, voici le cas.
Plusieurs gens de notre Paroisse
Viennent nous dire leur angoisse ;
Ils se confessent fort souvent
De payer dixme en murmurant ;
Nous avons beau gronder & dire
Que de tous les péchés le pire
C'est de payer dixme à regret,
Que c'est-là le plus grand forfait ;
Que Dieu veut qu'on donne à l'Eglise
Gerbes & fruits qui soient de mise,
Que la dixme vient de bien loin,

Que

Que la payer n'appauvrit point
Et cent raisons de conscience
Qui épuisent notre science.
Nous nous enrhumons vainement ;
Car voici leur raisonnement
Que nous voudrions bien résoudre ;
Fournissez-nous du moins la poudre.
J'allons, disent-ils, à Paris
Et je mettons nos biaux habits
Pour aller droit à Notre-Dame ;
Là je prions Dieu pour notre ame,
Et pis après je devisons ;
De haut en bas je regardons
Grand Dieu ! Quel' beautés magnifiques !
Que de chasses, que de reliques !
O quel grand nombre de joyaux !
Que d'ornemens, que de tableaux !
Que de superbes tapiss'ries !
Que de chapelles, que d'autels !
Que de cierges, que de Missels !
Quel sarpent, quel' bande bacchique
De tous ces gens à la musique !
Je ne voyons qu'or & argent,
Ce n'est ma foi pas du clinquant ;
Mais où tout le monde apostrophe,
C'est quand je voyons S. Christophe.
Quand ce Saint là seroit tout nud
N'auroit-il pas du superflu
De son seul corps ? sans sa chemise,
L'on pourroit en faire une Eglise.
Quand par le portail je sortons,
Je voyons des saints à millions,

Des Tours comme des Citadelles,
Où l'on monte bien ſans échelles,
Des cloches claires comme argent
Groſſes comme un moulin à vent ;
Enfin finale rien n'y manque,
Tout y reluit comme à la Banque.
Hélas, Monſieur, quand je venons
A Guyencour, & que j'entrons
Le Dimanche dans notre Égliſe,
L'ann'y voit rien qui ſoit de miſe,
Pas même notre Saint Victor
Que j'avons mis en couleur d'or ;
Le bâton que portent nos filles
Ne nous paroît plus que guenilles ;
Point de tableaux, point d'ornemens,
Ni chandeliers, ni croix d'argent,
Pas la moïndre tapiſſerie,
Point de chaſuble en broderie,
Point de marbre ſur notre Autel,
Nos Saints ſemblent Polichinel ;
Hélas ! notre pauvre banniere,
Épouventail à chenneviere,
N'eſt plus que pieces & morceaux
De deux couleurs comme un Bedeau ;
Et par-deſſus tout notre Chaire
Semble un ſiege d'Apotiquaire ;
J'avions des Livres de plaint-chant
Qui n'avoient que cent & un an ;
Voilà Monſeigneur l'Archevêque,
Plus ſage que ne fut Seneque,
Qui vient de les mettre au rabais
Pour en plier du beurre frais ;

Ça comment allez vous donc faire
Et sans Missel & sans Breviaire ?
Notre très-sçavant Magister
Sçavoit le vieux comme son Pater,
A présent ce n'est plus qu'un âne
Qui n'a plus rien dedans le crâne.
Tenez Monsieur notre Curé
Je sommes tous à l'A B. C,
Sans qu'on sçache quel moyen prendre
Pour le nouveau pouvoir apprendre,
Car il faudroit beaucoup d'argent
Pour nous mettre en nouveau plein-chant
Voilà ma foi ce qui nous ronge,
Comptez, Monsieur, quand on y songe,
Qu'on ne donne pas de bon cœur
La dixme au gros Décimateur:
Et après tout seroit-ce un crime
De retenir un peu de dixme
Pour le bon Dieu de ce Pays ?
Car si le grand Dieu de Paris
Donnoit ce dont il n'a que faire,
Le nôtre auroit son nécessaire.
Pourquoi faut-il qu'il soit tout nud
Quand l'autre a tant de superflu ?
Je voyons bien que l'on nous triche,
Puisque le pauvre donne au riche :
Si Messieurs les Décimateurs
Nous donnoient des Livres de chœur,
Bonnets, chasubles, aubes, napes,
Des surplis, tuniques, & chapes,
Cordons, paremens, linges vieux.
Je ne sommes pas glorieux,

Je porterons les Fêtes doubles
Ce qu'ils n'estiment pas deux doubles.
Que s'ils ne veulent donner rien,
Je pensons que je ferons bien
De ne pas payer dixme entiere,
De retenir pour le Breviaire,
Pour les Livres à prier Dieu,
Et puis pour rajuster un peu
Saint Victor : Et mort de nos vies;
Ne sont-ce pas là œuvres pies ?
Pavons ce nous semble raison,
Baillez-nous l'absolution.
Voilà, MESSIEURS, toute l'affaire,
Je voudrois bien les faire taire ;
Mais ces gens là crient si fort
Qu'on ne sçauroit leur donner tort.
Prêtez-moi, s'il vous plaît, votre aide ;
A ce mal voici le remede.
Donnez-nous ce qui ne sert plus,
Un peu de votre superflu
Fera tout notre nécessaire,
Donnez au Curé le Breviaire,
Aux Chantres un Antiphonier,
Au Magister quelque Pseautier ;
Donnez à notre Sacristie
Ce qui ne vous fait plus d'envie,
A notre Autel quelques Tableaux
Qui vous paroîtront les moins beaux,
Enfin toute autre bagatelle
Dont nous laissons la kirielle
A vos nobles réflexions ;
Et pour vous alors nous prierons

Et de grand cœur nous chanterons
Les Pseaumes, Hymnes & Répons,
Versets, Capitules, Leçons,
Et très dévotes Oraisons,
Et pour cela nous choisirons
Les plus beaux tons que nous sçaurons;
Et, qui plus est, nous payerons
Bien les dixmes de nos moissons.

AMEN.

L'EXILÉ A VERSAILLES,

*HISTOIRE MORALE.**

UN Prélat d'un rare mérite
Et digne de la Pourpre au moins,
En faisant un jour la visite
Du troupeau commis à ses soins,
Fut reçu dans certain Village
Par un Curé dont le visage
A tel point le scandalisa,
Qu'enfin il le dépaysa.
Il faut vous faire la peintu
De sa scandaleuse figure,
Pour juger équitablement
Et du crime & du châtiment;
Vous dire aussi la procédure
Que tint ce sévére Prélat
Pour lui faire ôter sa parure
Dont il faisoit bien plus d'état
Qu'une Belle de sa coëffure,
Qu'un jeune Abbé de son rabat;
Et par quel plaisant artifice
Le Pasteur, qui n'étoit point fat,
Quoique d'origine piéd plat,
Sçut la sauver du sacrifice.
Sa face avoit pour ornement

Non

* 1737.

Non des mouches, mais seulement
Une Barbe à la Patriarche,
Avec un grand nez aquilin,
La tête chauve, un front serein;
Joignez une grave démarche,
Vous trouverez que son aspect
Pouvoit inspirer du respect:
Quant à ses mœurs, je les ignore;
Ainsi je ne vous en dis rien;
Mais je puis ajouter encore
Qu'il passoit pour homme de bien;
Aussi dit-on que ses Ouailles
Avoient pour lui depuis trente ans
De respectueux sentimens.
Qu'elles se trompoient, ces canailles!
Notre Prélat, voyant plus clair,
L'envisagea bien d'un autre air;
Prévenu que la discipline
Au Pasteur ne permettoit pas
De n'avoir pas le menton ras,
Il fut si choqué de sa mine
Qu'il dit au Curé d'un ton sec:
» Estes-vous donc un Prêtre Grec,
» Ou bien un Ministre de Berne?
» Moi! dit le Pasteur subalterne,
» Non, Monseigneur; graces à Dieu,
» Je crois être bon Catholique;
» Qu'est-ce qui vous peut donner lieu
» De me prendre pour hérétique?
» Votre barbe, dit le Prélat,
» Qui sied fort mal à votre état.
» Il est vrai, du tems de Moyse

» Pareil-

» Pareille barbe étoit permise,
» Parce que les Peuples grossiers
» N'avoient point alors de Barbiers;
» Mais depuis longtems dans l'Eglise
» La mode n'en est plus admise;
» On ne la voit plus qu'à des gens
» Qui sont de rebelles Enfans,
» Comme Grecs, Suisses, Moscovites,
» Et tels autres héteroclites
» Qui sont entêtés maintenant
» D'un si ridicule ornement:
» Que fait une barbe à l'antique?
„ Ainsi, tout bien considé é,
» La vôtre, Monsieur le Curé,
» Vous donne l'air d'un Schismatique;
» Cet air enfin est scandaleux;
» On sçait que qui nous scandalise,
» Fut-ce les pieds, les bras, les yeux,
» Doit être coupé sans remise;
» Or votre Barbe est dans ce cas,
» Donc il faut la jetter à bas.
Un argument si patétique
Ne demeura pas sans replique.
Le Pasteur homme ferme & droit,
Lui dit avec un grand sang froid:
» Monseigneur, votre sillogisme
» Est un véritable sophisme,
» N'en déplaise à votre grandeur;
» Quoi! la Barbe que la Nature,
» Pour mieux dire le Créateur,
» Donne à l'homme pour sa parure,
» Seroit sujette à la censure!

» Il faudroit censurer l'Auteur.
» La conséquence est juste & sûre ;
» Mais elle est absurde & trop dure,
» Ou plûtôt elle fait horreur :
» C'est une marque essentielle
» De la noble virilité
» Et de la juste autorité
» Dont l'homme a droit sur la femelle.
» En effet elle a tant d'appas
» Qu'on a vû de grands personnages
» En tout pays, en tous les âges,
» S'en faire honneur jusqu'au trépas.
» S'agissant d'un soupçon de schisme,
» Je laisse ceux du Paganisme ;
» Sans donc vous parler de *Solon*,
» *Licurgue*, *Aristote* & *Platon*,
» Si fameux dans l'antique Grece
» Par leurs loix, sçavoir & sagesse,
» Gens à barbe longue d'un pied
» Ou tout au moins de sa moitié,
» Il n'est pas un seul Patriarche,
„ Depuis celui qui bâtit l'Arche
„ Jusques au chaste époux *Joseph*,
„ Point de Juge, de Roi, de Chef
„ Dans tous les tems du Judaïsme,
„ Qu'on ne nous dépeigne barbus.
„ Parcourons le Christianisme,
„ Vous n'y gagnerez guères plus ;
„ Tels ont été ces grands Apôtres,
„ *Pierre*, *Paul*, presque tous les autres,
„ Les *Ambroises*, les *Augustins*,
„ Les *Athanases*, les *Jérômes*,
„ Les

„ Les *Grégoires*, les *Chrisostomes*,
„ Et deux cens Pontifes Romains :
„ Tel encore un *François de Sales* :
„ La barbe de tant d'hommes saints
„ Fut-elle un sujet de scandalle ?
„ Et parce que des Apostats,
„ Des *Luthers*, *Caluins*, *Carlostats*,
„ Aussi longues qu'eux l'ont portée,
„ D'hérésie est-elle infectée ?
„ Non, de nos jours les Capucins,
„ Aussi-bien que les Petits-Peres,
„ Ne sont pas gens moins exemplaires
„ Que bons Catholiques Romains.
„ S'il falloit juger par la mine,
„ Dans les momens d'humeur chagrine,
„ On diroit que tous les razés
„ Sont des hommes feminisés :
„ Mais qui veut se razer se raze,
„ Pour moi je crois honnête & bon
„ D'avoir grande barbe au menton,
„ J'en fais ma déclaration ;
„ Quiconque en veut jaser en jase ;
„ J'aime presqu'autant qu'on m'écrase
„ Que vivre sans être Barbon.
„ Vous en sçavez plus sur la Barbe
„ Qu'un Médecin sur la Rhubarbe,
„ Répondit alors le Prélat ;
„ Mais pour finir notre débat,
„ Apprenez que tout homme sage
„ Doit se conformer à l'usage.
„ Les Capucins que vous cités
„ En ont été seuls exceptés ;

„ La

„ La forêt qu'ils ont au visage
„ Est leur mode, c'est leur partage;
„ Mais tout autre aujourd'hui l'abbat
„ Comme un excrément inutile,
„ Autrement d'un cerveau débile
„ C'est porter le certificat;
„ Disposez-vons donc à l'abbattre
„ Sans vouloir être opiniâtre;
„ Je vous le commande en Prélat,
„ En Prélat qui sçait la maniere
„ De se faire bien obéir,
„ C'est-à-dire qui sçait punir
„ L'insolence d'un réfractaire.
Figurez vous un criminel
Entendant lire sa sentence,
Vous concevrez l'état cruel
Où cette ordonnance bizarre
Réduisit un Pasteur si rare;
Il tomba presqu'en pamoison,
Et retournant en sa maison,
O Ciel! disoit-il en lui-même,
Un Jansenifte, un anatême
Seroit traité moins durement;
Encor s'il avoit pû détruire
Par un seul petit argument
Les raisons que j'ai sçû lui dire,
J'obéirois plus aisément:
Mais qu'à la mode, à son caprice
J'offre ma Barbe en sacrifice,
Que j'en sois même le bourreau,
Non! je ne sçaurois m'y résoudre;
Qu'il lance contre moi la foudre,

Je

Je veux la porter au tombeau.
C'est ainsi qu'en homme de tête
Et qui n'étoit pas une bête,
Notre Curé tel qu'un rocher
Ne se laissa point déranger,
Et que, s'armant de patience,
Sans plus écouter l'ordonnance,
Il attendit l'événement
Du plus terrible châtiment.
Il étoit presque las d'attendre
Quand une Lettre de cachet
Que son Evêque lui fit rendre.
Rendit son destin clair & net.
On veut donc que je me promene,
Dit-il, en prenant le pacquet,
Assurément c'est fort bien fait;
Oui d'a, j'en accepte la peine,
Je m'y soumets plus volontiers
Qu'aux fatales mains des Barbiers.
Ouvrons. Quand il eut vû la Lettre,
L'exil est en blanc, reprit-il,
Je trouve le Roi bien civil;
Puisqu'il veut me laisser le maître
D'en choisir moi-même le lieu,
De bon cœur je rends grace à Dieu.
Remplissons le blanc à Versailles;
Je n'ai jamais vû le Château,
J'entends dire qu'il est si beau,
Si plein de rares antiquailles
Et d'admirables nouveautés,
Que tous les Palais enchantés
Des Apollons & des Armides,

Et les jardins des Hesperides,
Ces charmans Estres de raison,
Ne sont rien en comparaison;
En vérité je gagne au change.
Il faudroit être bien étrange
Pour ne me pas plaire à la Cour;
Moi petit Curé de Village,
J'aurai dans ce charmant séjour
L'honneur, le plaisir, l'avantage
De voir en face & de mes yeux
Un Roi dont les faits merveilleux
Volant sur la terre & sur l'onde
Sont admirés de tout le monde.
Ma chère barbe, c'est à vous
Que je dois un destin si doux;
A nous séparer on s'efforce;
Mais jamais entre vous & moi
Je ne souffrirai de divorce,
Eh bien! nous irons voir le Roi.
Il part, à Versaille il arrive
Sans y connoître ame qui vive:
Il n'est point de cour, d'anti-cour,
De salle, sallon, gallerie,
Jardin, parterre, orangerie
Qu'il ne visite chaque jour;
Attentif à ce qui se passe,
Que le Roi dine, aille à la chasse,
A la Messe, enfin le Pasteur
Est au premier rang spectateur.
On se demánde, on s'interroge
Qui peut être cet Allobroge,
Ce Barbon à vingt-trois carats

Qu'on

Qu'on trouve par-tout sur ses pas :
Chacun dit ne le pas connoître.
Enfin un Marquis petit-maître
Entreprend d'éclaircir le fait ;
Il le joint. „ Suivant l'apparence ;
„ Vous plantez ici le picquet
„ Pour affaire de conséquence ,
„ Monsieur , dit-il , car je vous vois
„ Depuis six semaines , je crois :
„ Je fais ici quelque figure ,
„ Si je pouvois vous y servir ,
„ Sans compliment je vous assure
„ Que je m'en ferois un plaisir.
„ Monsieur , vous êtes fort honnête ,
„ Dit le Curé ; ce qui m'arrête
„ N'est pas un fait trop embrouillé ;
„ Sans façon je suis exilé.
„ Exilé ! comment ! à Versailles !
„ Vous raillez , Monsieur le Barbon
„ Dit notre jeune homme : Hélas ! non
„ Répond le vieillard , si je raille
„ Que Dieu me confonde à l'instant ;
„ L'exil est-il si surprenant !
„ On exile au fond des Provinces
„ Les gens de Cour, les Ducs , les Princes ;
„ On doit exiler à leur tour
„ Les Provinciaux à la Cour.
„ Tous ces Relegués d'ordinaire
„ Sont chagrins d'être hors de leur sphere,
„ Jurent , pestent , contre le Roi ;
„ Mais je suis d'une autre humeur , moi
„ Qui suis un Curé de Village ;

„ Car,

„ Car, sans regretter mon ménage ;
„ Je trouve dans ce beau séjour
„ Plus d'agrémens dans un seul jour,
„ Que je n'en goûtai de ma vie
„ Dans ma chetive Métairie ;
„ Du Paradis en ce lieu-ci
„ Je vois l'image en racourci :
„ J'ai ménagé certain pécule,
„ C'est de quoi payer ma célulle
„ Et vivre ici frugallement ;
„ Tant qu'on voudra que j'y demeure
„ J'y resterai tranquillement,
„ Fut-ce jusqu'à ma derniere heure ;
„ Ce parti m'est trop glorieux :
„ J'ai l'esprit & le cœur joyeux ;
„ Les devoirs de mon Bénéfice
„ Me donnent chez moi cent tracas,
„ Je suis ici sans embarras ;
„ Après ma Messe & mon Office,
„ Le reste du jour je jouis
„ Du plaisir d'admirer Louis,
„ Sa grandeur, sa magnificence
„ Dont tous les yeux sont éblouis,
„ Et sa sagesse & sa prudence,
„ Dont les effets sont inouis ;
„ Ce seroit à mon préjudice
„ Accepter l'offre de service
„ dont il vous plaît de m'honorer ;
„ Mais sensible à ce bon office,
„ Je prierai Dieu qu'il vous bénisse
„ Et vous fasse en tout prosperer.
On ne peut assez bien décrire

Quels furent les éclats de rire
De notre jeune curieux
A ce discours facétieux.
Ravi d'avoir un conte à faire
Qui lui parût d'un caractère
Aussi nouveau que singulier,
Il fut par-tout le publier;
L'exil est digne de mémoire
C'est un article pour l'Histoire,
Dit le Marquis de bonne foi.
Ce Barbon s'est mocqué de toi,
Dit un autre : c'est un problême,
Où l'homme est fou, dit le troisiéme.
Bon! Il dit Messe aux Recollets
Et je l'entendis hier moi-même;
Ses propos sont-ils d'un benêt,
Dit de sa part un quatriéme,
Et voudroit-on le lui permettre
S'il n'étoit pas un sage Prêtre?
Messieurs, Messieurs les beaux esprits,
Repliqua lors notre Marquis,
Je soutiens l'exil véritable
Et l'Exilé fort raisonnable,
J'en suis garant, & je veux, moi,
En conter l'avanture au Roi.
Tu feras fort bien, dit un Comte,
Assurén en: c'est une honte;
Oui, c'est au Roi jouer un tour
Qui me paroît insupportable,
De faire un exil de sa Cour,
Ce tour me paroît punissable.
Le Marquis part & de ce pas

Le soir même ne manqua pas
De se trouver dans la ruelle,
Et là dit au Roi la nouvelle
De ce conte à dormir de bout
Du Barbon qu'on voyoit par-tout,
Le garantissant homme sage.
Le Roi sourit & commanda
Qu'on fît venir le personnage.
Il vint Le Roi lui demanda
Ce qu'il pouvoit faire à Versailles,
Lui qui n'étoit point à sçavoir
Que son grand, son premier devoir
Étoit de paître ses Oüailles.
„ Si je quitte mon cher troupeau
„ Pour habiter en lieu si beau,
„ Dit-il, ce n'est pas de moi-même ;
„ Voilà, Sire, l'ordre suprême
„ Par lequel Votre Majesté
„ M'en prescrit la nécessité.
L'exil en effet est bizare,
Dit le Roi ; mais venons au fait,
N'en sçavez-vous pas le sujet ?
„ Le sujet, dit-il, en est rare,
„ Peut-être en serez-vous surpris.
„ L'Evêque auquel je suis soumis
„ Est d'une humeur antipatique
„ Avec les Barbes à l'antique ;
„ La mienne l'a scandalisé
„ Plus que d'être poudré, frisé ;
„ J'ai souffert la mercurialle
„ Et j'ai remontré doucement
„ Que la barbe est un ornement

Qui

» Qui ne peut faire aucun scandale,
» Puisqu'on a vû les plus grands Saints,
» Prophêtes, Peres de l'Église,
» Qu'on voit encor nos Capucins
» La porter longue, large & grise,
» Telle qu'est la mienne aujourd'hui;
» Tout cela n'a de rien servi;
» Toujours ferme dans sa morale,
» Par autorité Pastorale
» Le Prélat, sans plus biaiser,
» Me commanda de la razer.
» Il faut avouer ma foiblesse,
» J'en fus accablé de tristesse
» Et je n'ai pû gagner sur moi
» De me soumettre à cette loi.
» Si j'eusse eû l'esprit de chicanne
„ J'eusse appellé comme d'abus
» De cette ordonnance prophane;
» Mais je m'en suis fait un calus,
» Plûtôt que d'aller comme un âne
» Dépenser quatre cens écus
» Pour une affaire de bibus:
» Mon refus constant de l'abbattre
» M'a fait traiter d'opiniâtre
» Et cette Lettre de cachet
» Est la peine de mon forfait;
» Mais la divine Providence
» Qui par des ressorts inconnus
» Protége toujours l'innocence,
» A justifier mon refus;
» Elle a trouvé bon de permettre
» Qu'on laissât en blanc dans la Lettre

» A mon choix, ma discrétion
» Le lieu de ma relégation;
» J'ai crû, dans un cas si propice,
» Ne pouvoir faire un plus beau choix
« Que la Cour du plus grand des Rois
» Où ma peine est un vrai délice,
» Puisqu'enfin j'ai la liberté
» De faire à Votre Majesté
» Le récit entier & sincère
» De tout ce qui fait le mystère,
» Le sujet & le dénouement
» D'un si nouveau bannissement.
» J'aurois pû me servir de ruse,
» Mais j'aime la sincérité;
» On ne doit point chercher d'excuse
» Aux dépens de la vérité.
» L'air riant de votre visage
» M'est, SIRE, un assuré présage
» De votre équitable bonté;
» Je vois que Votre Majesté
» Est disposée à faire grace
» Au vieil ornement de ma face;
» Si mon Prélat l'a condamné,
» Ce n'est, SIRE, que par caprice,
» Sans droit, sans raison, sans justice,
» Dieu même me l'ayant donné.
Vous avez, lui dit le Monarque,
Plaisamment conduit votre barque.
Allez, Monsieur, ne craignez plus,
Retournez dans votre Village;
Je vous donne deux cens écus
Pour les frais de votre voyage,

Et mets ſous ma protection
Votre barbe & votre menton.
A la Cour ainſi qu'à la Ville
On parla fort de l'Exilé,
Il y paſſa pour homme habile,
Et le Prélat fut bien ſifflé.
Voici le ſens de la nouvelle :
Jamais un homme en dignité
Ne doit pour une bagatelle
Commettre ſon autorité.

BREVET

DE SYNDIC DES COCUS

DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE,

Pour M. MORIAU, Procureur du Roi de la Ville. *

DE par le Dieu porte Marotte,
Nous Général de la Calotte,
A MORIAU notre Procureur,
Salut, gayeté, patience, honneur.
Sur le rapport qu'on nous a fait
Des grands progrès du Cocuage,
Que c'est le titre & l'appanage
De tout mari bien ou mal fait,
Nous déclarons ledit MORIAU
SYNDIC de cette Confrairie,
Voulons aux grands jours de féerie,
Soit de la Ville ou du Barreau,
Que lui seul, portant la parole,
Requierre grelots, banderolles,
En faveur de tous les Cocus
Qui brigueront d'être connus;
Pour distinguer la tête folle
D'un aussi grave Magistrat,
Voulons que le bonnet à corne
Soit fait en forme de couronne,

Et

* 1737.

Et qu'une aigrette de Licorne
Y soit plantée au beau milieu,
Afin qu'à la Ville, en tout lieu,
On porte honneur à sa personne.
Lui accordons le tabouret
Auprès de nous à l'audiance:
Voulons qu'aux jours de réjouissance
On illumine son bonnet,
Aux frais de notre Régiment,
Le jour même de la Saint Jean;
E, pour qu'il puisse avec décence
Soutenir l'éclat de son rang,
Lui octroyons pour sa dépense
Quarante mille écus comptant,
A prendre dessus les brouillards
Du cerveau de tous les Cornards
Dont les femmes courent la Ville
Aux dépens de tout imbécille.
Donné au Palais de nos Rats
Le jour où *Kynston* dans sa couche;
Reçut la charmante *la Touche*,
Et que, pour venger ses appas,
Carton sacrifia l'Angleterre
A l'Intendant de nos affaires.

BREVET D'ŒCONOME
DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE,
Pour M de LAUBRIERES Evêque de Soissons. *

DE par le Dieu porte Marotte,
Nous Général & grands suppôts
Du Régiment de la Calotte,
Toujours gaillards, toujours dispos,
A toute la Gent Clémentine,
Aimant par trop bonne cuisine,
La joye & la dépense aussi,
Salut; sur-tout point de souci
Au grand Prélat d'humeur guerriere.
Notre féal & bon ami,
Auquel, bien à tort Dieu merci,
L'on croyoit l'ame dépensiere,
Pourtant donneur, non de repas,
Mais d'eau benite & de prieres,
Drogues qui ne sont pas fort cheres,
Et dont aussi chiche il n'est pas,
Sur tant de gens de conséquence
Qui demandent avec instance
D'entrer dans notre illustre Corps,

Pour

* 1738.

Pour mériter la préférence
Depuis longtems fait ses efforts,
Par cent rares traits politiques,
Qui d'abord ont dupé les sots;
Du généreux, du véridique
Le rolle fait à tout propos.
Cette magnificence outrée,
Dont il signala son entrée
Par un trait des plus fastueux,
Et par maints festins somptueux,
Faisant leçon de bonne chere,
A plus d'un Convive affamé
De ce faux brillant très-charmé,
Étoit sans doute ample matiere
A nous donner dans la visiere,
Et tant d'esprit & de bon sens,
Sans honneur & sans récompense
Ne pouvoient rester plus longtems;
Mais un nouveau trait de prudence,
Trait, qui met bien en évidence
Et son génie & ses talens,
Avec nos applaudissemens
Mérite un poste d'importance
Dans le phœnix des Régimens.
Du fol amour de la dépense
Ce Pere en Dieu bien revenu,
Et peu jaloux de renommée,
Ayant, quoiqu'un peu tard, connu
Que le faste n'est que fumée,
Après six ans d'Épiscopat,
Aimant le bien en vrai Prélat,
Se réduit au pur nécessaire;

Et

Et quoique de rente par an
Il ait vingt mille écus comptant,
Il ſe confine au Seminaire,
Où tout Prêtre doit tôt ou tard
Manger navets & pois au lard.
Là travaillant à ſon Breviaire
Pendant un demi ſiécle entier,
Il y vivra de l'ordinaire
Comme chetif Penſionnaire,
Au hazard que quelque Ratier
Lui donne un Brevet d'imbécille,
Et chante à la Cour, à la Ville
Qu'il devient d'Evêque Meunier.
Mais ce ſacré Seminariſte,
Futur Abbé, que déſormais
Il faut bien que la Cour aſſiſte,
Afin qu'il puiſſe vivre en paix,
Abſorbé dans l'œconomie,
Laiſſe parler la Bourgeoiſie,
Sûr que la Cour, ouvrant les yeux
Sur ſon projet religieux,
Va le payer d'une Abbaye
Valant au moins dix mille écus.
Par ce projet bien convaincus
Du ſçavoir-faire du ſaint Homme,
De notre joyeux Régiment,
Nous le nommons GRAND OECONOME,
Nul mortel de Paris à Rome
Plus capable d'arrangement,
Pour faire vivre ſobrement
Tout Buveur & tout Paraſite,
Pour remplir de vaſtes greniers,

Même

Même aux dépens de la marmite
Des trop avides Créanciers,
Plus propre à donner des déboires,
De mille importuns Ouvriers
Plus fait à châtrer les Mémoires,
A grossir d'amples revenus,
En supprimant dans les ménages,
Avec les Valets & les gages,
Tous les pots-au-feu superflus
Qui sont une source d'abus.
Ces talens, cette expérience
Nous donnent donc pleine assurance
Que, tournant à notre profit
L'œconomique vigilance
Du Prélat jadis en crédit,
Notre Régiment, dont on dit
Les affaires en décadence,
Refleurira sans contredit.
Un sujet de tant d'espérance
Méritant notre confiance,
Au *grand Oeconomat* susdit
Nous joignons la SUR-INTENDANCE
Des Châteaux & lieux de plaisance
Par nous en Espagne bâtis
Et de nos rats de tout pays;
Quant à ceux de la dépendance
De ce Seigneur à révérence,
A nos frais ils seront nourris,
Tant en Province qu'à Paris,
Rats d'Épée & rats de Finance;
Car il en a de très-jolis
Dont on ne connoît pas le prix.

Déliberé dans la séance
De notre Ordre républicain ;
Signé sous le sceau d'abstinence,
Le Général de *Saint-Martin* :
Plus, par Monseigneur, *le Vilain*
Intendant de son Excellence.
Voulons qu'en toute diligence
Le premier Huissier Calotin
Porte la présente Ordonnance
Aux lieux de notre obéissance,
Même aux pays Ultramontains :
Si mandons qu'on le signifie
Au Carnaval & la Folie
Le jour de Mardi-Gras prochain,
Et Momus y tiendra la main.

REQUESTE

PRÉSENTÉE PAR LES

ENTREPRENEURS DE L'OPÉRA

A MONSEIGNEUR

LE DUC DE GESVRES,

Au sujet de la Canonisation de S. FRANÇOIS DE REGIS *faite aux* JESUITES *de la rue Saint-Antoine.* *

MONSEIGNEUR,

Supplient humblement les Entrepreneurs de l'Académie Royale de Musique, en vous remontrant que le nouveau Spectacle des *Révérends Peres Jesuites* porte un dommage si notable aux intérêts des Supplians, qu'il ne leur sera plus possible de remplir les conditions de leur Traité, s'il ne plaît à VOTRE GRANDEUR d'imposer silence à cette Troupe.

Les fonds considérables qu'elle employe & qui la mettent en état d'offrir aux yeux des

* 1739.

des spectateurs les décorations les plus riches, la faculté qu'elle a de les offrir sous le voile spécieux de la Religion, en les envelopant des sujets imaginaires, dont les Pieces qu'elle représente sont tirées, le triple salaire enfin qu'elle paye aux Musiciens qui la servent, sont des moyens sûrs pour attirer de son côté les fainéans, les curieux & les fanatiques de cette grande Ville, & rendre déserts tous les autres Spectacles.

D'ailleurs, cette affectation d'annoncer les premiers Acteurs, d'afficher l'amphitéatre à six sols & de donner le parterre gratis, ne sert pas moins à faire voir le tort qu'en reçoivent les Supplians, qu'à manifester le manége, les intrigues, les souplesses & l'ambition de cette Rivale altiere contre le Spectacle de l'Opéra & le Concert spirituel que nous avions si bien établis.

C'est donc pour en arrêter les progrès injustes qu'ils sont obligés d'avoir recours à vous, MONSEIGNEUR, dans la confiance que VOTRE GRANDEUR, faisant droit sur leur Requête & pour les causes y mentionnées, voudra bien faire défenses & expresses inhibitions auxdits *Révérends Peres* de plus à l'avenir s'immiscer de donner ainsi de nouvelles Scènes au Public, leur enjoignant de fermer incessamment leur salle de la rue Saint-Antoine & de

de s'en tenir à leur théâtre de la rue Saint Jacques.

Mais d'autant que ladite Troupe, avant que de faire éclore cette nouvelle saillie de son génie indéfinissable, n'aura point oublié de l'autoriser du crédit des Grands de la Cour, & qu'à l'abri de ses protections qu'elle a l'adresse de surprendre, elle ne manquera pas d'évoquer cette affaire au Conseil privé & d'échapper par ce moyen à la justice de votre autorité; les Supplians se borneront donc à vous demander, MONSEIGNEUR, qu'il plaise à VOTRE GRANDEUR ordonner que lesdits *Révérends Peres* seront tenus au moins de corriger les contradictions de leur conduite dans ce nouveau genre de profession; quoi faisant, sera leur piece actuellement mise au jour ou réimprimée ou refondue pour n'être pas conforme aux régles du Théâtre, l'Auteur en ayant excédé les libertés d'une façon choquante; sera pareillement changée la décoration de leur salle dans laquelle les *Révérends Peres Jesuites*, ayant paru suivre l'ordre Corinthien, ont ridiculement fait l'ordre Dorique en ornant les pilliers de damas cramoisi, & sera substitué au lieu & place de leur piece principale, qui a pour titre: *La Vie de François de Regis*, une autre de leurs pieces intitulée : *L'invention de Marie à la Coque.*

A tous ces griefs, VOTRE GRANDEUR ayant égard, & faisant sur toutes choses le droit qu'elle avisera bon être pour le soutien de l'ancien Opéra, les Suppliants redoubleront leurs études pour vos plaisirs, MONSEIGNEUR, & leurs vœux pour la santé & prospérité de VOTRE GRANDEUR.

CAPRICE SUR LA CANONISATION DE S. JEAN-FRANÇOIS REGIS.*

QUEL son vient frapper mes oreilles!
Sommes-nous donc à l'Opéra!
Et pourquoi le tendre *Campra*
Enfante-t-il tant de merveilles!
Tout ce tapage me confond;
Eh quoi, personne ne répond!
C'est pour un Saint qu'on canonise:
Un Saint, dites-vous! Oui vraiment;
Non pas un Saint de par l'Eglise,
Mais bien un Saint de par *Clément*,
Entrons: Quelle magnificence
Éclate ici de toutes parts!
Vertubleu, ces riches Caffarts
Ont fait une belle dépense.
Que de damas! que de galons!
Que de clinquans! que de pompons!
Que de preuves de leur sottise!
Va-t'on donner ici le Bal,
Où masqueroient-ils leur Église
Pour célébrer le Carnaval!

Mais

* 1739.

Mais à propos de mascarade,
(Car un chacun se masque en ce pays,)
Eh ! de grace, MONSIEUR REGIS,
Montrez-vous, point de gasconnade ;
Que faites-vous donc là dedans ?
Garderez-vous encor longtems
Le voile importun qui vous couvre ?
Mais je vois tirer le rideau,
On siffle, la machine s'ouvre,
Et c'est lui-même ; qu'il est beau !
Comment, ce n'est pas raillerie,
Oui, par la sambleu le voilà,
Mais pourquoi l'a-t-on planté là ?
N'est-ce pas une momerie ?
Ce trait allume mon courroux ;
Je suis surpris que ces vieux foux
Ne l'ont pas mis en tabernacle ....
Taisez-vous, petit indiscret,
Il pourroit bien faire un miracle
Pour vous punir de ce caquet.
A voir cette tête de cire,
Comme par un enchantement,
Se montrer dans l'éloignement,
Qui pourroit s'empêcher de rire ?
Le Renard d'Esope autrefois,
Voyant un semblable minois,
Le régala d'une apostrophe.
Ne peut-on pas dire aujourd'hui
Que tous les gens de cette étoffe
Ont moins de cervelle que lui ?
Vous qui de la triple couronne
Osant rejetter les decrets,

Por-

Portés vos regards indiscrets
Dans le faste qui l'environne,
C'est bien à vous, petits esprits,
De combattre dans vos écrits
Du Pape le pouvoir suprême :
Allez, vous n'êtes que des fous ;
S'il fait des Saints malgré Dieu même
Il en fera bien malgré vous.

LET-

LETTRE
DU ROI DE CORSE
A
L'EVESQUE DE RENNES.*

NOUS par la grace de Dieu, Théodore Roi de Corse, à notre très cher & féal le Sieur DE VAUR..... Evêque de Rennes.

TRÉS-CHER ET FÉAL

Ayant été tiré par notre seul audace de l'obscurité où la Providence nous avoit placé, conduit par notre seule industrie à la fortune dont nous jouissons aujourd'hui, & ne pouvant être maintenu que par notre extrême impudence dans le rolle difficile que nous avons entrepris; Nous ne sçaurions avoir trop d'attention à recueillir dans tout le monde des illustres Sujets qui puissent affermir par leurs talens notre Empire encore incertain; les Rois assez grands par les bons choix qu'ils font,

* 1739.

sont, doivent-ils craindre d'être obscurcis par leurs Ministres ? Ils sont trop heureux au contraire d'en trouver dont la capacité & l'ambition puissent répondre à leurs projets.

A CES CAUSES, la renommée nous ayant suffisamment instruit des rares qualités par lesquelles, sans naissance, sans mœurs, sans protections, sans vertus, vous auriez sçu parvenir en France aux premieres dignités de l'état Ecclésiastique, de l'impudence singuliere avec laquelle vous affrontez les reproches & le danger où votre conduite téméraire & scandaleuse vous expose journellement, nous avons jugé ne pouvoir acquérir un sujet plus propre à nous soulager dans les fonctions pénibles de notre nouvelle domination, & à donner des loix convenables aux bandits que la Providence a confiés à nos soins. L'histoire de votre vie apprendra à mes Sujets obscurs & inconnus, qu'ils peuvent prétendre à subjuguer le monde entier; l'exemple de votre fortune les mettra en garde contre la vertu; la vûe de votre arrogance leur montrera que l'audace sçait triompher de la force. Ainsi, ne craignant point de prématurer des graces que vous ne sçauriez manquer de mériter, Nous vous revêtissons en ce moment & par ces présentes, de la Pourdre cardinale, vous envoyant notre premier Chapeau; Nous vous

vous créons & nommons notre principal Ministre, vous enjoignant de vous rendre au plûtôt auprès de notre personne royale.

Vous permettons au surplus de transporter & faire conduire dans notre Isle toutes les Filles, Femmes, Veuves, Religieuses & Princesses que vous avez pû suborner dans le courant de votre vie; vous pourrez pareillement joindre à cet envoi tous les enfans qui auront pû provenir d'icelles, que vous ferez au plûtôt tirer des Enfans trouvés, Hôpitaux, Maisons de force, Seminaires & vils métiers dans lesquels ils pourroient être dispersés; Vous donnons notre parole royale qu'ils seront tous nourris, pourvus & élevés aux premiers emplois de notre État, suivant leur âge & leur capacité, & à votre prédilection particuliere.

Fait dans les montagnes de Corse, l'an de grance 1739. Et de notre régne le quatriéme. *Signé* THEODORE Roi: *Et plus bas*, OGLITORP MEZEIRER.

BRE-

BREVET DE CAPITAINE AU RÉGIMENT DE LA CALOTTE,

*Pour M. de THURET Directeur de l'Opéra. **

DE par Momus, Pere joyeux,
Protecteur des farces & jeux,
De tout Officier subalterne
Et gens braves à la moderne.
A THURET, notre amé, féal
Par une estime sans égale,
A cause de son grand renom
Pour sa connoissance en taudion,
Nous Ministre de la Marotte,
Distributeur de la Calotte,
En vertu de l'autorité
Du plein pouvoir & liberté
Que nous possedons maintenant
Pour aggrandir le Régiment
D'Officiers braves & vaillans,
De vieux Guerriers & Conquérans,
Chez qui l'honneur & les proüesses
Brillent en toutes les especes,
Gens sur-tout bien qualifiés,

Capi-

* 1.740.

Capitaines & Ecuyers,
Et dont le bras plus d'une fois
Ait fait de notables exploits.
Instruits de science certaine
De la valeur d'ARMAND EUGENE,
Lui conférons dès à présent
Une Compagnie au Régiment;
D'autant que de façon hardie
Il expose, dit-on, sa vie
Pour la gloire de la Calotte
Dont il respecte la Marotte:
Voulons que cette Compagnie
Notre Greffier lui expédie
Et que, pour faire paroli,
En même-tems y associe,
Pour un autre * digne de lui,
Le Brevet de seul Défenseur,
Ensemble de grand Protecteur
Des hommes vaillans & sans peur,
Des Guerriers méprisant l'horreur
Et du trépas & du destin.
Fait dans le Bureau Calotin,
Le neuf Septembre, Vendredi
A quatre heures après-midi.

---

* *Le Sieur* Utrel, *ci devant Sergent des Gardes, qui a balafré M.* Thuret.

BRE-

BREVET
DE GARDE DES MANUSCRITS
DU RÉGIMENT
DE LA CALOTTE,

En faveur de M. BERGER DE CHARANCI *Evêque de Montpellier.* *

AVIS DE L'ÉDITEUR.

UN *événement des plus comiques a donné lieu à ce* Brevet *de Calotte.* M. Berger de Charancy *Evêque de Montpellier vient de publier, comme un ouvrage qui n'a point encore vû le jour, un écrit qui court depuis plus de 80 ans. Il a cru même voir dans cet écrit intitulé,* Lettre circulaire aux disciples de Saint Augustin, *le secret des Jansenistes, parce qu'il s'est trouvé parmi les papiers d'un bon Curé de campagne Appellant, & il s'est empressé de le faire imprimer sous ce titre :* Constitution ; ou Secret du Jansenisme. *Ce qu'il y a de plu risible, c'est la gravité avec laquelle il a fait déposer chez un Notaire la copie de cette pré-*

* 1740.

prétendue Lettre circulaire, *avec deux autres pièces écrites de la propre main de ce Curé, pour qu'il soit libre, dit-il, à tout le monde de les voir pendant un mois, de les comparer & de se convaincre de ses propres yeux que, comme cet écrit a été copié de la propre main d'un Appellant, c'est un Ouvrage du Parti, & que par-là le secret des Jansénistes est enfin dévoilé.* M. Berger *fort peu versé dans l'histoire des affaires du tems ne sçavoit pas sans doute que* M. Pascal *dans sa 15e provinciale en fait Auteur* le P. Megnier *Jesuite, que* M. Arnaud *en parle plus au long dans les Procès des calomnies,* tom. 8. *de la morale pratique, & que* l'Abbé Marandé *asservi aux Jesuites l'a inséré dans son* état présent du Jansenisme imprimé en 1654. chez Sebastien Cramoisi, rue Saint-Jacques aux Cigognes. *C'est ce même Ouvrage que* M. Berger *vient de donner au Public comme tout nouveau, avec des notes critiques de sa façon. Il l'a décoré d'une Lettre Pastorale de 40 pages* in-4°, *qui sert de prologue à cette Comédie. La publication de cet écrit a occasionné le présent Brevet qui ne fut jamais mieux mérité.*

De par Momus Dieu jovial,
A Berger son ami féal.
Comme ainsi soit qu'il est notoire
Que, sur ce que le Régiment
Possede de plus éminent,

La

La Bibliothéque a la gloire
De conserver le premier rang ;
C'est-là que maint Auteur dépose
Les fruits de ses doctes travaux.
Nos Evêques sur toute chose
De Mandemens originaux (1)
L'ornent si fort outre mesure,
Et sur-tout Monseigneur BERGER,
Qu'on ne sçait plus où les loger.
Oui, pour peu que ce zéle dure,
Nous espérons qu'incessamment
La Bibliothèque calotte
Du Régiment de la Calotte
Vaudra celle du Vatican.
De sorte qu'étant important
De maintenir toute la gloire
D'un si noble établissement,
Dans notre sçavant consistoire
Nous avons jugé qu'il falloit,
Pour en augmenter la richesse,
L'orner encor d'un cabinet
Des manuscrits de toute espece,
Dont la beauté, la rareté
Egalât l'autenticité.
Connoissant d'ailleurs la science,
Le goût exquis, la suffisance
Du Sieur BERGER notre féal,

Qui

(1) *Messieurs les Archevêques d'Embrun, de Cambrai, les Evêques de Marseille, de Laon, & autres.*

Qui n'a point encor eu d'égal
Pour connoître, sur l'étiquette,
Un manuscrit original,
Le déchiffrer sans Interpréte
Et le corriger doctement,
L'orner de leçons différentes,
De gloses, notes, variantes,
Et le tout très-élégamment,
Témoin celui que plein de zéle
Il vient à des gens ignorans
Offrir comme piéce nouvelle,
Quoi qu'imprimé depuis cent ans.
Pour répondre donc à l'attente
De nos plus sublimes esprits,
Nous le créons par la présente
Garde de tous nos manuscrits.
Entendons qu'à sa diligence
Il soit fait par toute la France
Recherche de tous vieux papiers,
Dont la *Jesuitique* engeance
Leurre ses jeunes écoliers, (2)
Tels que les Actes & Mémoires
De *Bourg Fontaine*, de *Douay*
Et toutes ces vieilles Histoires
Qu'on a mille fois baffoué.
Voulons qu'auxdites paperasses
Il soit donné brillantes places

Dans

(2) *Le P. d'Albaret Jesuite lut en 1708. en pleine classe la Lettre circulaire, & plusieurs de ses écoliers la copierent.*

Dans le Recueil du Régiment,
Ainsi que dans son Mandement.
Et si notre Clergé de France
Alloit, contre toute apparence,
S'aviser de trouver mauvais
Que, sans pudeur & sans décence,
Un Prélat vint à cet excès
De donner dans l'extravagance
Du fanatique *Desmarets*,
Fut l'écho, le panégyriste
Et le misérable copiste, (3)
Des *Brisaciers* & des *Cellots*,
Des *Seguins*, *Fabris* & *Pirots*,
Des *Noüet*, Megnier, *Pintheraux*,
Des *Grassets* & des *Rabardaux*,
Race impure, troupe maudite,
Par le Clergé cent fois proscrite;
Déclarons ledit Sieur BERGER,
Exempt de s'en justifier,
Et, de notre pleine puissance,
Imposons au Clergé silence;
Attendu que c'est charité
Et grand acte de pieté
D'attaquer par des calomnies,
Des guet à pends, des perfidies,
Ces Appellans, ces boute-feu
Qui disent qu'il faut aimer Dieu.
Voulons qu'orné de la Calotte
Et portant en main la Marotte,

BER-

(3) *Jesuites célébres.*

BERGER contre-eux dorénavant
Puisse mentir impunément,
Et si quelqu'un le sourcil fronce
Et veut faire le méfiant,
Il n'aura, pour toute réponse,
Qu'à le renvoyer seulement
Aux manuscrits du Régiment,
Lesquels seront pour cette affaire
Par l'Abbé *Duprat* son faussaire, (4)
Bien préparés auparavant.
Étant enfin de la justice
De lui donner gages, profits,
Proportionnés à l'office
De Garde de nos manuscrits,
Lui déléguons par la présente
La somme de cent mille francs,
A prendre, *primo* sur la vente
Du volume des complimens (5)

Qu'il

(4) *Vicegérent de M. Berger accusé de faux pour avoir signé une Ordonnance autrement qu'il ne l'avoit prononcée.*

(5) *Le compliment de Messieurs les Trésoriers de France est trop court & trop éloquent pour ne pas le rapporter. Le voici :* Nous venons, Monsieur, de la part du Roi, pour vous faire notre compliment au sujet de votre exaltation à l'Evêché de Montpellier. *Ces Messieurs se retirerent ensuite, après avoir fait une petite inclination.*

Qu'il reçut dans son Diocèse
Et qu'on a dit, ne lui déplaise,
Quoique succints, fort éloquens.
Puis sur le gain considérable
Que donnera l'édition
De la procédure admirable (6)
Dont ce génie incomparable
Met au jour la production.
Plus mille écus sur la fumée
Qu'exhale à grands flots chaque année;
A

M. Berger qui fermoit les yeux pour être plus attentif & pouvoir répondre avec justesse aux éloges qu'il se flattoit de recevoir, n'entendant plus parler, leve les yeux & ne voit personne. Tout troublé il s'écrie : Où sont ces Messieurs ? *& court pour les aller chercher, mais très-inutilement. On sçait même que le Magistrat qui portoit la parole avoit* ordre *de sa compagnie, en cas que M. l'Evêque les priât à dîner, de dire au laquais :* „ *Va t'en dire à ton Maître que comme il n'y* „ *a pas d'ordre du Roi de dîner chez lui il* „ *ne nous attende pas.*

(6) *Tout le monde sçait jusqu'où M. Berger a porté l'extravagance & la mauvaise foi dans les differentes procédures qu'il a fait ou fait faire contre les Appellans, & qui lui ont attiré la haine de toute la ville de Montpellier.*

A la tenue des États, (7)
La cuisine vaste, enflammée,
D'aucuns des Seigneurs les Prélats.
Item, lui permettons de faire
Chez quelque maître *Aliboron*
Imprimér en *variorum*,
Comme sa Lettre circulaire,
Tous les recueils & papessarts
Des pauvres Curés campagnards,
Pour lui servir d'ample honoraire;
Le tout sans compter les écus
Que sa mere, honnête Fermiere,
Doit envoyer de sa chaumiere
Pour augmenter ses revenus.
Enfin par une grace insigne,
S'il persevere constamment
A se rendre toujours plus digne
De la faveur du Régiment,
Lui promettons encor d'avance
De le nommer, pour récompense,
A l'Archevêché de *Nostrand*. (8)

Aussi-

(7) *Les États du Languedoc.*

(8) *Quelques MM. de Port-Royal avoient eu l'idée de placer de l'argent sur cette Isle qui est dans le Duché d'Holstein, déserte alors, & que le Roi de Dannemarc vouloit vendre à différents particuliers pour la peupler; ce qui donna lieu aux Jesuites de dire que les Jansenistes vouloient aller fonder la petite Eglise à Nostrand. M. Berger renouvelle ce vieux conte.*

Aussi-tôt qu'il sera vacant,
Afin qu'il puisse, avec sagesse,
Avec prudence, avec finesse,
Convertir ou chasser tout net
Les Appellans qu'il y connoît.
Quant à nos grelots & sonnettes,
Papillons, rats & girouettes,
Les avons donnés ci-devant
A *Senaut*, ce fougueux Jésuite
Dont la potence & le carcan
Sont l'expression favorite:
Et d'autant que le Mandement
Sortit de sa plume érudite,
Les lui confirmons amplement.
DONNE' dans l'an où l'Assemblée
De nos Evêques turbulens
Par le Roi fut congédiée,
Et dans le mois où les absens,
Partisans outrés de la Bulle,
Passerent tous sous la ferule
De nos Seigneurs les Intendans.
Chez *Jacques Gros* notre Nôtaire
Sera ce Brevet en entier
Joint à la Lettre circulaire,
Pour grossir son antiquaillier.
Signé MOMUS porte Marotte,
Scellé du sceau de la Calotte;
Contre-signé par *Moustachin* (9)
Interpellé pour cette fin.

(9) *Jacques Gros, que Momus choisit pour Nôtaire du Régiment de la Calotte, est celui chez qui M Berger a déposé la Lettre circulaire.* Le P. G.

BREVET DE RECRUTEUR DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE,

Pour le P. BRIDAINE *Missionnaire.* *

De par Momus porte Marotte,
Souverain de la Gent Falotte ;
Ayant reçu plusieurs avis
Sur les talens presque inouis
D'un soit disant Pere BRIDAINE,
Prédicateur de forte haleine,
Qui, quand il fait tonner sa voix,
Met son auditoire aux abois,
Lui fait crier miséricorde,
Et lui fait voir un Diable vert, (1)
En traînant avec une corde
Les pauvres pécheurs aux enfers,
De sorte qu'étant ébranlés
Par tant de cris, tant de clameurs
Et tant de magiques terreurs,
Les cervelles les mieux timbrées
Ne font souvent de ses sermons

* 1740.

(1) *C'est un tour pour les Villages qu'il n'a osé faire à Montpellier.*

Qu'un saut aux petites Maisons ; (2)
Jugeant qu'il est de conséquence ;
Pour l'intérêt du Régiment,
De nous attacher fortement
Un homme de cette importance,
Dont les peines, dont les travaux
Vont à détraquer les cerveaux,
Et faire, à l'aide du délire,
Rentrer enfin dans notre Empire
Ceux que la raison, le bon sens
En écartoient depuis long-tems.
A CES CAUSES, par ces presentes,
En forme de Lettres patentes,
Nous l'établissons à l'instant
GRAND RECRUTEUR du Régiment;
Et pour assembler dans les rues
Autour de lui les sots, les grues,
Nous détachons de notre Corps
Pour Tambour le Sieur *Mandajors* ; (3)
Vou-

(2) *L'Hôpital de Montpellier où il n'y avoit presque plus de foux a été subitement rempli à l'occasion de la mission. La Police a été même obligée de faire construire de nouvelles loges.*

(3) *Le Sieur Mandajors associé libre de l'Académie des Inscriptions, habitant ordinairement dans Alais où demeure Bridaine. Il s'est trouvé à Montpellier durant la mission, & y a servi les Missionnaires avec un zéle incroyable.*

Voulons que par toute la France,
En vertu de notre Ordonnance,
BRIDAINE enrôle des Sujets,
Pour nous tenir toujours complets;
Qu'à cet effet il mette en œuvre
Les bravades d'un Président,
Les divers tours d'un Charlatan,
Tout l'artifice & la manœuvre
De ces Joueurs de gobelets
Qui prennent les gens au gobet,
Les amusant par des Spectacles,
Leur faisant croire des miracles:
Lui donnons absolu pouvoir
De transformer en momeries
Les plus saintes cérémonies,
De les faire au son du Battoir,
De conduire maintes Soubrettes
En ordre de procession,
Pour leurs voiles, leurs collerettes
Estre rempli d'attention,
Et sur les airs les plus lubriques
Leur faire chanter des cantiques.
Mais pour jouer plus surement
Ses tours, sans craindre les surprises,
Voulons qu'il puisse exactement
Fermer tous les jours des Églises,
Et prêcher dans l'obscurité (4)

Sur

(4) *Quand Bridaine fait ce qu'il appelle ses retraites, il a grand soin de faire mettre des toilles devant les fenestres de l'Eglise, pour qu'il n'y puisse entrer aucun jour.*

Sur le péché d'impureté,
Ayant toujours dans l'Escarcelle
Une tête de mort femelle
Portant coëffes en papillons,
Pour rendre les femmes plus folles,
Qui le sont assez, grace à Dieu ;
Mais attendu que dans les rolles
De Montpellier en dernier lieu
Nous n'avons en tout apperçu
Que des Paillardes, des Soubrettes,
Des Laquais, Porteurs & Grisettes,
Nous ordonnons que derechef
Il s'y porte par le plus bref,
Et lui donnons pleine puissance,
Par la Lune & son influence,
D'y renverser tous les cerveaux.
Voulons que les rats les plus beaux
Et les plus gros de notre Empire
Accourent à sa volonté,
Que la folie & le délire
Marchent toujours à son côté,
Et que cette Ville falotte
Sente l'effet de la Marotte
Jusqu'à croire que le Berger (5)
Est un Saint à canoniser. (6)

Et

(5) *M. Berger de Charency Evêque de Montpellier.*

(6) *Les Missionnaires ont affecté durant le cours de la Mission de ne jamais parler de l'Evêque sans y ajouter le titre de Saint, &*

Et pour rompre ces cœurs rebelles,
Des faveurs les plus solemnelles
Nous décorons, gratifions
Le Sieur Bridaine, & nous voulons
Qu'en faisant la moindre priere
Il redresse tous les bossus,
Miracle qu'il craignoit de faire
Par humilité; car Jesus
N'avoit, disoit-il, de sa vie
Guéri de cette maladie. (7)
En outre, nous nous engageons
Avec serment, & promettons
D'intéresser les Dieux célestes,
Par les plus pressans manifestes,
A rendre désormais les vents,
Les tonnerres & les orages
Plus circonspects, beaucoup plus sages,
Et moins amis des Appellans,
Pour qu'il puisse sans contre-tems
Brûler les Livres Jansenistes
En public sur un échaffaut

Et

---

de faire dire chaque jour un Pater *&* *un* Ave *pour remercier Dieu d'avoir donné à cette Ville un si grand Prélat.*

(7) *Bridaine trouva un matin dans son antichambre quelques meres qui lui avoient amené leurs enfans bossus, on lui demandoit des miracles: Il s'en tira par le trait d'érudition qui est ici relevé.*

Et contre-faire le Bourreau (8)
Qui brûle ceux des Molinistes ;
Mais quant au tour que le *Berger*
Lui joua par pure malice
En l'empêchant, quel préjudice !
De faire voir comme un éclair
Trente mille cierges en l'air ; (9)
Nous ne voulons pas qu'il ignore
Que c'est sa faute ; il sçait fort bien
Que les Evêques ne sont rien
Dans tous les lieux où l'on arbore
La houlette de Celadon,
Qu'il appelle son saint Bourdon.
Sçachant enfin que sans grimace
Et sans peine il voit les cizeaux
De la plus vile populace
Mettre

(8) *Le jour de la plantation de la Croix on devoit brûler sur un échaffaut divers Ouvrages des Appellans ; à peine la moitié de la procession étoit-elle rangée dans le lieu du spectacle qu'il survint une pluye & un orage des plus terribles. Cet accident dérangea la cérémonie.*

(9) *C'est une ~~cérémonie de la procession~~ du Saint Sacrement qui se fait durant la mission ; quand on est arrivé au reposoir, les Missionnaires font élever & baisser les cierges à plusieurs reprises, ce qui fait une espece d'exercice qui représente, à ce qu'ils disent, le Paradis.*

Mettre ses habits en lambeaux, (10)
Il faut bien que de notre grace
Il en reçoive de plus beaux.
Pour le traiter comme il mérite
Nous envoyons au Papelard
Un manteau de peau de renard,
Un petit manchon de Jésuite,
Le roquet de Pierre l'Hermite,
Et la besace d'un Houzard,
Le tout parsemé de girouettes,
Rats, papillons, grelots, sonnettes,
Nos ordinaires ornemens;
Item, encore une guimbarde
D'un des plus fameux Charlatans
Propre à réjouir les passans;
Outre plus la même hallebarde
Que le Cardinal de *Pelvé*
Avoit, disoit-on, la fatigue
De porter au tems de la Ligue.
Fait dans notre Conseil privé
Où rien ne se donne à la brigue,
Le vingt-troisiéme jour de Juin,
Signé Momus, sans *Moustachin*.

Nota.

(10) *Bridaine sentit un jour auprès de lui une femme qui lui coupoit un morceau de sa manche, il se retourna, & voyant cette femme déconcertée il la rassura en lui disant, faites, ma bonne femme, faites.*

Nota. *Le Sieur Bridaine qui vient de mériter les faveurs de Momus est né dans le Diocèse d'Uzés, & n'a guères plus de 43 ans. Il a passé les premieres années de sa jeunesse à faire des Missions dans les Villages. La Nature lui avoit donné une voix si terrible & si tonnante, qu'il ne lui fut pas difficile de réussir dans les auditoires, où l'on ne juge du mérite des Prédicateurs que par la force de leurs poulmons. Après avoir été longtems Comédien de campagne, il fut appellé dans les Villes par quelques Evêques amateurs du merveilleux, & qui comptoient par-là se donner un air de régularité & d'exactitude au-dessus de leurs Confreres. Les Villes par rapport au Peuple ne sont souvent qu'un composé de plusieurs Villages, aussi a-t'il réussi dans quelques-unes, c'est-à-dire qu'il a fait impunément toutes les folies qu'il a voulu. Montpellier, où il est venu en dernier lieu, ne s'est pas trouvé malheureusement pour lui si village que bien d'autres, il y a été démasqué en arrivant; ses forfanteries ont été attaquées par des Vers de toutes especes, on a trouvé ses Sermons vuides de sens, pleins de paroles basses, & mal arrangées, & ses retraites, aussi-bien que quelques-unes de ses conférences, scandaleuse par des détails sur la matiere de l'impureté qui ont révolté les oreilles les plus prophanes. Enfin, on n'a vu*

en lui qu'un orgueil insupportable poussé jusqu'à se donner pour un homme à miracles & à exciter ses Auditeurs à croire qu'il y avoit des graces si particulieres attachées à ses travaux, que de Reprouvés il en pouvoit faire des Élus. Ces excès, joints au ridicule qui les accompagnoit inséparablement, ont réveillé l'attention de Momus. Il y a reconnu combien le Sieur Bridaine pourroit être utile à la gloire du Régiment, & il a été résolu de l'employer à l'exemple de quelques-uns de nos Evêques. Une raison plus particuliere l'y a encore engagé. Le Sieur Bridaine a l'art de monter ses imaginations au degré qu'il faut pour les faire arriver jusqu'à la folie, il en convient sans façon, il s'en vante même comme d'une qualité qui le distingue entre gens d'une même graine. Il dit qu'il n'a jamais fait de Mission où cinq ou six personnes ne soient devenues folles. Un homme d'une espece si rare pouvoit-il échaper à celui qui ne cherche qu'à étendre son Royaume de la Folie. Voilà l'origine du Brevet dont il vient de le gratifier.

COMPLIMENT
FAIT A M. DE VAUREAL
Evesque de Rennes,
Sur sa nomination à l'Ambassade d'Espagne. *

GRand Protecteur d'*ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*,
Nous *ge re sol*, *ce sol ut*, *ef ut fa*,
Les trois États de l'Empire Harmonique,
Très-humblement vous présentons supplique:
Du digne choix qu'à fait de vous Louis:
Grands & petits, tous en sont réjouis:
Par un salut, ou par une embrassade
On vous souhaite une heureuse ambassade;
Pour vous, hélas! nous formons mêmes vœux,
Nôtre devoir nous fait agir comme eux;
Mais nous sentons une douleur amere:
En vous perdant nous perdons notre Pere;
Car nous craignons qu'en ce brillant emploi
Vous dédaigniez de nous donner la loi.

Cali-

* 1741.

Calmez, Seigneur, nos trop justes allarmes :
Votre départ aura pour nous des charmes
Si, dans Madrid comme au milieu de nous,
Vous nous aimez & nous protegez tous.
Applaudissant alors à l'excellence
Nos vœux iront par-delà l'éminence.

VERS

SUR LA PROMOTION DES MARÉCHAUX de France. *

DE la Promotion veux-tu sçavoir l'histoire ?
Moins par dessein que par hazard
J'étois au Temple de Mémoire ;
Les Dieux avoient pris du nectar,
Lorsqu'un d'eux rompit le silence :
Il faut, dit-il, nous amuser,
Faisons des Maréchaux de France.
Chacun ayant le droit prétendit en user ;
Minerve & Mars d'intelligence
Firent BELLE-ISLE & MAILLEBOIS ;
De Thémis NANGIS eut la voix ;
ISENGHIEN & DURAS eurent pour eux Mercure :
Il est vrai qu'il dormoit dans cette conjoncture,
Il en fut repris de Pallas.
Momus armé de sa Marotte,
Pour la gloire de la Calotte,
Désigna CHAULNES & BRANCAS.
A ce point peut-on se méprendre,
Disent les tristes concurrens ?
Libres dans leurs amusemens
Les Dieux n'ont point de compte à rendre.

* 1741.

VERS

Sur le choix qu'a fait Son Éminence Monseigneur le Cardinal de Fleury de ceux qu'il envoye accompagner M. le Maréchal de Belle-Isle à la Diette de Francfort. *

GRand Cardinal, la voix publique
Vers la Nation Germanique
Nomme avec vous pour être Ambassadeur
Ce Citoyen, cet homme unique,
Ce grand Guerrier, ce sage politique,
Dont le choix vous fait tant d'honneur.
Mais, MONSEIGNEUR, s'il vous plaît, sous quel titre
Faites-vous partir avec lui
Tous ces petits Messieurs, ces sortes de Ministres,
Qui, par vous nommés aujourd'hui,
De l'Empire Romain s'estiment les Arbîtres.
Sont-ce des espions? Sont-ce des assistans?
Est-ce un Conseil représentant la France,
Ou bien des gens sans conséquence
Qui s'en vont divertir l'Europe à nos dépens?
N'en déplaise à Votre Éminence,
BELLE-ISLE eût dû choisir ses gens;

Des

Des Français il eût pris l'élite,
Il s'y connoît & vous eût répondu
De son choix & de leur conduite;
Au lieu que tout est confondu.
Car franchement nos Volontaires
Ne sont qu'un surcroit d'embarras
Pour BELLE-ISLE & pour les affaires;
Ils seroient aussi-bien à Paris que là-bas.
Ou qu'il vous plaise au moins munir d'une
Marotte
Chaque Sujet de ce détachement,
Pour représenter décemment
L'auguste Corps de la Calotte
Comme envoyés du Régiment.

LE PROSTIBULE DES TURCS.

MANDEMENT DU DIEU MERCURE.*

Nous qui d'un grand coup de Malchus,
Autrement dit de cimetère,
Jadis du vigilant Argus
Coupâmes la trachée artère;
Nous Patron des Escamoteurs,
Des Marchands & des Orateurs,
En un mot de tout Proxenette,
Habitant de cette Planette.
En faveur de MANON LA CROIX,
Interdisons pour quatre mois
Le quartier de la résidence
De sa MUSULMANE EXCELLENCE,
A toute Abbesse de Cypris,
Sans en excepter *la Paris*,
Non plus que la *Dame Florence*,
A moins qu'il ne plaise à MANON,
De les employer en son nom.
Si c'est son avis, c'est le mien,
Pourvû qu'il en résulte un bien;

Car

* 1742.

Car il ne feroit pas honnête
Que les Enfans du Saint Prophête,
Nos bons Amis de tous les tems,
S'en retournassent mal contens.
Or pour obvier à la chose
Mettons au marché cette clause,
Qu'on n'admettra dans le Convent,
Autrement dit le PROSTIBULE,
Nul Sujet, dont auparavant
On n'ait, avec soin & scrupule,
Inventorié le devant,
Et visité même l'annexe ;
D'autant que ces Messieurs souvent,
Sans se gêner, font au beau sexe
Tourner la figure convexe,
Acte, dit-on, recréatif,
Mais nullement génératif:
Quoiqu'il en soit, c'est leur méthode,
Il faut les servir à leur mode.
Si pourtant fille on rencontroit
Dont l'œillet fût par trop étroit,
Que l'on se serve du remède
Qu'employa le blond Ganimede,
Quand Jupin fit de vains efforts
Pour lui mettre le Diable au corps.
A propos de ce Receptacle,
Excluons Fille de Spectacle,
Sur-tout celles de l'Opéra,
Ne polluantur corpora ;
Car si ces Dames de Coulisse
Alloient chez les Orientaux
Faire circuler certains maux,

Et leur donner la chaud.......
Seroit-ce au Chef de Police
Que l'on demanderoit justice ;
Ah vraiment oui ! Ces Oiseaux-là
Se menent bien comme cela !
Elles l'enverroient faire f.....
Sans biaiser la rime en outre ;
Mais revenons à nos moutons :
Au rebut aussi nous mettons
Les Donzelles entretenues,
Telles que sont *la l'Empereur*,
La le Corps & *la le Sueur*,
Et tant d'autres de nous connues
Pour être parfaites en l'art
De plumer le tiers & le quart,
Au reste, excepté ces sang-sues,
Je consens que MANON LA CROIX
De qui lui plaira fasse choix ;
Persuadé que ses Recrues
Ne perdront rien à l'examen
Des gens de MEHEMET.... *AMEN*.

BREVET
DU RÉGIMENT
DE LA CALOTTE,

Qui nomme M. le Maréc. D'ISENGHIEN NOUVELLISTE DU RE'GIMENT. *

LE Dieu badin de la Marotte,
A tous amés portant calotte,
Salut, honneur, sçavoir faisons,
Qu'entre nos plus chers nourrissons
ISENGHIEN [par de grands services
Qu'il rend à l'Ordre chaque jour
Mérite qu'un de nos Offices
L'assure de notre retour.
A CES CAUSES, vû l'importance
De s'attacher un tel Sujet;
Voulons qu'on le connoisse en France
Pour GRAND NOUVELLISTE à Brevet,
Et qu'il puisse, en toute assurance,
Débiter le faux pour le vrai,
D'une nouvelle par semaine
A l'avantage des Français,
Entretenir la sainte haine
Qu'ils conservent pour les Hongrois;
Les combattre, les mettre en fuite,
En Héros changer nos Soldats,
Et

* 1742.

Et, par cette sage conduite,
Tenir lieu de ce qui n'est pas ;
Et pour récompenser son zéle,
Voulons que dans chaque Caffé
Par tout amateur de nouvelle
Il soit de caresse étouffé,
Que le plus hardi frenétique,
Le plus endiablé politique
S'acquitte envers lui du respect
Que doit à son Maître un Valet ;
Et rendant sa gloire complette
Le préferons à la Gazette,
Attendu que pour mentir mieux
Il a des talens merveilleux.
Si mandons qu'en toute la Terre
On l'appelle dorénavant,
Soit dans la paix soit dans la guerre,
NOUVELLISTE DU RE'GIMENT.
Fait & passé dans notre Empire,
L'an que l'on vit le Parlement *
Craindre d'un mauvais garnement
Les sots discours & le délire.

---

* *Mahomet, Tragédie de M. de Voltaire, que le Parlement a fait défendre aux Comédiens Français de jouer.*

HARANGUE
DU GRAND-THOMAS
Le jour de sa Réception à l'Académie Française. *

MESSIEURS,

Enfin du bel esprit vous me donnez l'attache,
Ce jour va relever ma gloire & mon panache :
Le Public notre Juge a ri plus d'une fois
De voir tant d'inconnus obtenir votre choix ;
Grands Certificateurs des talens qu'on ignore,
Vous l'aviez trop dupé pour le duper encore ;
Je vous réhabilite ; oui, chers Amis, je crois
Que personne à Paris n'est plus connu que moi.
Qu'avois-je donc besoin de m'ouvrir votre Temple ?
Un Poëte sensé m'en a donné l'exemple ;
Cet

* 1743.

Cet homme dont le nom est répandu si loin
Fait cas de vos honneurs, croit en avoir besoin,
Un si riche fleuron manquoit à sa couronne,
Mais il y manquera, votre intérêt l'ordonne;
C'est un génie hors d'œuvre, il vout eût déparé,
Je vous assortis mieux : Pesez & mesurez.
Vous ne vouliez avoir ni dévôt ni profane;
Charmé qu'à sa conduite on ait cherché chicanne,
Singulier comme lui d'habit, d'air, de maintien,
Mais plus utile au Peuple & vrai paroissien,
C'est à bon droit, MESSIEURS, qu'ici je prens séance.
Tout Art & tout Métier veulent de l'éloquence,
Un Géométre exact vous l'a sçu démontrer;
Communiquons-nous donc le grand Art de leurrer :
Mais, sans vous entêter d'éloges ridicules,
Désormais sur nos choix ayons plus de scrupules.
Vous en serez exclus, pédantesques galans,
Du Clergé subalterne obscurs Passe-volans;

Allez

Allez au Seminaire apprendre des Légendes ;
Le Parnaſſe n'eſt pas le chemin des Prébendes ;
Pour vous, riches Prélats, qui chériſſez Paris,
Un domicile élu parmi les beaux eſprits
Eſt un titre paré contre la réſidence ;
Mocquez-vous du troupeau qui ſéche en votre abſence ;
Et toi, Rimeur titré, qui te mocque de nous,
Plie & du GRAND-THOMAS embraſſe les genoux.

NOUVEAU BREVET
DE CHANCELIER
ET GARDE DES SCEAUX
DU RE'GIMENT DE LA CALOTTE,
Pour M. D'AGUESSEAU. *

DE par le Dieu porte Marotte,
Nous Général de la Calotte ;
A tous nos amés & féaux,
Salut, argent, liesse & repos.
Il appert à la Terre entiere
Que le Vieillard réferendaire
De notre Monarque Louis,
Pour son bizare caractère
Et l'abus de son Ministère,
Hué des grands & des petits,
Autrefois outré Jansénistе,
Pour faire fleurir sa Maison
Est de la Secte Moliniste
Devenu l'aveugle Patron ;
Que son ame vindicative
Sacrifiant dévotement
A sa fureur législative
Cent Avocats, a galamment

Envoyé

* 1743.

Envoyé ſur la ſombre rive
Plus d'une famille plaintive ;
Que perclus par ſon faux ſçavoir
Il ne peut entendre ni voir ;
Que protecteur de l'ignorance
Il fait gémir ſous ſon pouvoir
L'eſprit, le goût & la ſcience ;
Qu'ami des ſots & des flatteurs,
Prêtant l'oreille à l'impoſture,
Il traite les brillants Auteurs,
Suppôts de la Littérature,
Comme Valets & Décroteurs ;
Fléau de la Judicature,
Que chez lui la prévention
Tient la place de la raiſon ;
Qu'il n'eſt rien qu'on ne lui fit croire ;
Bref, que ces grands Hommes d'État,
Chanceliers de ſainte mémoire,
Et les *Poyet* & les *Duprat*
N'atteignirent point à la gloire
De notre illuſtre Magiſtrat,
Imbécille ſeptuagenaire,
Qui, ſans ſon titre qu'on revère,
Seroit traité comme un pied-plat,
Et ſon Fils comme fier en fat :
A CES CAUSES, cette ſemaine,
Notre puiſſance ſouveraine,
Ordonne à tous les Calotins,
A tous les modernes Cotins,
Et ſur-tout à l'Académie,
De s'aſſembler en notre Hôtel,
Ou, dans notre Corps immortel,

Rece-

Recevrons en cérémonie,
Devant Momus & son Autel,
Ce Referendaire éternel,
Dont on maudit la longue vie,
Pour être notre GARDE SCEL
Et CHANCELIER hétéroclite
De notre Nation d'élite :
Pour qu'en faveur de nos Sujets
Et de la Troupe Académique,
Troupe sérieuse & comique,
Il nous dresse de beaux écrits,
Où la justice il sçache rendre,
Sans examiner, sans entendre
Autre chose que les clameurs
Des plus suspects accusateurs,
Sçavans dans l'art de le surprendre,
Qui, flattant ses noires humeurs,
Étourdissent par leurs rumeurs
Son intelligence baissée
Ouverte à tous les imposteurs :
Fait en ce jour que *la Chaussée*
Mit sur la scène *Pamela*; *
Piece triste, platte, insensée,
Du Comédien carressée,
Et que le Parterre siffla
En attendant *Montezuma*.

---

* *Comédie en cinq Actes, représentée pour la premiere fois le 6 Décembre 1743. qui fut sifflée.*

BREVET
DE CONTROLLEUR
DES BASTIMENS
DU RE'GIMENT
DE LA CALOTTE,

Pour M. DE BERN.... *Prevôt des Marchands, à l'occasion du Feu qu'il a fait dresser pour la convalescence du Roi.* *

DE par le bon vieil Dieu Momus,
Salut à ce Monsieur Hustus,
Messire LOUIS-BAZILE DE BERN.....
Chevalier Seigneur du Rivage
Que dans Paris Gréve l'on nomme,
Place célébre plus que Rome,
A tous présens & à venir
Calotins de ce bel Empire,
Sçavoir faisons & ordonnons,
Avons statué & voulons
Qu'à l'instar de nos Échevins
Chacun se noye dans le vin,
Mais ce n'est point encor le *hic*;
Laissons même cette musique ;
Nous ne croyons point nécessaire
De défendre que dans les airs

* 1744.

Nos Sujets se laissent emporter ,
N'étant que trop bien persuadés
Que dans les rues ils tomberont
Plûtôt le nez dans les étrons :
Après quoi dans cet équipage,
Voulons qu'à Monsieur de Bern....
Par de tendres embrassemens ,
Ils montrent leurs contentemens
De la façon dont avec goût ,
Dans la Fête il ordonne tout ;
Comme aussi voulons qu'on admire ;
Que librement l'on puisse rire
Tant dans la suite qu'à présent ,
Lorsqu'on verra ce bâtiment ,
Ce Temple que soir & matin
Doit desservir un Calotin.
Entendons que cet Escogrife
Le jour du Feu en soit Pontife ,
Et qu'en vertu de nos présentes ,
Sans qu'il soit besoin de patentes ,
Il y loge avec sa famille ,
Et qu'il puisse y jouer aux quilles.
Défendons à tout mécontent ,
De l'appeller impertinent ;
Voulons qu'aux personnes sensées ,
Porte & fenêtre soient fermées ;
Qu'il soit gravé , non sur du beurre ,
Mais sur matiere convenable ,
Par le plus célébre Graveur ,
Une inscription préalable
Propre au sujet : *Sit exemplum*
Pulchrum Calotinæ Templum.

Le

Le créons par ce Mandement
Controlleur de nos Bâtimens ;
Lui permettons par-ci par-là,
D'illuminer cahin caha,
Dans les caves & dans les rues ;
Sur-tout que perſonne n'ait vûe
Sur ce chef-d'œuvre, c'eſt le *hoc* ;
Un Intendant de Languedoc
Ne doit point ſe communiquer,
Car vous pourriez vous en mocquer ;
Enjoignons à nos Subalternes,
Dans les Caffés, dans les Tavernes,
De reſpecter Sieur DE BERN....
Comme Calotin d'haut lignage ;
Et, qui plus eſt, lui accordons
La fumée de tous les lampions,
Que daus Paris l'on brûlera
Et que lui ſeul avalera,
De plomb une triple calotte
De bon calibre ponderant,
S'il le veut même une culotte.
Fait en Septembre l'an quarante
Deux fois deux ; Scellé AYMON,
De par Momus : *Signé*, TAMPON.

BREVET

DU RÉGIMENT

DE LA CALOTTE,

En faveur de la Dame PORLIER *Canadienne, Marchande suivant la Cour, sur ce qu'elle a été la premiere à vendre des Pantins à Paris.* *

DE par le Dieu de la Marotte,
Nous Général de la Calotte,
Vû le contenu au Placet
De la *Canadienne* ; à l'effet
De lui donner toute assurance,
De notre chere bien-veillance
Et d'un sincère attachement ;
Pour l'en convaincre pleinement,
Ordonnons, que Pantins, Pantines,
Troupes legeres & badines,
Soient par forme de supplément
Admis dans notre Régiment
Sans aucun trouble ; en conséquence,
Et pour la bonne intelligence,
A l'avenir tous Calotins.
Ne pourront enroller Pantins
Ailleurs que chez la Suppliante,
Qui

* 1747.

Rende très-digne de respect
Tout ce Peuple Colifichet ;
Que la femelle la moins fine
Prenne pour une œuvre divine
Tous les Fils que nous honorons.
Souvent sans rime ni raison ;
Que, bien-tôt servant de parure,
On en mette dans la coëffure,
Dans le Fichû, le bagnolet,
Jusqu'en huit cent quarante-sept,
Et que tous les niais de Sologne
Aillent de Paris à Valogne.

BREVET
DE PREMIER COMÉDIEN
DU RÉGIMENT
DE LA CALOTTE,

En faveur de M LE RI... DE LA POPL..., *Fermier Général.* *

UN de nos Fermiers Généraux
Au cœur triste, à la face blême,
Qui sçait mieux *Plaute* que *Barême*,
Par mille traits originaux
Tous les jours ici se distingue ;
Sérieux comme un Camerlingue,
En pensant jouer l'important
Il n'est tout au plus qu'un pédant ;
Tantôt faisant des Comédies
Il se travestit en Farceur,
Et prend les qualités hardies
d'héroïque & comique Auteur ;
Le penchant heureux de son ame
Parut dès ses plus jeunes ans ;
Aussi voulut-il prendre femme
Qui pût seconder ses talens ;
Il courut dans une Coulisse

* 1742.

Se choisir un extrait d'Actrice,
Objet d'ailleurs des plus friands,
Sous des dehors doux & rians
Couvrant le plus malin caprice
Et cent projets extravagants,
D'une grandeur imaginaire
De Mere en fille héréditaire;
Cet Époux l'égala d'abord
A l'épouse d'un gros Mylord,
Elle en prit les airs & le faste,
Et jamais états différens
N'ont formé dans si peu de tems
Un si magnifique contraste.
On vit au bout de quelques jours
La fille de *Mimy-Dancourt*
Du grand, du sublime idolâtre
Mépriser les gens du Théâtre
Et ne plus fréquenter que les gens de la Cour :
Mais son cher Mari convaincu,
Outre la peur d'être cocu,
Que l'orgueil, passant les limites,
Peut avoir de mauvaises suites,
Voulut *primo* par la raison,
En second lieu par le bâton,
Dont fut meurtri son beau visage,
La rendre moins vaine & plus sage;
Et voyant que rien n'opéroit,
Il s'y prit par un autre endroit
Pour humilier son audace
Et remettre tout en sa place.
Plein de bonnes intentions

Il tenta donc de mettre en œuvre
Ses riches dispositions,
Et par une adroite manœuvre
De la faire ressouvenir
De la condition infâme
Dont ses biens l'avoient fait sortir;
Quand son extravagante flâme
La fit réellement sa femme:
Il résolut à cet effet
De faire une piece comique.
Sans en chercher loin le sujet
Il le prit dans son domestique.
Sçachant de sa folle moitié
Le goût pour la magnificence,
Pour la grandeur & l'excellence,
Aucun trait n'y fut oublié,
Pour hâter sa résipiscence
Et la réduire au petit-pié:
Mais d'un si curieux ouvrage
Pour venir aisément à bout
Ce bel esprit pensa sur-tout
A lui rendre le personnage
Qu'elle eût dû naturellement
Exercer sans son mariage,
Et que jadis si dignement
jouerent sa Tante & sa Mere,
Et sa grand'Mere & son grand Pere,
Et qu'elle même vient aux yeux de tout Paris
De remplir avec tant de gloire,
Sur toutes ses Consœurs ayant gagné le prix

Au

Au sentiment commun de l'auguste auditoire;
Vivent les esprits si profonds!
Vivent les gens de caractère!
Hommes de Finance & d'affaire,
Venez prendre ici des leçons,
Vous avez un fameux confrere
Qui vous en a donné de toutes les façons.
Si vos femmes trop fastueuses,
Trop hautaines, trop orgueilleuses
Donnent dans un bruyant éclat,
De lui, j'ose vous le promettre,
Vous apprendrez l'art de remettre
Toutes choses dans leur état.
A CES CAUSES, Nous Souverain
De ce grand peuple Calotin
Répandu dans notre Hémisphère,
De notre pouvoir spécial
Nous avons du nouveau Moliere
De la Gent falotte & ratiere
Donné le titre original
Au Sieur DE LA POP......
Et l'exhortons par tous moyens
De continuer sans scrupule
A redoubler le ridicule
De sa chere Femme & le sien,
Lui promettant sous les auspices
D'un Duc autrefois les délices
Et le favori de l'Amour,
Si méchans que soient ses Ouvrages,
De leur faire avoir le suffrage
Et de la Ville & de la Cour.

BRE-

BREVET

A M. D'ORNEL ORGANISTE.*

DE par Momus Pere joyeux,
Dont les ris badins & les jeux
Font un de leurs Dieux tutélaires,
Patron des gens facétieux,
Souverain des cerveaux hilaires;
Par un ordre très-solemnel,
Nous défendons au Sieur D'ORNEL
De quitter son grenier aux Fluttes,
Ne fut-ce que quelques minutes,
Pour aller comme un Courtisan
Souhaiter bon jour & bon an,
Selon la coutume gênante,
Chez amis, parens, ou parentes.
L'onziéme jour à lui permis,
Dans le tems le plus convenable;
De visiter grands & petits,
D'aller même se mettre à table,
Chercher vins frais, & bons morceaux;
Dans la maison des grands *Pageaults*,
Y folâtrer, badiner, rire,
Et dire tout ce qu'on peut dire
Pour déranger le sérieux
Des Sénateurs les moins joyeux;
Bref, du plus plaintif Héraclite

En

* 1730.

En faire un joyeux Démocrite ;
Et le tout pour s'entretenir
Dans sa gayeté naturelle.
Car tel est notre bon plaisir
Et notre volonté réelle.
Donné le premier de Janvier
Où l'on dit mainte baliverne,
Sur la fin du dernier quartier
De la Lune qui nous gouverne.
Signé, MOMUS, *plus bas*, AYMON.

LET-

LETTRES DE BOUG... D'ASNERIE,

Pour le Sr AROUET DE VOLTAIRE.

GILLES, BLAISE, JOB, MARTIN, DEG... par la grace d'Apulée & sous l'autorité de Midas, Grand-Maître de l'Ordre, Societé, suprême Tribunal, Protecteur de l'Académie des Boug... d'ânes du Royaume : A tous nos Sujets, Associés, Freres, Confreres, Amis, Ennemis qui ces presentes, &c. SALUT, sçavoir faisons, que vû la Requête à nous présentée par F. A. DE V. Filosofe, peintre, géométre, astronome, poëte, historien, gramairien, téologien, matématicien, musicien, fisicien, académicien, payen, crétien, luterien, comédien, &c. par laquelle il nous expose que le désir qu'il a d'être de tous les Corps l'ayant engagé à travailler depuis longtems pour mériter nos suffrages, il a présumé par notre silence à son égard, que nous ne l'avions pas encore jugé digne d'entrer dans notre illustre Compagnie, mais que ne perdant

dant point de vûe le projet qu'il a formé de devenir à la fin notre Confrere, il vient de se déterminer à retravailler, repolir, refondre, raccommoder, mutiler, & remettre sur le Théâtre à l'usage des Boug... d'ânes les poëmes tragiques de quelques Auteurs, & notamment *Helectre* & *Quatilina* d'un nommé Cre...b.on, que nous avions toujours méprisé, & qu'il espere qu'un travail aussi estimable, joint à quelques âneries qu'il se flatte d'avoir fait par le passé, le rendront recommandable parmi nous, & lui mériteront une place dans notre Académie. Ladite Requête signée A. D. V.

Vû aussi la représentation d'une desdites pieces, la filosofie de Newton mise à notre portée, ces deux superbes Édifices de *goût* & de *gloire* bâtis par ses mains, & quelques autres Ouvrages de sa façon qui lui ont attiré de la part des gens de Cour les caresses que l'on fait ordinairement aux Messagers qui ne vont pas assez vîte au Moulin,

Son ardeur à poursuivre en Justice les impertinens qui osent attaquer sa réputation & critiquer l'embonpoint de son individu.

Ses judicieuses & très-ignorantes réflexions sur des vérités reconnues qu'il traite de mensonges.

Enfin mille Boug... d'âneries qu'il a fait;

fait, qu'il fait & fera, & qui l'ont rendu, le rendent & le rendront à jamais recommandable.

Désirant le traiter favorablement, & ne pouvant nous refuser à la protection de la Reine de Nav.... qui parle en sa faveur.

Nous, de notre certaine ignorance, puissance vuide, & subordination inférieure, avons admis, admettons, aggregé & aggregeons à notre illustre Compagnie ledit A. de V. & lui avons donné & donnons, octroyé & octroyons la place de notre Conseiller-Traducteur ordinaire & extraordinaire des Auteurs anciens & modernes à l'usage de nous & des nôtres.

Enjoignons à tous les Boug... d'ânes du Royaume nos Sujets & Confreres, associés externes & internes de le regarder comme l'un des membres de notre Conseil & Académie.

Leur commandons expressément de se tenir à la porte des Spectacles, six heures avant l'ouverture, les jours qu'ils sçauront qu'on doit représenter ses Ouvrages, s'emparer de toutes les places & particuliérement du parterre, y donner le ton, applaudir à toute outrance, comme s'ils étoient payés, & ce sans être tenus d'apporter d'autres raisons, sinon que c'est du V.

Enfin, de le soutenir en toute occa-

sion en dépit des sifflets, brouhaha, tintamarre & du bon sens, à la charge par lui de ne se point négliger dans les traductions, rapsodies & corrections nécessaires qu'il nous donnera, & de retravailler au *reste* comme un bon & loyal Boug... d'âne doit faire, lui promettant avoir le tout pour agréable.

Mandons aux ignorans ayant droit dans nos Justices & à tous nos autres Officiers, Associés, Amis, &c. qu'ils ayent à faire observer ces presentes, & jouir ledit A. de V. du privilege & benefice d'icelles, nonobstant clameur de Baudet, Chartres Arcadiennes, haussement d'épaules & Lettres à ce contraires; car tel est notre amusement. Donné à Montmartre l'an de notre régne l'innombrable.

G. B. J. M. D.

PAR MONSEIGNEUR.

†

Marque du Secretaire.

BREVET
DE CARILLONNEUR GENERAL
DU RÉGIMENT
DE LA CALOTTE,

En faveur de M. POILOU DE LA POLISSONNIERE Seigneur pour 14 parts 3 quarts 1 huitiéme des Seigneuries de Tambourin, la Flutte & autres lieux. *

Nota. *Ce Brevet est adressé à M. Ve.... de la Cros..... Conseiller de la Cour des Aydes, lequel s'amuse à faire des pendules d'yvoire (qui sont fort mauvaises) au lieu d'aller au Palais, & vit d'ailleurs assez mal avec sa femme de qui il est fieffé d'une partie de la Butte S. Roch.*

DE par le Dieu de la Marotte,
A vous Monsieur de Tambourin,
Sur votre chef fier & mutin
Affublez-vous cette calotte.
Informés de vos grands talens
Et de votre rare science,

Pru-

* 1751.

Prud'hommie & expérience,
Qu'avez montré dans tous les tems:
A faire horloges & pendules,
Cadrans, mandrins & bassecules;
Pour causes à ce nous mouvans
Et de notre pleine puissance,
Nous vous créons par préférence
Carillonneur du Régiment,
Ce que faisons malgré l'envie:
Car vous avez maint malveuillant
Qui dit qu'en fait d'Horlogerie
Vous n'avez nul entendement;
Témoins douze horloges & plus
Où vous n'avez rien fait qui vaille;
Et qu'étalez pour êtres vûs
Et admirés de la canaille.
Or sus pour vous mettre en état
D'exercer avec plus d'éclat
Un Emploi de cette importance,
Nous vous donnons pleine licence
D'opiner bas & du bonnet,
De décider sans être au fait,
De parler sans vous faire entendre;
De juger sans y rien comprendre.
Comme il est écrit dans l'Histoire
Qu'un Officier du Régiment
Doit être vrai, poli, galant,
Mettez bien dans votre mémoire
En lettres d'or cette leçon,
Pour vous servir d'instruction.
Point de basse plaisanterie,

Point

Point de rébus, point de juron,
Et pour décrasser votre nom
Hantez meilleure compagnie.
Plus pour ne passer pour grognon
Entendez mieux la raillerie,
Car quand on vous raille, dit-on,
Vous parlez toujours sans raison.
Plus, pour rendre à chacun le sien,
Ne mettrez dans le Cartulaire
Ce qui point ne vous appartient.
Usez donc de ce formulaire:
Je suis par la grace de Dieu
Et de ma bien aimée Épouse,
Pour que personne ne s'y blouse,
Seigneur de tel, tel & tel lieu.
Par-là vous bravez maint rieur
Qui pourroit, vous cherchant bredouille;
Vous dire dans sa belle humeur
Que votre Fief est en quenouille.
Item, ne faites point le sot,
Le rodomont, le Dom-Quichot;
Vous n'en avez point la figure,
Ce Héros n'étoit point magot;
Mais de Sancho-Pança plûtôt
Vous avez toute l'encolure;
Avec son cher grison aussi
Vous avez quelque ressemblance;
Hargneux & têtu comme lui
Vous pourriez avoir même chance.
D'observer tout ce que dessus
Vous ferez serment à Momus,

Sous

Sous peine d'être à la ferule
Et rayé de l'immatricule.
Profitez de cette leçon ;
Adieu mon cher petit mignon.

FIN de la sixiéme & derniere Partie.

MÉMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE LA
CALOTTE.

PREMIERE ÉDITION.

SIXIEME PARTIE.

AUX ÉTATS CALOTINS;
DE L'IMPRIMERIE CALOTINE.

M. DCC. LIV.

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA *CALOTTE*.

DE'CALOGUE

Du Régiment de la Calotte. *

SElon ta Marotte vivras,
Et l'aimeras parfaitement.
De l'argent ne réserveras,
Ni autre chose pareillement.
De rien ne te chagrineras,
De fait ni de consentement.
De tout le monde railleras,
Sans t'épargner aucunement.

* *En 1720.*

Aucuns secrets ne retiendras,
Si ce n'est ceux du Régiment.
Au sexe ne t'attacheras,
Que pour ton seul contentement;
Ta femme vivre laisseras,
Ainsi que toi joyeusement.
Dans nul Parti tu n'entreras,
Que pour t'en mocquer seulement;
Aucun mortel tu ne loueras,
Si ce n'est ironiquement.

INSTITUTIONES CALOTINÆ.

INterest Reipublicæ non Solum cognoscere malos, verum etiam Calotinos, ne simulatâ gravitate decipiantur Populi.

Summum jus Calotinorum est lætari, de opere suo gaudere, & de omni risibili ridere.

Jurisprudentia Calotinorum est castigare ridendo mores, eos in trutinam Momi ad proprium pondus redigere, utile dulci miscere, larvatos detegere, ut cadat persona, maneat res, & Sola veritas adoretur.

EXALOGUE DES CALOTINS.

Le Régiment honoreras,
Et suivras son commandement.
Les Comédies ouïras,
Et les farces pareillement.
Une action d'éclat feras,
A tout le moins une fois l'an.
Tes Créanciers tu payeras,
D'un grand merci très-humblement.
Sans souci t'abandonneras,
A la Providence entiérement.
De toute infortune riras,
Jusqu'à ton trépas mêmement.

ORAISON JACULATOIRE.

Que Momus dans cette prison
Écarte de moi la raison ;
Et s'il faut, pour mon infortune,
D'Air & de Soleil me priver,
Grand Dieu, daignes me conserver
Les influences de la Lune.

LES CALOTINS ANCIENS,

*Dédiés à M. d'Armenonville.**

AINSI que chaque jour a sa fatalité,
Ainsi tout homme a sa folie,
Chacun ne convient pas de cette vérité;
Il n'est extravagance, il n'est fatuité
Qu'on n'exerce, & qu'on ne pallie;
Chacun croit le bon sens toujours de son côté;
Mais enfin la folie est, & fut le partage
De la nature humaine au sortir du berceau.
Elle est de tout pays, de tout rang, de tout âge,
De tout sexe; en un mot c'est le commun partage,
Et le plus & le moins, sans régle & sans niveau,
En fait toute la différence,
Chez nos voisins, ainsi qu'en France.
Par exemple, en lisant ce prolixe narré,
Que dira-t'on de l'essor de ma veine,
D'oser produire un conte bigaré
Après le fameux la Fontaine?
Quelles matières, s'il vous plaist.
Rimes, Théologie, Oeconomie, Histoire,
Politique, Morale; enfin ce répertoire
Vous enseignera ce que c'est.
Dignes matériaux pour faire un joli conte!

J'en

* 1725.

J'en devrois, je l'avoue, ici mourir de
honte.
Ceux qui ne m'ont point vû, moins encore
écouté,
Vont dire que je suis quelque jeune éventé;
Et ceux qui sçauront mieux mon âge,
Me traiteront d'homme peu sage,
D'avoir eu la témérité
De vous présenter cet Ouvrage,
A vous, bon connoisseur, esprit de haut
parage,
Qui dans vos grands emplois n'avez pas le
loisir
De prendre quelquefois un innocent plai-
sir,
Esclave du devoir où l'honneur vous en-
gage;
Ou quand même on seroit instruit
Qu'un juste mouvement de ma reconnois-
sance
A cette offrande m'a conduit,
On blâmeroit du moins ma crédule igno-
rance;
Si le Général Saint Martin,
Chef du Régiment Calotin,
Eût connu mon projet, pour prix de mon
audace,
Parmi ses Officiers il m'auroit donné place;
Car les Calotins de ce tems
Sont gens qui, manquant de cervelle,
Font toute chose à contre-tems,
Disent quelque sottise, ou bien sotte nou-
velle,

Qui fait rire les écoutans ;
Mais ceux du tems passé, dont ici je rappelle
Les faits dans ces folâtres Vers,
Sont les gens que jadis on appelloit Mau-clers,
Dont on pourroit faire une kirielle.
Le Régiment des Calotins
Ainsi n'est pas d'érection nouvelle.
On en vit jadis le modéle
Dans le pays des Florentins.
D'autres disent, ce fut chez les Napolitains,
Et que ce fut à leur Roi Dom Alphonse,
A qui l'on fit la plaisante réponse
Que je dois rapporter ici,
Le Recueil des bons Mots au moins le dit ainsi.
Peut-être en divers tems s'est-il trouvé deux hommes,
Dont l'un fut d'un bon mot le premier inventeur,
Et que l'autre n'en fut que le réparateur.
Quoiqu'il en soit, je veux l'écrire,
Non pas comme on le voit dans le Recueil cité,
Mais avec quelque nouveauté,
Dont les curieux pourront rire,
Et tel que mon génie, enclin à la satire,
Dans sa libre naïveté
Me l'a tout fraîchement dicté,
Sans pourtant prétendre médire,
Et sauf en tout la vérité.

Certain gaillard, Curé dans la Toscane,
Imitateur de *Piotto Arlotto*,
Damna chi forse fa dotto,
Et qui sçavoit plus qu'un homme à soutane;
Car remarquez qu'en cet heureux tems-là
Il sçavoit du plein-chant l'*ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *là*;
Satisfait dans son Presbytère,
Il renonçoit à plus haute matière,
Abandonnant la science aux Docte
La politique aux Princes, aux flatteurs.
Il renfermoit politique & doctrine
Dans son grenier, sa cave, & sa cuisine;
Ce Curé donc voyant les pas de Clercs,
Que gens de tous états, & de pays divers,
Faisoient souvent à l'étourdi,
Il en fit une liste, y marquant leurs défauts;
Et s'en donnoit par-tout la comédie
Par cent agréables bons mots.
Il railloit chacun d'eux, & n'épargnoit personne.
Aucun n'étoit exempt de sobriquet,
Porte-Mître, & porte-Couronne,
Tous, sans exception, trouvoient là leur pacquet.
Il n'osa toutefois y mettre le saint Pere;
Malgré les mouvemens de sa sincérité,
Et sur l'infaillibilité,
Jugea qu'il falloit mieux se taire
Que de dire la vérité.
Alors pourtant on ne la croyoit guère
Peut-être point du tout, & je le croirois bien,
N'en

N'en déplaiſe aux fauteurs des ſentimens
contraires ;
Car peu devant, certain Prince Chrétien, *
Qui tâchoit de paſſer pour un homme de
bien
Avoit par ſes ſoldats brutaux, comme Cor-
ſaires,
Violenté le Prince des Vicaires †
Avec ſa calotine Cour,
Tandis que pour tromper les Princes d'a-
lentour,
Madrid trembloit du bruit des rigoureuſes
peines
Dont il vouloit punir un pareil attentat,
Il menaçoit de loin ſes Capitaines
De les traiter en criminels d'État,
Ordonnoit cependant des prieres publiques,
D'auſtères macérations,
Des jeûnes, des proceſſions,
Où l'on voyoit marcher Gonfanons, croix,
reliques,
Pour obtenir du Ciel la prompte liberté
Du Pontife Romain, par ſon ordre arrêté.
C'eſt une marque aſſez viſible
Que ce Prince croyoit le S. Pere faillible ;
Car s'il ne l'eût cru tel, il auroit mieux
traité
Son infaillible ſainteté,

Lui

* *Charles-Quint.*
† *Clément VII.*

Et n'eût pas taché son histoire
De cette énorme indignité ;
Lui qui faisoit par-tout parade & vanité
De ce que l'Historien Grégoire
Appelle catholicité.
Ors ce Curé, que ci-devant je nomme ;
Instruit par sa raison & sa simplicité
De l'Oracle ingénu que David a chanté ;
Avoit appris sur le point contesté,
A distinguer dans un seul & même homme,
La différente autorité
Du souverain Seigneur de Rome,
Et du visible Chef de l'Eglise de Dieu,
Selon l'occasion, la matiere & le lieu.
Ergò ; mais taisons-nous sur la Théologie,
Elle est trop au-dessus de notre entendement ;
J'aime à raisonner sûrement,
Comme on fait en Mithologie,
Où le vrai & le faux se prouvent aisément.
Passons donc,& courons à notre catalogue,
De peur qu'un bizarre Censeur,
Qui souvent sur rien épilogue,
Ne trouve en ce détail un peu trop de longueur.
Charles-Quint se montroit le premier à la vûe.
Charles-Quint ! Oui, quoi ce grand Empereur,
Ce Monarque fameux, dont nous lisons la vie,
Il étoit donc mis là par haine, ou par envie?

Non,

Non ; mais pour avoir fait la plus haute bévûe,
Qu'un Prince ait jamais fait, même le moins âgé ;
Dans une contrainte imprévûe.
Comment donc ? C'est qu'il fut assez mal avisé,
Après avoir par force extorqué trois Provinces,
Au plus bouillant de tous les Princes *
Pour passer sottement, sans suite & san Soldats,
Dans le milieu de ses États,
Et de s'y renfermer entre quatre murailles:
Charles, de bonne-foi, ne méritoit-il pas,
Après ce téméraire pas,
De perdre tout d'un coup, par droit de représailles,
Le fruit de sa valeur & de plusieurs batailles.
Il alléguoit qu'un Roi franc, & cordial
Avoit permis ce surprenant passage ;
Mais quoi ! cet Empereur peu sage,
Avoit-il oublié, selon le propre usage
De son cœur fourbe & déloyal,
Q'une parole en l'air est très-fragile gage,
Et non pas un devoir royal,
Quand il s'agit d'un puissant avantage?
Il reconnut sa faute en ce pressant danger;
Mais

* François premier.

Mais un riche bijou tombé par son adresse
Entre les mains d'une Maîtresse, *
Lui fit gagner le tems de pouvoir s'échaper;
Ce Roi de France y paroissoit ensuite,
Comme un Prince taxé de peu de jugement.
Esclave outré de son serment,
Brave à l'excés, mais manquant de conduite;
Pour avoir permis bonnement
Que Charles-Quint vint traverser la France,
Sans profiter du précieux moment
De son aveugle engagement,
Fondé sur une simple & verbale assurance;
Un Historien † bon Gaulois,
Tâche par certains faits de rendre moins notable
Ce pas de Clerc du Roi François,
En accusant son Connêtable; §
Il dit que l'Empereur, qui sçavoit bien ruser,
Sçut adroitement l'amuser,
En promettant toujours qu'au bord de la frontiere
Il rendroit, sans manquer, au Roi pour le Dauphin,
Milan, & sa Province entiere;
Mais

* *La Duchesse d'Estampes.*

† *Mezeray.*

§ *Anne de Montmorency.*

Mais qu'en parjure insigne, il s'en dédit
enfin.
Il dit vrai, donc François pendant ce long
voyage
A pû sortir de son erreur.
Pourquoi donc ne pas faire arrêter l'Empereur
En quelqu'endroit sur son passage ?
C'étoit là qu'il pouvoit lui demander raison
Des rigueurs de son esclavage ;
Car c'est ainsi qu'on doit appeller sa prison.
Ors sus, sans affecter ni pays, ni personne,
Ni double ni simple couronne,
Tout titre à part, lequel des deux tout
franc,
Méritoit là d'avoir le premier rang ?
Notre Curé montra son répertoire
Au grand Duc de Toscane, sortant d'un
grand repas.
Cosme en rit de bon cœur, ainsi qu'on
le peut croire ;
Mais voulant lire un peu plus bas,
Il y trouva son nom à la tête des autres.
Alors prenant un air plus sérieux,
Quels grands défauts sont donc les nôtres,
Demanda-t-il au bon Prêtre joyeux ?
Seigneur, écoutez-moi de grace,
Répond l'Ensoutanné, si je l'ai fait à tort,
Si vous ne méritez dans ce rôle une place,
Je suis sûr que vous-même en tomberez
d'accord.
Quoi ? Ce n'est pas à vous une extrême
imprudence A

A mettre en paralelle avec tous ces défauts,
Que d'avoir hazardé sans aucune assurance
Trente mille ducats pour avoir des chevaux,
Entre les mains de qui? D'un Étranger, sottise.
Pour aller où? Dans l'Affrique, autre encor.
Pendant quel tems, de paix? Non de guerre, bêtise.
Est-ce en billets? Non, tout en ducats d'or,
Et quatre. Après cela trouvez-vous à redire
Que l'on vous ait placé parmi les Calotins?
Ma foi, vous y serez, un jour vos Florentins,
Et bien d'autres en pourront rire;
Mais, repliqu'a le Duc, si ce même Étranger
Qu'on sçait être à Tunis arrivé sans danger,
Revient d'Affrique en Italie
Avec des chevaux de grand prix,
Dont toi-même sera surpris,
Aurai-je fait une folie?
Mériterai-je alors d'être encore censuré?
Hé? mon Prince en ce cas, s'écria le Curé,
Pour rentrer près de vous en grace,
Je vous promets de rayer votre nom,
Et de mettre en sa place
Celui du Maquignon.

BREVET DE LA CALOTTE

Pour Arrouet de Voltaire.*

Nous les Régens de la Calotte,
Aux Fidéles de la Marotte,
Et qui ces présentes verront:
Salut; Arroüet, dit Voltaire,
Par un esprit loin du vulgaire,
Par ses mémorables écrits,
Comme aussi par ses faits & dits;
S'étant rendu recommandable,
Et ne croyant ni Dieu ni Diable;
Tenans notre Cour à Paris,
N'avons pas été peu surpris
Qu'un Poëte de cette trempe;
Qui mériteroit une estampe,
Ayant de plus riches talens
Qu'aucuns autres à soixante ans;
Sçavoir, boutique d'insolences,
Grand magazin d'impertinences,
Grenier plein de rats des plus gros;
Caprices, & malins propos,
Eut, par une insigne disgrace,
Manqué d'obtenir une place
De Calotin du Régiment,
Dont il mérite bien le rang.
Après information faite

* 1726.

De sa legereté de tête,
Et débilité de cerveau,
Où gît toujours transport nouveau,
Nous le déclarons lunatique,
Et très-digne de notre Clique.
Nous étant de plus revenu,
Que ledit avoit obtenu
Pour bonne & sûre récompense
D'une certaine outrecuidance,
Dont il vouloit se faire un nom,
Un nombre de coups de bâton,
Pour qui ledit donna Requête
Contre Quidams, enfans d'Iris, *
Qui ne s'étoient pas bien mépris,
Et dont on a fait découverte;
Si qu'ils nous ont causé la perte
Dudit, qui pour se soulager,
Et trouver lieu de se vanger,
A fait voile vers la Tamise.
A CES CAUSES. Nousdits Régens,
Qui protégeons les indigens,
De notre certaine science,
Et de notre pleine puissance,
Voulons que ledit Arroüet,
Dont nous avons fait le portrait,
Soit aggregé dans la Marotte;
Lui décernons triple calotte,

De

---

* *Le Chevalier de Rohan lui fit donner cent coups de bâton par ses Valets-de-pied à la porte de l'Hôtel de Sully.*

De laquelle lui faisons don,
Item, de notre grand Cordon,
Qu'il doit porter en bandoüillere;
Où seront Rats devant derriere,
Brodés en relief, puis au bas,
Sous le plus gros de tous les Rats;
Pendra notre grande Médaille
Avec toute sa pretintaille,
De Sonnettes, & Oreillons,
Girouettes, & Papillons.
Plus, accordons audit Voltaire;
Pour figurer en Angleterre,
Et se glisser parmi les Grands,
Dix mille livres tous les ans,
Qu'il percevra sur la fumée,
Sortant de chaque cheminée
De Paris, où brûlent fagots,
Cotterêts, bois de compte, en un mot;
Bois à brûler de toute sorte;
Entendons que sous bonne escorte,
Ces fonds lui soient toujours remis,
Afin qu'ils ne soient jamais pris,
Et saisis par Gent maltotiere:
Fait l'an de l'Ere Calotiere,
Sept mille sept cent vingt & six;
De notre Ramedan le dix.

BREVET DE LA CALOTTE
Pour le S. Roi.

Portant permission d'établir un Académie pour enseigner le mensonge & la calomnie aux Soldats du Régiment. *

Nous Momus, Dieu de la satire,
Sçachant que dans l'art de médire,
Nul ne surpasse Maître Roi;
Que personne ne met en doute,
Qu'à l'honneur, qu'à la bonne-foi,
Il a toujours fait banqueroute;
Que tantôt fier, tantôt rampant,
Vice de sa tendre jeunesse,
Il a tour à tour du serpent,
Et le venin & la souplesse;
Qu'ennemi de la vérité,
Il ne céde point en malice,
En imposture, en artifice,
Au Laquais le plus effronté.
D'ailleurs, ayant tout lieu de croire
Que son zéle pour notre gloire,
L'a fait chasser du Châtelet,
Et de maintes Académies,
Où de plaire à de tels génies,
Trouve-t'on rarement secret;
Qu'il fût pourtant assez habile

Pour

* 1726.

Pour pouvoir seul avec succès
S'ouvrir à la Cour des accès,
Qu'on lui refusoit à la Ville.
A CES CAUSES, voulant montrer
Combien nous sçavons honorer
Ce que méprise le vulgaire,
Et par combien de beaux endroits,
A la défense de nos Droits
Ce personnage est nécessaire;
Lui permettons incessamment
D'établir une Académie
Pour enseigner publiquement
Aux Soldats de ce Régiment
Le mensonge & la calomnie.
Voulons qu'il puisse tous les ans,
Pour récompenser ses talens,
Et contenter son cœur avare,
Percevoir douze mille francs
Sur les Ballais de Saint Lazare; *
Et comme nous sommes d'avis,
Que ceux qui nous ont bien servis,
Ne nous fassent point de reproches;
Nous lui cédons tous les profits
Que nous retirons de nos Coches; §

Item;

* *Il a été enfermé à Saint-Lazare pour avoir composé le Brevet contre le Châtelet de Paris.*

§ *Satyre en Vers, intitulé* le Coche, *allégorie sur l'Académie Françaiſe, dont il avoit été exclus.*

Item, pour avoir chaque jour,
Appris aux Dames de la Cour
A chanter comme des Cygales;
Voulons qu'à ce titre d'honneur,
D'unique & seul Compositeur
Des Balets & Fêtes Royales,
Son dos pour n'être plus atteint
D'une grêle de coups de Canne,
Puisse joindre l'ordre du Saint,
Dont il a fait les caravannes.
Au surplus, nous lui faisons don
De double calotte de plomb,
Dont il a plus besoin qu'un autre;
Car tel est la volonté nôtre.

LETTRES DE NOBLESSE

DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE,

Accordées au Sieur SAMUEL BERNARD, *Juif & Banquier, Sécrétaire du Roi, Doyen des Chevaliers de Saint-Michel, Conseiller d'État par Brevet.* *

DE par le Dieu de l'Allégresse,
Antipode de la tristesse,
Ennemi de l'austérité,
Et Guide de la vérité.
Nous les Régens de la Calotte,
Épris de la Dive Marotte,
A tous nos bons Sujets; Salut.
Comme nous n'avons d'autre but
Dans le suprême ministère
Par nous exercé, que de plaire,
En rendant les mortels heureux,
En les prevenant dans leurs vœux;
Ayant parfaite connoissance
Qu'un Banquier de grande importance,
De grand crédit, de grand renom,
Dont Samuel Bernard est le nom,
Quoiqu'issu de vile rôture,
Mérite par mainte avanture,

Arri-

* 1726.

Arrivée ici sous nos yeux,
Les titres les plus glorieux ;
Informés avec certitude
Qu'il fait dès longtems son étude
De vivre comme un grand Seigneur ;
Qu'il n'a rien même plus à cœur
Que d'imiter notre Noblesse,
Qu'il a tout l'esprit & l'adresse,
Que possédent les Courtisans,
Pour tromper & duper les gens ;
Sçachant que par sa banqueroute,
Il s'est fait une belle route
Vers la fortune & la faveur,
Et que vivant avec splendeur
Dans les plaisirs, dans l'opulence ;
Il voit dans l'extrême indigence
La plûpart de sa parenté,
Sans en être déconcerté ;
Qu'il a régle sûre & parfaite,
Pour ne payer aucune dette ;
Qu'âgé de quatre-vingt-deux ans ;
A l'imitation des Grands,
Il a Maîtresse entretenue,
Pour être par d'autres f.....
Que la France manquant de grains ;
Il en a des pays lointains
Fait arriver grande abondance ;
Qu'il est le salut de la France,
Comme le pieux Jean Law le fut ;
Ayant tous deux le même but,
Secondant en ce l'industrie,
Et le zéle pour la Patrie

Que

Que font paroître dans Paris
Les quatres freres Sieurs Paris,
Fils de l'Hôte de la Montagne,
Devenus des Rois de Cocagne.
A CES CAUSES, Noufdits Régens,
De Momus fidéles Agens,
Jugeons que ce Banquier infigne
Eft de toute maniere digne
Que nous l'aggrégions promptement
Dans les Nobles du Régiment.
Nous voulons que par ces préfentes,
Autentiques Lettres patentes;
De cuiftre & manant qu'il étoit,
Il foit réputé clair & net,
Honnête & brave Gentilhomme,
Sans qu'il lui coute aucune fomme
Pour acquérir ce rang d'honneur
Qu'il reçoit de notre faveur.
Voulons que fa race future,
Provenant d'une fource impure,
Soit comme ayant Nobles Ayeux
Qui defcendroient des demi-Dieux.
Lui décernons pour récompenfe
Parfaite & pleniere indulgence
De fes tours de Maître Gonin;
Nommons fon illicite gain,
Acquifition légitime,
Et nous le lavons de tout crime
Par cette régénération.
Pour qu'il foutienne fa nobleffe
Par pure & royale largeffe,
Et vive avec diftinction.

Nous

Nous voulons qu'il ait tous les ans
La rente de cent mille francs
A prendre sur chacune & toutes
Les faillites & banqueroutes
Que les Freres Paris & lui
Aimant beaucoup le bien d'autrui ;
Feront faire dans le Royaume,
Et qu'ils flairent doux comme beaume:
Au surplus, nous lui faisons don
De triple calotte de plomb,
Décorée de grandes oreilles
Qui ne trouvent pas leurs pareilles ;
Lui concédons pareillement
Le grand cordon du Régiment,
Parsemé de grelots, sonnettes,
De papillons, & giroüettes,
Singes, sauterelles, & Rats.
Voulons de plus, que pende en bas
Dudit Cordon notre Médaille,
De la plus belle & grande taille
Qui puisse flatter son désir.
Donné par notre bon plaisir
Sous le sceau couleur verte & bleue ;
A lacs de crins, & triple queue,
Tout le conseil étant assis
En l'an mil sept cent vingt & six.

CONVOCATION D'UN CONCILE,

Pour juger M. l'Evêque de SENEZ, *& tous les Appellans.* *

DE par le Dieu porte Marotte,
Nous, Général de la Calotte,
Ayant appris de toutes parts,
Qu'on arbore les Étendarts
D'un Schisme d'augure fatale,
Contre l'autorité Papale,
Pour une Constitution,
Qui fait la consolation
De ces Ames illuminées,
Depuis longtems prédestinées
A réformer de par le Roi,
Tous les abus de notre foi,
Et qu'incessamment on se pique
Sur des Dogmes de foi antique;
Comme toujours la nouveauté
Nous entraîne de son côté,
Voulons que tous les Jansenistes
Obéissent aux Molinistes;
Que tout genouil, suivant leurs vœux,
Fléchisse & rampe dessous eux,
Sans excepter même le Pape,
Et sur-tout qu'il donne la sappe

Au

* 1727.

Au Parti de Saint Auguſtin,
Qui nous paroît toujours mutin,
Contre la loi de l'équilibre,
Comme ſi l'on n'étoit pas libre
De faire ici bas ce qu'on veut,
Sans obtenir pardon de Dieu.
Permettons de tuer un homme,
Surpris en volant une pomme.
Tous les Partiſans d'Auguſtin,
De la Prêtraille le fret n,
En font un cas de conſcience,
Comme ſi c'étoit une offenſe ;
C'eſt trop exercer de rigueur
Envers un prétendu pécheur:
La Societé ſçait ſans doute,
Du ſalut la plus courte route,
Puiſque Guignard s'en fut jadis,
Par une écheile en Paradis.
Mais à quelqu'ame débonnaire,
Si pareil chemin peut déplaire,
Ils donneront un paſſeport,
Moyennant quoi l'ame du mort
Ira dans la Cité céleſte
Plus vîte qu'un trait d'arbaleſte.
Le Ciel eſt un parfum pour eux,
Qui s'étend à plus de cent lieues ;
Par le moyen de Saint Ignace,
Ils n'en perdent jamais la trace.
Qu'ils envoyent nos ames au Ciel
Par le chemin de l'Arc-en-Ciel,
Qu'elles y entrent par la porte,
Ou par la fenêtre, qu'importe,

Puisque dans ce sacré séjour,
Quand on y est, c'est pour toujours:
Les Enfans de Jesus n'aspirent
Qu'au bonheur que nos cœurs désirent.
Leurs Pénitens sçavent qu'ils sont
De bons Pêcheurs à l'hameçon ;
Quiconque se prend à leur ligne,
Jamais du salut ne forligne,
Et toujours l'absolution
Suit de près la confession.
Une legere pénitence
Efface la plus noire offense.
Aux Pécheurs dans leurs Tribunaux,
Ils sont plus doux que des agneaux ;
C'est un plaisir pour la jeunesse,
Que d'aller chez-eux à confesse.
Quiconque se trouve entiché,
(Faute de grace) du péché,
Surnommé le Philosophique,
Dont ils connoissent la pratique ;
Quoiqu'on le fasse tant affreux,
Par un principe généreux,
Bien loin de nous chercher castille
Sur telle & semblable vétille,
Pour un *Pater* & un *Ave*,
Chacun en est dûement lavé.
Il n'en est ma foi pas de même
De ces gens à visage blême,
Ces Jansenistes rigoureux,
Leurs pénitens sont malheureux.
On ne leur prêche qu'abstinence,
Les bonnes mœurs, la tempérance,

L'asté-

L'austérité, la charité,
La pieté, l'humilité.
Ne prêcher que pour la justice,
Avoir de l'horreur pour le vice,
Estre fidéle à ses amis,
De cœur aimer ses ennemis,
Mettre en Dieu seul sa confiance,
Avoir toujours recours à lui,
En faire son unique appui ;
Voilà la morale cagotte
De ces cervelles de linotte,
Telle que jadis les Chrétiens
L'observoient malgré les Payens.
La vertu de l'ancienne Rome,
Qui flairoit jadis comme baume,
N'est pas la vertu d'aujourd'hui.
L'intérêt est l'unique appui
De notre nouvelle Doctrine,
Prêchée au Japon, à la Chine
Par les Enfans de Loyola.
Mais s'ils n'ont pas réussi là,
Voulons qu'ayent succès en France ;
Et de notre pleine puissance
Pour faire céder à nos vus
Du Jansenisme les abus,
Défendons la Sainte-Écriture
Comme une mauvaise lecture,
Et tous Livres moralisans,
Instructifs & sanctifians.
Les seuls Romans on pourra lire,
Ou quelque piquante satyre,

Comme les Oeuvres de Boileau ;
Les Épigrammes de Rousseau.
Enjoignons à tous les Puristes
De ne plus marcher sur les pistes
De S. Paul , ni de S. Thomas ,
A peine de perdre leurs pas.
Leur Doctrine trop incommode
Étant à présent hors de mode ;
Voulons qu'avec ceux des Payens ,
Les Dogmes des nouveaux Chrétiens
Soient mis en juste paralléle ,
Et suivant cette Loi nouvelle ,
Que le systême d'aimer Dieu
N'ait dorénavant aucun lieu ,
Ni parmi nous , ni parmi d'autres.
Permettons aux nouveaux Apôtres ,
Dignes compagnons de Jesus ,
(C'est à l'Evêque de Frejus)
Pour faire pancher la victoire ,
De leur côté sans monitoire ,
Puisqu'on s'en rit présentement,
D'assembler autentiquement
Douze Evêques de la Calotte ,
Dûement instruits de la Marotte ;
Pour tenir, par Conseil Royal,
Un Concile Provincial
Dans Embrun , où le grand Dieu Mome
Veut que pour Président on nomme
Tencin , fameux Convertisseur ,
Aussi vertueux que sa Sœur ,
Pour y déposer un saint homme ,
Ennemi de la Cour de Rome ,

Cette

Cette Cour étant à présent
De l'hérétique clair-voyant
Un digne sujet de risée,
La tenant pour mal avisée
De chercher noise à ce Prélat
D'une morale, dont l'éclat
Retrace à nos Sujets rebelles
Le tableau des premiers Fidéles.
Mais malgré toute la vertu
Dont nous le voyons revêtu,
Si plus entêté qu'une mule
Il ne souscrit pas à la Bulle,
Ordonnons que du Jubilé
Il soit déchu, puis qu'exilé
Dans notre Province d'Auvergne
On le cloître ; s'il ne témoigne
Prompt repentir il écherra
Qu'au pain, à l'eau il jeûnera,
Jusqu'à ce qu'il se convertisse,
Sinon il faudra qu'il périsse,
Et lorsqu'il sera *in pace*,
Convaincu d'être trépassé,
On écrira pour Épitaphe,
Et sans pécher à l'ortographe,
ICI GIST DESSOUS CE TOMBEAU,
DES MOLINISTES LE FLE'AU.
Tencin aura pour bon salaire
Place dans notre Régiment ;
Quoique blâmé du Parlement,
Nous le lavons de l'infamie
Qu'il encourut pour simonie,
Par pure magnanimité,

Ainsi que de l'iniquité
De ses gains dans l'agiotage,
Dont du tems de Law fit usage.
Affranchissons aussi sa Sœur
De la perte de son honneur;
Gratifions elle & son Frere
D'une pension viagere
De dix mille livres tournois
Sur tous les brouillards les plus froids
De nos Provinces aquatiques,
Et défendons à tous Critiques
De contrôler leur vie & mœurs.
Enjoignons à nos Colporteurs
De crier dans toutes les rues
Les présentes, qui seront lûes
Et affichées avec soin
Par-tout où sera de besoin.
Fait en notre Conseil suprême,
Au mois d'Octobre le deuxiéme,
De l'an mile sept cent vingt-sept,
N'ayant pas un sol au gousset.
Signé, EDMOND, avec paraphe,
En prenant un peu d'eau de Naphe.

LETTRE CIRCULAIRE

DU ROI DE LA BASOCHE A SES SUJETS;

A l'occasion de l'Arrêt du Parlement, Qui défend aux Clercs de porter l'Épée, &c. *

YVES Martin Pillebrioche,
Par la volonté des destins,
Roi, Chancelier de la Basoche,
A tous nos Sujets Galopins,
(Sujets s'entend portant l'épée)
Salut, honneur, franche lipée,
Allegresse, prospérité,
Mets exquis, vin en abondance;
Très-séraphique patience,
Et sur-tout robuste santé.
Chers Sujets, il vient de paroître
Certain Arrêt à la fenêtre,
Dont l'orgueilleux dispositif
Nous réduit tout net au canif.
Sans respect pour nos privileges,
Il porte ses coups sacrileges
Sur nos usages, sur nos droits.
On veut nous imposer des loix,
Et dessous un joug tyrannique
Ranger notre État dispotique.

Par

* 1730.

Par ce libelle diffamant,
On nous défend expressément
De nous servir de cette épée,
Jadis avec succès trempée
Dans le sang du fier ennemi,
Terrassé sous Montmorency. §
Par une suite ridicule,
Cette parlementaire Bulle
Nous prohibe semblablement
De nous vêtir indécemment;
Ces excès sont trop d'importance
Pour demeurer dans le silence:
Comment donc, pourquoi, depuis quand
Notre Frere le Parlement
S'est-il fouré dans la cervelle
De nous ranger sous sa tutelle?
Ne tient-il donc par un Arrêt
Qu'à défendre ce qui déplaît?
Nous pourrions bien autant en faire,
Nous en avons le caractère.
Mais à quoi bon, ainsi que lui,
Nous mêler d'affaires d'autrui?
Chacun se gouverne à sa guise,
Dès que l'usage l'autorise.
Avons-nous jamais d'un seul mot
Troublé l'ordre de son tripot;

Dévoi-

---

§ *L'an 1548. les Clercs, sous le commandement du Connêtable Montmorency, réduisirent les peuples de Guyenne qui s'étoient révoltés.*

Dévoilons-nous ses injustices,
Quand il se taxe pour épices
Tant, tant pour ses vacations,
Tant pour mille autres exactions,
Dans un procès toujours énorme,
Moins par le fond que par la forme,
Et dont tout le point cardinal
Est de sçavoir si tel cheval
Ou tel âne a fait tel dommage
Dans tel endroit, tel pâturage?
Nous voit-on de mauvaise humeur
Contre ce grave Rapporteur,
Qui, près d'une aimable Cliente,
Prenant une mine riante,
Souvent sur un lit de repos
Jugeant le procès à huis clos
Vend, entraîné par ses foiblesses;
Son suffrage pour des caresses?
Nous entend-t'on jamais railler
Maint petit poupin Conseiller,
Qui le matin à sa toilette,
Plus occupé qu'une Coquette,
N'ouvre jamais le grand *Domat*,
Que pour patiner son rabat?
Blâmons-nous, quoique la matière
Nous en ouvre une ample carrière;
Sa doctorale gravité,
Sa chancelante autorité,
Ses expressions pédantesques,
Et ses décisions burlesques?

. . . .

. . . .

Enfin,

Enfin si, dans plus d'une affaire,
Le Conseil équitable, austère,
Invariable en ses decrets,
Casse assez souvent ses Arrêts,
Doit-il contre nous de la sorte
Tourner les coups que l'on lui porte ?
Croit-il que j'emprunte de lui
L'auguste éclat dont je reluis ?
C'en est trop, puisqu'il veut la guerre,
Puisqu'il rompt le nœud qui nous serre,
Plus de quartier, faisons lui voir
Que nous rions de son pouvoir,
Et qu'un Roi de notre encolure,
N'est pas de ces Rois en peinture.
Or sus donc, mes braves Sujets,
Loin de nous livrer aux regrets;
Sitôt la présente reçue,
Préparez-vous à la revue;
Rendez-vous dans ces champs fameux
Où nos Escadrons glorieux

. . . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

¶ *Le Lecteur s'appercevra qu'il manque ici huit Vers & deux de l'autre côté; telles recherches que l'on ait fait, on n'a pû se les procurer, mais on n'a pas voulu pour cela priver le Public du corps de la Piece qui est intéressante.*

S . . . . .
. . . . .
. . . . .
Fait au Conseil de la Basoche,
L'an que certain homme à main croche;
Un mémorable Procureur, *
Plus avide d'or que d'honneur,
Pour mille écus, nous dit l'Histoire,
Se laissa casser la machoire.

---

* *Le Sieur Varenne*, Procureur *au Parlement.*

LET

LETTRES PATENTES

D'HISTORIEN DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE,

En faveur de M. LANGUET, Evêque de Soissons, depuis Archev. de Sens. *

A TOUS ceux qui ces présentes verront, SALUT, & dilection Calotine; Nous ne voyons point sans rire, que le penchant des hommes le porte tous les jours de plus en plus vers nous; toutes les Nations, toutes les conditions, tous les âges, nous fournissent également des sujets, & notre domination n'aura bien-tôt plus d'autres bornes que celles de l'Univers; malgré des progrès si rapides, & si soutenus, un seul point qui manquoit à notre gloire, nous eût causé de la tristesse, si la tristesse étoit compatible avec notre caractère; l'effervescence du sang Calotin mettant incessamment nos Sujets en action, leur permet rarement l'usage de la réflexion la plus courte & la plus legere; de sorte que malgré le nombre innombrables de Héros, qui, par leurs faits inoüis, étendent la réputation Calotine, les

* 1730.

les actions & les maximes les plus dignes de l'immortalité courroient risques d'être ensevelies dans un éternel oubli, faute d'Écrivains qui en perpétuassent le glorieux souvenir ; c'étoit pour réparer ces défauts, que, reconnoissant le mérite rare & superficiel de notre féal & bien amé Jean-Joseph Languet, Nous jettâmes il y a quelque tems les yeux sur lui pour l'aggréger en notre Corps. Quoiqu'il n'eût fait encore paroître aucuns Ouvrages dignes d'un tel honneur, nous aurions pû, sans scrupule, lui faire cette même espece de faveur qu'il avoit reçu de l'Académie Française par notre recommandation, ou plûtôt par nos ordres ; mais le propre de la discipline Calotine étant de tracer des Loix sans s'y assujettir, & de varier à son gré ses usages, Nous avons jugé à propos, pour l'agrément de la diversité, de l'admettre à ses preuves ; il les a faites avec un succès bien au-delà de nos espérances, & peut-être des siennes, dans l'inimitable Histoire de la vénérable Sœur Marie-Marguerite à la Coque, qu'il vient de soumettre avec confiance à toute la sévérité de notre examen ; Et attendu le ridicule merveilleux des faits, la bienséance vraiment Calotine des recits, l'absurdité charmante des raisonnemens, & autres talens de notre goût répandus dans cet Ouvrage, après l'avoir joyeusement feuilleté, & par

conséquent plus que suffisamment examiné, nous l'avons, sans hésiter, appellé le chef-d'œuvre historique du génie Calotin.

A CES CAUSES, & autres grandes considérations, à ce nous mouvantes, de l'avis des notables & facétieux personnages de notre, Empire mais sur-tout de notre certaine science, pleine puissance & autorité Calotine, Nous avons créé & institué, & par ces présentes, créons, constituons, & instituons ledit Languet, notre grand Historiographe, pour par lui jouir des gages, honneurs, droits, privileges, immunités, & prérogatives qu'avons attachés & attachons à cette Charge; l'établissons en outre Commissaire général examinateur & vérificateur de toutes extases fantastiques, visions cornues, vapeurs menstruales, contes de peau d'âne, & de ma Mere Loye, pour ensuite en former un tissu de ses Oeuvres à l'usage du Régiment; lui permettons d'en dresser, ou faire dresser généralement tous procès-verbaux, le plus superficiellement & en la forme la plus équivoque qu'il se pourra, auxquels foi sera ajouté comme à ceux même de Marie à la Coque; ordonnons à notre Maître des cérémonies de placer aux jours d'assemblées ledit Languet sur un siege élevé, d'où il puisse juger des discours, faits, gestes, cabriolles, culbutes, singeries, saillies, tours

de

de passe-passe & autres qui mériteront place dans les annales du Régiment, pour en faire état à l'heure même ; voulons qu'à cet effet, il tienne toujours de sa main gauche les tablettes les plus amples qu'il pourra porter, & de sa droite une éguille à tête de Marotte ; que le manteau long de papier marbré à queue traînante, dont il sera revêtu, soit retiré sur l'épaule droite, & rattaché par un ruban jaune & verd ; qu'au demeurant y soient représentés par nos Dessinateurs d'habits des Farfadets, des chimères, lutins, & autres attributs de sa Charge, & par-dessus notre grand Cordon, où pendra une Coque, ornement symbolique qui lui tiendra lieu de la médaille ordinaire du Régiment : Mais comme le peuple Calotin est sujet à manquer de mémoire, voulons & nous plaît, que, sur la triple calotte de plomb dont nous avons de droit décoré la tête dudit Languet, soit élevé une giroüette soutenant un papier blanc d'un pied en carré, en forme d'étendart, tournant au gré des vents, où seroit écrits par devise ces mots en lettres capitales couleur d'or, A LA COQUE, afin qu'à tous instans & de tous côtés, les yeux rappellent à l'idée l'origine de la dignité dudit Languet, & qu'il en soit d'autant plus honoré. Mandons à nos Heraults de l'annoncer dorénavant par-tout où besoin

sera sous le titre superbe DE LANGUET A LA COQUE, & aux Gardes de nos Archives d'attacher son portrait, joint à l'original de son Ouvrage, dans le registre du Régiment, ainsi qu'à notre Greffier de parapher le tout *ne varietur*, afin qu'aucun Calotin, quelqu'éloigné qu'il se trouve du centre de nos États, ne soit privé d'une lecture si propre à nous former des Auteurs & des sujets ; Commandons à tous Imprimeurs de travailler incessamment à des nouvelles éditions de Marie à la Coque, sans y rien changer ni retrancher, si ce n'est la Préface qui nous choque, n'étant pas assortie au corps de l'Ouvrage, pour être aussi-tôt les exemplaires desdites éditions répandus dans toutes les parties du monde par les Sylphes nos Courriers ordinaires & Colporteurs ; & s'il arrivoit, par impossibilité, que l'altération du bon goût Calotin fît quelque jour cesser le débit de Marie à la Coque à la ruine des Imprimeurs, leur promettons, foi de Calotin, de les dédommager magnifiquement, leur accordant de présent, comme dès-lors, places honorables aux Incurables du Régiment ; n'entendons néanmoins que le nouvel emploi, dont nous gratifions ledit Languet, lui fasse abandonner certaine cause, que nous regardons comme nôtre ; & souhaitons d'ailleurs qu'il se livre sans partage à la composi-

poſition de nos Annales ; lui ordonnons de continuer à mettre ſon nom, qui ſera plus important que jamais, à la tête de l'éclairciſſement ou autres écrits propres à la défenſe de la cauſe ; mais lui recommandons néanmoins & enjoignons d'avoir plus d'attention encore que par le paſſé, s'il eſt poſſible, à ne rien inſérer de ſa compoſition par les raiſons ci-deſſus mentionnées. Car tel eſt notre plaiſir. Délibéré ſur le champ à Paris à l'aſſemblée générale des États Calotins, l'an du régne du monde 7730.

BREVET DE GRAND MAITRE
ET INSPECTEUR DES BALS
DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE,

Pour le Sieur MANNOURY, *
Avocat de M. l'Archevêque de Paris. §

Nous Donneurs de Lettres patentes,
A quiconque de ces présentes
Voudra lire le contenu,
Salut, & plaisir continu.
La Cour étant bien informée,
Par la commune renommée,
D'un petit fait très-singulier
Et d'une assez grande importance;
Pour que ne veuillons l'oublier,
Ni le laisser sans récompense,
SÇAVOIR, que le Sieur Mannoury,
Notre Sujet & favori,
Auroit pris des habits de fille,
Puis qu'ainsi métamorphosé,
(Ce qu'aucun autre n'eût osé)
De la façon la plus gentille,

Se

* 1730.

§ *Il étoit l'Avocat des Jésuites dans l'affaire des* 101. *Tableaux.*

Se seroit montré certain jour §
Dans le jardin du Luxembourg,
Et que traversant les allées,
Auroit essuyé les huées
Du peuple qui le reconnut;
Mais ne devina point le but
D'une pareille mascarade
Faite en publique promenade.
Nous donc pour accabler d'honneurs
Cette action plus qu'héroïque,
Nonobstant toutes les clameurs
D'une injurieuse critique,
Voulons & nous plaît ce qui suit;
Tout ainsi qu'il sera déduit.
Pour soutenir le ridicule
Dont nous faisons profession;
Et de plus notre intention
Étant de donner à la Bulle
Fête nocturne, autrement Bal;
Et ce le prochain Carnaval,
Afin que tout y soit dans l'ordre;
Qu'aucun sur nous ne trouve à mordre,
Et ne fasse charivary,
Nous établissons Mannoury,
Inspecteur en titre d'office
De tous les Bals du Régiment,
Pour en maintenir la police;
Lui défendons expressément
De résigner ce Bénéfice,

§ Le 17 Août 1730.

Si ce n'est de notre agrément.
A ses qualités personnelles
Avons aucunement égard,
Et lui connoissons ce grand Art
De travestir en Demoiselles
Ayant menton raze, teint frais,
Des hommes passablement laids;
Rien n'est tel que l'expérience,
Mannoury l'a; c'est notre fait.
Pour exécuter le projet
Du Bal susdit avec décence,
Voulons qu'il donne tous ses soins :
Momus qui souvent nous visite,
Promet qu'un peuple de témoins
Jugera de la réussite ;
Et si la Fête par malheur ....
Mais ce sont des terreurs paniques,
Tout ira bien, & l'Inspecteur
Né pour les actions comiques,
Nous fera voir qu'il est jaloux
De son honneur autant que nous.
Dans les doctes Livres des Fées
Qu'il aille puiser ses idées ;
Que de son cerveau démonté
La grotesque fécondité
Enfante des métamorphoses,
Et qu'un bizarre arrangement
Sans dessein, sans raison, sans cause,
Choque par-tout le sens commun,
Hôte chez nous très-importun.
Nous aimons l'extraordinaire,
L'extravagant, l'imaginaire.

Le

Le mari peut en certains cas
Prendre les habits de sa femme,
Et le Monsieur, devenir Dame,
Étant loüable en nos États
De paroître ce qu'on n'est pas.
Sur cette mode salutaire
Interrogez Abbés, Prélats,
Qui seroient aujourd'hui bien bas
S'ils n'avoient sçu se contrefaire,
La folie autorise tout;
Et la folie est embullée,
Ou bien la Bulle est affolée;
Aussi lui donnons le haut bout
Dans notre prochaine assemblée;
Sur un trône orné de rubans
Et bigarré de faux brillans,
La Dame assise & bien vêtue
Dira: Je suis par tout reçue.
Après avoir craché ces mots
Elle baisera sa Marotte.
La Bulle seroit une sotte
D'en dire plus; tous ses dévôts
S'expliqueront assez pour elle,
Sauf à dire bien des rébus;
Mais nous protégeons les abus,
Et la Cour à cette Donzelle
Jusqu'à la fin sera fidelle;
Ainsi le veut notre intérêt.
Après ces petits préambules
Chacun ira baiser les mules
De la Reine qui se repaît
De chimères & de formules;

Alors

Alors on ouvrira le Bal:
Mannoury pour la bienséance,
Lui faisant un peu violence,
La prendra sur son tribunal
Avec la même gravité
Qu'il siege à l'Officialité,
Et tous deux se mettront en danse.
Tous les Masques à ce signal
Heurleront, feront la tempête,
Les rats iront de tête en tête,
Sauteront, cabrioleront,
On fera des danses en rond
Au son rauque de nos trompettes;
Au bruit confus de nos sonnettes,
Et tant la Bulle dansera,
Que le Diable l'emportera.....
Qu'avons nous dit? La politique
Défend un pareil pronostic,
Un événement si tragique
Ne doit pas aller au Public!
Hélas! le Livre fatidique
Nous fait trembler pour l'avenir.
Viendra pour nous un tems critique,
Ou de notre Empire Bullique,
On n'aura que le souvenir.
La Sagesse, notre ennemie,
Doit un jour prendre le dessus;
Nous serons couverts d'infâmie,
La Calotte ne sera plus,
S'entend la Calotte embullée,
Car la Calotte subsistoit
Avant la Bulle, c'est un fait

Incon-

Inconteſtable, & ſa durée
A la Bulle n'eſt point fixée.
Préparés à tout accident,
Au Sieur Mannoury cependant;
Faiſons des honneurs inſolites
Pour l'engager à nous ſervir,
Et nous faire des proſélytes,
C'eſt le moyen de réuſſir.
Outre l'intendance des Maſques,
Bals & déguiſemens fantaſques,
Dont nous l'avons déja pourvû,
Voulons qu'il ait un revenu
Aſſigné ſur chaque viſage,
Qui du vermillon fait uſage;
Le Droit ſera de ſix deniers
Calotins, & ſur les paniers
Il ſera prélevé finance
Pour ſubvenir à la dépenſe
De ſa maiſon & de ſon train;
Item, que les modes nouvelles
De lui reſſortiſſent en plein,
Qu'il fourniſſe tous les modeles;
Et qu'en arbitre Souverain,
Il décide les bagatelles
Qui barbouillent tant de cervelles
Parmi le ſexe feminin;
Les Dames & les Demoiſelles
Comparant à ſon tribunal,
Voulons qu'il ſoit vétu comme elles;
Autrement cela ſieroit mal.
Comme une longue chevelure
Seroit nuiſible à ſa parure,

Ordon-

Ordonnons qu'il sera razé,
Sauf à mettre pour la figure,
Entre son chef & sa coëffure
Un bichon de clinquant frisé;
Item, qu'une grosse pelotte
Lui pende dessous le menton,
Attachée avec un cordon,
Qui lui serrera l'épiglotte.
Un Maître de Bal Calottin,
Où Dieu sçait comme on se balotte,
Doit toujours avoir à la main
Épingles prêtes à dessein
De réparer en diligence
Les désordres que fait la danse:
Lui faudra de plus un bouffant
De vingt pieds de circonférence;
Le reste de l'ajustement
Nous le laissons à sa prudence,
Son bâton de commandement
Doit être une grosse quenouille,
Moins grosse pourtant qu'une andouille,
Aux deux bouts seront deux grelots
Et des sifflets petits & gros,
A l'effet d'imposer silence
Aux femmes de son audience.
Jamais elles n'ont que des mots;
Et si ...... Mais notre Cour radotte,
En vérité nous sommes fous,
De n'avoir point mis de calotte
Sur cette tête de linotte.
Eh, Momus, à quoi pensez-vous!
Décidé qu'il en auroit une

Belle

Belle & de taille non commune;
Et de notre oubli sur ce point
Mannoury ne se plaindra point;
Sa calotte aura le diamettre
D'un parasol, un teint vermeil
Ne doit jamais se compromettre
Avec les rayons du Soleil;
Cet ornement digne de marque
Sur un coussinet bien posé,
Pour que son chef n'en soit lezé,
Lui donnera l'air d'un Monarque
De Siam échappé d'un écran
Ou de quelque Caïmacan.
L'invention n'est pas mauvaise,
Et notre Cour en est fort aise
Pour mettre le comble aux honneurs,
Prérogatives & faveurs
Dont le Dieu Momus l'a cru digne.
Aussi pour illustrer le nom
Dudit Sieur Calottin insigne,
Voulons que son buste en carton
Se trouve chez les Travailleuses
Pour chef de femme, & les Coëffeuses,
Mais sur-tout celles du Palais;
De sorte que l'on puisse dire,
En jettant un éclat de rire,
C'est Mannoury, voilà ses traits,
On l'aura mis là tout exprès
Pour éterniser la mémoire
De la personne & de l'histoire.
Fait à Paris, l'an que les rats

De Sa Majesté Calotine
Se sont emparés des Prélats,
Assemblés plus pour la cuisine;
Que pour le bien du Clergé,
Qu'ils ont parfaitement grugé,
Se trouvant par-tout à leur aise,
Excepté dans leur Diocèse.

BREVET DE LA CALOTTE

POUR LES AVOCATS. *

MOMUS dessus son trône assis,
Tenant à la main sa Marotte,
Recueilloit un jour les avis
Du Régiment de la Calotte,
Pour choisir un digne sujet,
Homme versé dans la satire,
Et par conséquent bien au fait
Des visions de son Empire.
On nomma plusieurs Magistrats,
Gens d'humeur toujours refrognée ;
Ceux-là ne nous conviennent pas,
Dit-il, & faute de Ducats,
Non, jamais dans toute l'année
Ils ne travailleront pour nous.
Car nul Jugement sans épice,
Comme point d'argent point de Suisse ;
Ils nous abandonneroient tous
S'ils voyoient manquer la finance :
De l'ouvrage ils ne sont jaloux,
Que lorsqu'on les paye d'avance.
Outre qu'on sçait que leur science,
Hors la routine du Palais ;
Qu'ils répétent en perroquets,

Est

* 1730.

Est des moins estimées en France.
Un fort grand bruit dans le moment
Fut entendu dans l'assemblée,
Les uns crioient confusément
Comme Soldats dans la mêlée,
D'autres mordoient comme des chiens
Qui se déchirent les oreilles;
Tous croassant comme corneilles,
Du sabat des Magiciens,
Offroient une peinture affreuse.
Quelle est donc cette troupe hydeuse?
S'écria le divin Momus?
Sire, répondit la Folie,
Des Avocats c'est la manie
De paroître toujours confus.
Ne les reconnoissez-vous plus?
Du Royaume de Hablerie
Ils possédent tous les trésors;
L'orgueil & la forfanterie
Meuvent ce frénétique Corps;
Au moins une bonne partie,
Qui se croit au-dessus des Loix;
En vrais Licteurs de République,
Et comme indépendans des Rois,
Assurent d'un ton fanatique
Que seuls ils maintiennent les droits
Et font la sureté publique.
Ciceron, Orateur fameux,
Dont ils empruntent l'éloquence,
Souvent se donnoit la licence,
De douter du pouvoir des Dieux.
Nos Orateurs en font de même,

Ils

Ils parlent en termes fleuris,
Et dans le cœur d'un anathême
Ils ne sont émus ni surpris:
Sans choix, d'une ardeur sans seconde;
Ils défendent avec fracas
La cause du Sauveur du monde
Comme celle de Barrabas.
Souvenez-vous de cet Ouvrage,
Qu'ils ont fait depuis peu de jours,
Et combien leur docte secours
Nous a procuré d'avantage;
Par des mots fins & captieux
Ils ont brouillé tant de cervelles,
Qu'il vient chaque jour en ces lieux
Un nombre infini de femelles.
A présent la Religion,
Suivant leur consultation,
Sans l'Ordonnance & le Digeste
Ne fait plus de décision
Que l'on ne blâme & ne conteste.
Il ne faut que faire un Apel
Pour dormir ensuite tranquille;
C'est un Acte si solemnel,
Qu'il détruit même l'Évangile.
Lorsque le Saint Esprit voudra
Désormais instruire l'Église,
S'il ne veut pas qu'on le méprise,
Un Praticien il suivra,
Ou nettement on traitera
Son assistance de surprise;
De plus, cet écrit vous apprend
Qu'il faut que Rome à présent sçache

Que son autorité dépend
De leur avis absolument,
Et ne vaut rien sans leur attache.
Le Peuple Calotin sourit,
Et d'un ton de voix dur & rauque,
Du plus grand jusqu'au plus petit
A la folie on applaudit,
Disant : qu'il n'est plus équivoque,
La preuve est complette aujourd'hui.
Il faut à cette Compagnie,
Que notre Greffier expédie,
Dans les termes dignes de lui,
Et de ceux qu'on nous associe,
Le Brevet de seuls défenseurs
Des conséquences Calotines
Ensemble de grands Protecteurs;
Fauteurs des Nations mutines.
Défendons à qui que ce soit
D'interrompre leurs plaidoyeries;
Quoiqu'on sçache en plus d'un endroit
Que la vérité, le bon droit,
Et la pudeur y sont flétries;
Mais à l'égard de l'ornement
Qu'il faudra mettre à leur Calotte;
Aubry, le Prevôt, le Normant
Avec tous ceux du premier rang,
Porteront la grande Marotte;
Les autres nommés le Fretin,
Qui signent par obéissance,
Ou, si l'on veut, par ignorance,
N'auront pas le même destin:
Leur donnons un collier de crin,

Avec

Avec une chaîne de cuivre,
Que tiendra *Perray* leur Doyen,
Pour leur procurer le moyen
D'entrer chez nous & de le ſuivre.
Fait l'an que ſans ſçavoir pourquoi
Les femmes jugent de la Foi.

LA TENCINADE. *

LE grand Agioteur mîtré,
Qui vend la France en habile homme,
Tantôt à Law, tantôt à Rome,
De remords est-il effleuré ?
Non, mais certain songe le gêne ;
Ce n'est pas de ces songes vains,
Que la bile en vapeur amene ;
Mais de ceux que Dieu dans sa haine,
Envoyoit jadis aux humains,
Annonçant leur perte certaine.
Entre quatre rideaux couché,
Il a vu un pont effroyable,
Qu'en Vers Milton nous a touché ;
Qui conduit aux cachots du Diable
Par la mort & par le péché,
Construit sur un torrent rapide
De flamme éternelle & liquide ;
Le traître s'y voit entraîné
Par une implacable justice,
A deux noirs Démons enchaîné,
Belzebut, d'orgueil forcené,
Et .... brûlant d'avarice ;
De tous deux il est lutiné ;
L'un lui mettant rouge calotte,

Cha-

* 1730.

Chapeau rouge aux enfers foulé,
Qui grille sa tête falotte ;
L'autre d'or fondu distillé,
Arrosant son crâne empoulé.
On voyoit marcher à la file
Maints sattelites d'Uriel,
Remplaçant près du criminel
Les Janissaires du Concile.
Au patient de Lucifer
Étoit jointe sa Sœur vestale,
Chaste personne, en tout égale
A celle qu'épousa Luther.
Son voile tenoit à sa chair,
Elle comme désesperée,
S'efforçoit de le décoler ;
L'on voyoit le sang ruisseler
De sa poitrine déchirée.
Hercule ne souffroit pas plus
De la chemise de Nessus,
Qu'elle souffre, irritant sa playe ;
Avec le bout du pistolet
Dont, en l'an mil sept cent vingt-sept ;
Fut expédié la F ....
A la servir ne pouvant rien,
Tencin s'oublioit pour la plaindre ;
Quand Simon le Magicien
De ses deux bras le vint éteindre.
J'ai bien trafiqué du sacré,
Dit-il, mais sans cérémonie,
Tencin me passe en simonie,
Prends ma place, mon cher Juré ;
Je te dois les honneurs du gouffre ;

Il résistoit, Simon plus prompt,
L'alloit jetter du haut du pont.
L'étang de bithume & de souffre
Est déja prêt à l'engloutir;
Le Ciel s'ouvre, la nuit s'efface,
Un rayon qui vient à partir,
Lui montre comme en une glace,
Auprès du Docteur de la Grace
Senéz son fidéle martyr.
A cet aspect Tencin s'irrite
Et dans l'Enfer se précipite.

ARREST
DU CONSEIL D'ÉTAT D'APOLLON,

Qui supprime un Ouvrage intitulé ; Le Prince de Noisy, *Comédie héroïque.* *

APOLLON ayant été informé de la représentation d'une Comédie qui a pour titre *le Prince de Noisy*, Comédie héroïque, dans laquelle on auroit inseré la substance d'un Prologue & de trois Divertissemens, Sa Divinité auroit jugé à propos de la faire examiner dans son Conseil, & il n'a pas été difficile de reconnoître que l'esprit général de cet Ouvrage est d'attaquer les premiers principes du bon sens, & de diminuer le respect du Public pour le vrai comique, qui résidant tout entier dans la seule personne de Moliere, en mai[illegible]nt depuis tant d'années, la grandeur & la félicité.

Que pour altérer, s'il étoit possible, cette unité de sentimens qu'on a pour les Ouvrages de ce grand Homme, l'Auteur n'a

* 1730.

n'a pas craint d'avancer que, suivant les constitutions & les régles de la Comédie, les Divertissemens en forment le véritable caractère, & que, si la piece du Misantrope n'a pas réussi; c'est parce qu'elle étoit privée de ces vains ornemens, qui ne sont tout au plus tolérables, que dans les piéces de *Romagnesi*; maxime que tous nos Poëtes, instruits des régles de la Comédie, & fidéles à celui qui en est l'Auteur, seroient sans doute bien éloignés d'adopter; & quand même on en réduiroit l'effet à ce qui regarde le plaisir du Public, ce seroit toujours une entreprise criminelle de vouloir faire entendre que le vain amusement des chants & des danses est le fondement de ce plaisir suprême, que le Parterre a si souvent reconnu lui-même ne tenir que du beau seul.

Que par une témérité aussi inexcusable, l'Auteur affecte de faire revivre dans ses Ouvrages les fades plaisanteries de Baïf & de Jodelle, en mettant dans la bouche de ses Acteurs des expressions que les Capitans de nos anciennes Comédies n'auroient osé prononcer.

Qu'indépendamment de ces traits, qui montrent très-clairement le caractère impertinent de cet Ouvrage, on n'y remarque ni conduite ni vraisemblance. Une Princesse insensible devient amoureuse à la premiere vûe d'un Prince, à qui elle dé-

déclare sur le champ son amour, sans observer les régles de la bienséance; un Géant qui veut coucher tout botté avec sa Maîtresse, un Chasseur langoureux, un Druide lamentable, un Couteau qui parle; point de noblesse dans les expressions, point de sentimens, point de pensées; enfin, un bas & un trivial indigne même de la Comédie Italienne & de la Foire.

Que l'Auteur même a osé avancer cette proposition générale, *que le Public doit écouter tranquillement toutes les sottises d'un Auteur*, & qu'il a voulu même se servir de la force pour la faire exécuter; proposition qui ne seroit pas approuvée dans les lieux mêmes les moins respectables, & qui est absolument intolérable dans une Comédie, puisqu'en dépouillant le Parterre de la plus brillante de ses qualités, qui est celle de Réformateur, elle le réduit à ne pouvoir traiter que d'égal à égal avec les Auteurs, & l'expose par conséquent à recevoir la loi de ceux même à qui il la doit donner.

Enfin, que par une suite du même esprit qui régne dans tous le corps de cet Ouvrage, les Comédiens n'y sont pas plus ménagés que le Public, & que le mauvais qui y est répandu tend également à le révolter contre la Comédie, & à diminuer l'amour qu'il auroit toujours eu pour elle jusqu'à présent.

Sa Divinité qui se doit à elle-même & à ses vrais Sujets la conservation du bon goût, ne sçauroit faire éclatter trop promptement sa sévérité contre un Écrit où il est si ouvertement attaqué, & si elle ne la porte pas d'abord aussi loin que l'importance de la matiere peut l'exiger, c'est parce qu'elle ne peut douter que celui qui paroît avoir fait cette Comédie, reconnoissant lui-même avec indignation la sottise qu'il a faite, ne se hâte de la réparer ou par un désaveu formel, ou par une prompte & parfaite suppression, qu'il doit regarder comme le seul moyen qui lui reste pour fléchir Sa Divinité, & désarmer la rigueur de sa justice.

A quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa Divinité étant en son Conseil, a ordonné & ordonne, que la Comédie qui a pour titre *le Prince de Noisy*, sera & demeurera supprimée, comme contenant des maximes contraires au bon sens & à la véritable Comédie, & ne devant être regardée que comme un Ouvrage séditieux, tendant à ruiner les Comédiens & à troubler la tranquillité publique. Que l'original de ladite Piece sera incessamment rapporté au Greffe de Momus son Lieutenant Général de Police, qu'elle a commis à l'effet des présentes, pour y être laceré, brûlé & incendié. Fait Sa Divinité très-expresses inhibitions & défenses à tous ses Sujets, de

de quelque esprit qu'ils puissent être, de retenir, ni débiter aucuns extraits de ladite Comédie, à peine d'être deshonorés publiquement. Ordonne que les Rolles seront remis dans le jour par les Comédiens au Greffe dudit Momus, & que le Gascon qui s'en est avoué Auteur, sera tenu dans le jour de la signification qui lui sera faite du présent Arrêt, pour ne lui pas donner le tems de la réflexion, de désavouer ladite Comédie, ou d'en nommer le véritable Auteur, & de supprimer & retirer lui-même ladite Piece, qui demeurera comme non avenue; & faute par lui d'y satisfaire, l'avons toujours par provision interdit de toutes fonctions d'Auteur en Vers ainsi qu'en prose, avec injonction de ne travailler à l'avenir que pour les Marionnettes du Sieur Bienfait; Enjoint à Momus de veiller à l'exécution du présent Arrêt. Donné au Parnasse, le 5 Novembre 1730.

„ Je regarde encore, grand Dieu, com-
„ me un principe immuable, que les Co-
„ médiens sont, comme tous les Auteurs,
„ soumis aux loix qui portent le carac-
„ tère de l'autorité Parterrienne; que les
„ premiers tiennent à la vérité d'eux-mê-
„ mes le pouvoir spirituel de rejetter ou
„ de recevoir des Piéces dont le plaisir
„ du Public est l'objet, & qu'ils tiennent
„ les seconds dans un servile esclavage
„ par la crainte, pour eux toujours for-
„ midable, de la réprobation de leurs Ou-
„ vrages; mais que c'est à Votre Divinité
„ seule qu'ils doivent la jurisdiction exté-
„ rieure qu'ils exercent dans leurs repré-
„ sentations, du bon ou du mauvais usage
„ de laquelle ils sont comptables à votre
„ Divinité, & par conséquent au Parterre
„ qui donne les suffrages en votre nom;
„ & à qui seul il appartient, sous votre
„ autorité, de réprimer par la voie du
„ siffler tout ce qui pourroit blesser de
„ leur part les bienséances & les loix du
„ bon goût.

„ Je prens enfin la liberté de protester
„ à votre Divinité, que s'il s'est trouvé
„ dans ma Piece des expressions basses &
„ triviales qui auroient pû lui déplaire, je
„ ne m'en suis servi que conformément
„ & dans le même esprit qu'elles ont été
„ employées dans plusieurs Comédies de
„ quelques beaux esprits qui nous ont

„ pré-

„ précédé, & par les Auteurs, même les „ plus approuvés depuis Moliere, que je „ déclare ici être le désespoir éternel de „ tous ceux qui entreront dans la carriere „ Comique. Je désavoüe & je déteste tout „ ce qui pourroit donner la moindre at- „ teinte à sa prééminence, & il n'est point „ de termes assez forts pour exprimer à „ votre Divinité la vénération que j'ai pour „ Moliere, la soumission que je dois au „ Parterre, & le respect que j'ai pour „ Messieurs les Comédiens.

Ladite Déclaration signée,

D'EGBERT.

„ Je soussigné Syndic & Marguillier de „ tous les Auteurs en Vers ainsi qu'en „ prose, déclare en leurs noms que les „ sentimens & principes contenus dans la „ Déclaration ci-dessus sur l'autorité du „ Parterre, sur la supériorité de Moliere, „ & sur ce que tant de nos Confreres doi- „ vent aux Comédiens, sont non-seule- „ ment ceux de celui qui l'a signée, mais „ encore ceux de la Confrairie entiere, & „ qu'elle y adhere.

Signé, PELLEGRIN.

Sa Divinité, dont la clémence est cent mille fois plus grande que sa justice, se tient satisfaite de ladite Déclaration, où ledit d'Egbert reconnoît d'une maniere si claire & si formelle ce qu'il doit à l'auto-

rité du Parterre, & en conséquence voulant faire voir qu'elle le regarde comme un bon & digne Auteur du siécle d'a présent, elle lui permet de faire jouer encore une fois sa Comédie ; & pour ôter les impressions qu'auroient pû répandre contre lui dans le public les termes un peu forts de notre dernier Arrêt, lui enjoignons, par forme d'avis, d'aller puiser dans la Garonne des traits qui puissent faire reconnoître l'Auteur de l'Avare amoureux. Ordonnons que ladite Déclaration demeurera attachée à la minute du présent Arrêt, & que nul à l'avenir ne pourra être reçû dans l'Ordre des Comiques qu'il n'ait signé la présente Déclaration, qui servira de monument éternel du triomphe du Parterre, de la vanité des Comédiens, & de la foiblesse des Auteurs.

ARREST

RENDU AU CONSEIL D'ÉTAT D'APOLLON,

A l'occasion des Disputes qui se sont élevées au sujet des deux Puissances (Comédienne & Partérienne.) *

APOLLON étant informé qu'à l'occasion de quelques Écrits, & principalement d'un Arrêt de son Conseil en forme de Déclaration, où le Sieur d'Egbert reconnoît d'une maniere si formelle l'autorité Partérienne au préjudice de la Comique, il s'est élevé de nouvelles disputes entre les Auteurs, le Public & les Acteurs, tant sur la nature, la proprieté & la qualité des Pieces qui ont été depuis peu représentées, que sur l'étendue & les bornes de l'autorité des Comédiens, & de la puissance Partérienne, Sa Divinité attentive à remplir tout ce que les oisifs amateurs des Spectacles exigent de son pouvoir, semble devoir empêcher qu'à l'occasion de ces disputes, on ne mette en quef-

* 1731.

question les droits d'une Puissance qui a reçu de la raison seule l'autorité de décider sur les Pieces qui leur sont présentées par les Acteurs, de faire observer les régles prescrites pour la conduite des Tragédies & des Comédies dans l'ordre du Théâtre, de les recevoir ou de les refuser, selon qu'elles seront plus ou moins conformes ausdites régles, & de se faire obéir en imposant aux Acteurs, non-seulement des pénitences pécuniaires par la réprobation de leurs Ouvrages, mais de véritables peines spirituelles par leur jugement ou par les censures que les Comédiens ont droit de prononcer & de manifester, & qui sont d'autant plus redoutables qu'elles produisent leur effet sur l'esprit de l'Auteur, dont la résistance n'empêche pas qu'il ne porte malgré lui la peine à laquelle il est condamné; mais si Sa Divinité, comme Protecteur du Parnasse, & en qualité de Dieu des Comédiens, doit empêcher qu'on ne donne aucune atteinte à ce qui appartient si essentiellement à la puissance Comédienne, son intention est aussi qu'elle continue à jouir dans ses Foyers de tous les privileges qui leur ont été accordés sur l'appareil extérieur de leur Tribunal comique, les formalités de la réception des Auteurs à la lecture de leurs Ouvrages, l'air de dépendance & d'humiliation auquel ils sont assujettis,

jéttis, les visites & les courbettes qu'ils sont obligés de faire pour captiver la bienveillance de leurs premiers Juges, les jugemens forcés auxquels ils sont obligés de se soumettre, & en général tout ce qui ajoute la terreur des peines pécuniaires à la crainte des peines de l'esprit.

Mais comme les disputes qui commencent à s'élever pourroient devenir également dangéreuses pour les Auteurs, le Public & les Comédiens, Sa Divinité leur a ordonné & ordonne par provision de garder un profond silence, tant sur lesdites matieres, qui ne sont que de pures fadaises & des disputes de nom, que sur les Auteurs qui peuvent y avoir quelque rapport, & qui ne sont pas de la plus grande importance; En conséquence, Sa Divinité fait très-expresses inhibitions & défenses à tous les Limonadiers du Parnasse, & notamment à Procope & à Gradot, de permettre aucunes disputes dans leurs Caffés sur cette matiere, Sa Divinité se reservant à elle seule, comme Juge en cette partie, sur l'avis de ceux qu'elle jugera à propos de choisir incessamment dans son Conseil des Muses, & même dans l'ordre des Comédies, de prendre les mesures qu'elle estimera les plus convenables pour conserver de plus en plus les droits inviolables des deux Puissances, & maintenir entr'elles l'union qui y doit régner pour le profit

profit & le plaisir commun des Comédiens & du Public ; Ordonne, en exhortant, Sa Divinité à tous les Comédiens & Baladins du Royaume, de veiller chacun dans leur Tripot à ce que la tranquillité du Parterre soit charitablement & inviolablement observée, en ne recevant à l'avenir au Théâtre que des Piéces où l'esprit soit amusé, le cœur intéressé, & l'ame élevée à des mouvemens dignes d'elle, & non de ces satyres du tems qui ne plaisent que par les traits ressemblans, où la malignité du cœur humain trouve si bien son compte, & qui, en enrichissant les Comédiens, deshonorent également les Auteurs & les Spectateurs. Enjoint à tous Juges en droit soi, & notamment à Momus Lieutenant Général de Police du Parnasse, de tenir la main à l'exécution du contenu au présent Arrêt.

ÉDIT DE CRÉATION
D'UNE CHAMBRE ARDENTE
dans le Régiment de la CALOTTE. *

DE par le Dieu, dont la puissance
Régne si glorieusement
Sur les cervelles de la France ;
Nous Colonel du Régiment
Dont la Calotte est l'ornement,
A notre favorite Engéance
Jusqu'au plus petit acceptant,
SALUT, santé, joïe, & finance,
Et tous plaisirs abondamment.
La parfaite reconnoissance
Que nous devons aux grands efforts ;
Que pour augmenter notre Corps,
Fait depuis dix-huit ans en France
L'inimitable Unigenit,
Qui nous enseigne & nous prescrit
Ce que pour lui nous devons faire,
Ainsi que l'ordre & la maniere.
A CES CAUSES, sans avoir pris
Conseil de Grands, ni de petits,
De notre suprême puissance,
Superficielle science
Et despotique autorité,

Avons

* 1731.

Avons pour toujours arrêté
Que quiconque aura l'impudence
De vive voix ou par écrit,
De refuser l'obéissance
A notre cher Unigenit,
Sera par les autres honni
Comme vaut-rien, Sujet rebelle,
Payen, ou du moins Infidéle,
Et corporellement puni;
Et par l'ordonnance présente
Établissons à cet effet
Parmi nous une Chambre Ardente,
Où sans relâche sera fait
Le procès à tous Jansenistes,
Augustiniens & Thomistes,
Et tous tels autres garnemens
Se mêlant de prêcher les gens,
Et, sous couleur que l'Évangile
N'ouvre qu'un sentier difficile,
Prenant le monde par la main
Pour le tirer du grand chemin;
Nommons pour Chef de ce Concile
Le sincère & beau de *Bissy*,
Des vertus dudit Évangile
Le Protocole en racourci,
Lui donnons pour Adjoints & Freres
Le grand *Tencin*, avec les Peres
Que dans Embrun il assembla
Lorsque, pour faire un coup d'État
Et terrasser nos Adversaires,
Il fit suspendre un vieux Prélat
Qui gâtoit toutes nos affaires.

Dans

Dans ce Sénat rempli d'honneur
La Fare sera Promoteur,
Et l'Historien d'à la Coque,
Dont en vain le Peuple se mocque,
Aura l'emploi de Rapporteur.
Du reste, la Chancellerie
Appartient, avec notre Sceau,
Au docte & ferme *d'Aguesseau*,
Sans avoir peur qu'on les sépare,
Ni qu'on partage le gâteau.
Au surplus, la Chambre susdite,
Pour exécuter ses Arrêts,
Aura cent Archers, gens d'élite,
Qui, sous un grand Prevôt Jésuite,
Seront tirés à peu de frais
Du nombre des petits Colets
Que la feuille voit à sa suite;
Desquels Archers incessamment
Sera fait l'habit uniforme
Du Bref Romain en bonne forme
Non accepté des Parlemens;
En guise de Brettes traînantes
Ils auront des Lettres patentes,
Et sur l'épaule pour mousquet
Chacun la Lettre de cachet;
Voulons qu'en décente posture
On voye sur leurs Étendarts
Marie à la Coque & Girard,
Et qu'autour de chaque peinture
Sans peine on puisse lire écrit
PAR LA VERTU D'UNIGENIT;
Ainsi la Troupe triomphante

Poutra conduire à son gibet
Tout patient ou patiente
A qui le procès sera fait,
Pour lesquels assister en Grêve
Nous nommons le tendre *Coüet*
Et le doux *Parquet* son éléve,
L'un & l'autre le mieux au fait,
Que sçachions en cette rencontre,
Du pour aussi bien que du contre;
Élevons de tout notre cœur
A l'Office d'Exécuteur,
Le fameux & zelé *Lemoine*,
De Saint Benoît brillant Chanoine;
Et pour l'acquit de son devoir
Lui donnons très-ample pouvoir,
Par-tout & de toute maniere,
De garotter, questionner,
Marquer, donner les étrivieres,
Pendre, rompre, empâler, brûler;
Tenailler, larder, écorcher,
Scier, piller, pulvériser
Toute cette race maudite,
Qui ne sçauroit voir un Jésuite
Sans faire un grand signe de croix,
Sur-tout depuis quatre ou cinq mois;
Et qui poursuivant sans relâche
L'incomparable Unigenit,
Semble autant avoir pris à tâche
De le congédier d'ici
Que d'y saper notre crédit.
Nous voulons, de par le grand Diable,
Qu'il y triomphe ouvertement,

Et pour le faire sûrement,
Par cet Édit irrévocable,
Nous avons proscrit, proscrivons
Tous gens de jeûne & d'oraisons,
Plus amoureux de leur Bréviaire
Que de vacquer à leurs affaires;
Tous gens n'ayant d'autre entretien
Dans une belle compagnie
Que l'Almanach de l'autre vie,
Et n'étant jamais bons à rien;
Tous gens cherchant l'obscurité,
Vivant sans rien prendre à personne,
Et n'acceptant ce qu'on leur donne
Qu'avec grande difficulté;
Tous gens d'ailleurs faisant l'éloge
De ce qu'on voit à S. Médard,
Et plaçant au Martirologe
Un antipode de Girard. §
Voulons, mandons que tôt ou tard
Et d'eux & de leurs Prosélites
Races & Maisons soyent détruites
A notre gloire, & au profit
De notre cher Unigenit.
Fait à Paris sans jour, sans date,
Et paraphé de notre patte.

---

§ *M. Paris.*

ORDONNANCE

ET INSTRUCTION PASTORALE

DE MOMUS,

Au sujet des Miracles de l'Abbé PARIS. *

DE par l'esprit du Molinisme,
Du Déïsme & de l'Athéïsme,
Dieu de songe & de vision,
De chimère & d'illusion;
Nous suppôt de son fanatisme,
Et Commissaire député,
Pour juger de la vérité
Des miracles du Jansénisme,
Autrement dit Catholicisme.
Nous après avoir consulté
L'Esprit de l'Incrédulité,
Sur tous les faits qu'elle conteste,
Et dont la Troupe nous atteste,
Avoir vû la réalité:
Après avoir jetté la vûe
Sur cette crédule cohue,
Qui court & vole à Saint Médard,
Et remarqué qu'elle attribue
A la sainteté prétendue
De son anti-Pere *Girard*,

Ce

* 1731.

Ce qu'elle ne doit qu'au hazard :
Nous qui ne chommons d'autre Fête
Que celle du Pere *Guignard* ;
Marotte en main, calotte en tête,
Sans examen de notre part,
Décidons que la foi publique
Ne fait point l'autenticité
Des miracles d'un hérétique
Mort en odeur de sainteté ;
Que de l'Eglise Catholique
Tout Appellant est rejetté,
Et qu'un miracle est chimérique,
S'il n'est par nous seul attesté.
Ergo. Ceux qui n'ont accepté
La Bulle sainte & canonique,
Sont dans l'impossibilité
Morale, aussi bien que physique,
De faire miracle autentique,
Et par la Calotte adopté.
Mais supposons qu'un Janséniste
D'un mort fasse un ressuscité,
Et supposons qu'un Moliniste
En fasse autant de son côté ;
Quel des deux doit être écouté,
Demandera le Calviniste ?
C'est miracle pour le Bulliste,
Répondra la Societé,
Et c'est tour de subtilité
Pour l'autre son antagoniste :
Partant, tout miracle vanté,
S'il est fait par un Schismatique,
Un Appellant, un hérétique,

Ne peut détruire la bonté
De la Doctrine Jésuitique,
Ni conclure rien de certain
Contre la foi d'un Marotin,
Qui se fait un plan dogmatique
Sur la plume *à la Coquetique*
De Languet, Belzunce & Tencin;
Et si, comme on le publie
Dans tous les lieux circonvoisins,
De la Tombe, où le peuple prie,
Les malades retournent sains,
Si, comme on voudroit le prétendre,
Les boitteux en reviennent droits,
Si le sourd répond à la voix
Du muet qui se fait entendre;
La fausse imagination,
Jointe à la superstition,
Dupe des yeux & des oreilles,
A plus de part à ces merveilles
Que le Saint dont est question,
Dont nous faisons notre Marotte.
Grace à notre inquisition,
Nous donnons trop d'attention
A l'Eglise de la Calotte,
Pour en voir la destruction;
Ses fondemens sont trop solides,
Et par nos soins trop affermis;
Les Clémentins sont des Alcides
Qui ne craignent point d'ennemis;
Babylone est leur forteresse,
Ils ont la ruse & la finesse
Pour agir défensivement;

Pour

oût agir offensivement
Ils ont la force & la puissance :
Vouloir leur faire résistance,
C'est se perdre Papalement,
Voulons dire infailliblement ;
Ainsi l'Eglise Calotine
Des miracles n'a pas besoin,
Et tant que nous en prendrons soin ;
Nous sommes sûrs de la ruine
De celle qui se dit divine,
Aussi bien de près que de loin.
Elle nous dispute la gloire
D'avoir Jesus-Christ pour Époux ;
Mais elle a beau s'en faire accroire,
Beau se fonder sur son grimoire,
La force décide pour nous,
C'est une *Agar*, c'est une Esclave,
Qui, rebelle à Sa Majesté,
Méprise Rome & son Conclave,
Et foule aux pieds sa Sainteté :
Mocquons-nous donc de ces Oracles,
Dont Montpellier est enchanté,
Et rejettons tous ces miracles,
Qui, rappellant la vérité,
Font foi de son antiquité.
Pour le bonheur du Molinisme,
Qui ne peut être renversé
Que par l'esprit du rigorisme,
Le tems du miracle est passé,
Telle est la foi du Catholisme :
Mais comme, toute nouveauté,
En fait d'admirables prodiges,

Séduit

Séduit souvent par ses prestiges
L'esprit de curiosité ;
Nous que la Clémentine éclaire,
Et l'avis pris des Clémentins,
Estimons qu'il est nécessaire,
Pour mieux parvenir à nos fins,
De fixer à notre ordinaire
La foi de certains Calotins,
Au Jansénisme trop enclins.
A CES CAUSES, pour satisfaire
Au Deü de notre ministère,
En vertu de l'autorité
Des ordres de Sa Majesté,
Nous susdit Juge & Commissaire,
Soumis à la Societé,
A qui tout Marottin doit plaire ;
Sur la foi des certificats
Des trois Esculapes de France,
Fameux par leur expérience
A traiter des maux qu'on n'a pas,
Faisons très-expresses défenses
A nos fidéles Candidats,
De tout âge & de tous états,
D'aller à la Tombe du Diacre,
D'en respecter le simulacre,
Et de se mettre dans l'esprit,
Que la vertu d'un Saint proscrit
Ait la faculté de s'étendre
Sur celui qui croit que sa cendre
Se mêle au sang de Jesus Christ.
Ce sentiment est une peste
Que tout bon Acceptant déteste,

Et

Et qu'il faut par précaution
Craindre de la séduction ;
Car, » quiconque au danger s'expose,
Dit fort bien *Jesus* dans sa Glose,
„ Il périra certainement ;
Ce qui ne souffre point de doute :
Et puis s'expliquant clairement,
En la même Glose il ajoute :
„ Vous verrez dans les derniers tems,
„ S'élever plusieurs faux Prophêtes
„ Qui se diront mes interprétes,
„ Et séduiront beaucoup de gens
„ Par des prodiges étonnans ;
„ Mais alors, quoique l'on vous dise,
„ C'est-là, c'est ici qu'est l'Eglise,
„ N'en croyez rien absolument :
„ L'Eglise est une seulement.
„ Que chacun de vous soit docile,
„ C'est-à-dire aveugle, imbécile ;
„ Adherez d'esprit & de cœur
„ Aux decrets du Romain Pasteur :
„ Pasteur, Eglise, est même style,
„ Croyez-y comme à l'Évangile,
„ Il ne sera jamais trompeur ;
„ Car j'aurai soin de mon Épouse,
„ Je la comblerai de bienfaits,
„ Et ne la quitterai jamais.
„ Mes Apôtres vous êtes douze,
„ De vous douze, toutes les fois
„ Que vous vous joindrez deux ou trois
„ Pour le bien de ma Bergerie,
„ En vérité je vous le dis,

„ Au

„ Au milieu de ces trois unis,
„ Je me trouve en esprit & vie.
A ces paroles de *Jesus*,
Dire que la petite Église
Est l'Église qui symbolise
Avec le nombre des Élus,
N'est-ce pas en faire un abus ?
A la lettre le doit-on prendre,
Ce qu'il faut croire là-dessus ?
Que nous reste-t-il à vous dire,
Chers & fidels Marottins ?
Les miracles des nouveaux Saints,
Nous donne plus matiere à rire,
Qu'ils ne sont, entre-nous, divins.
Voilà, voilà ces faux Prophêtes,
Ces précurseurs de l'Antechrist,
De qui Jesus-Christ a prédit
Qu'ils se diront ses interprêtes,
Qu'ils séduiront ces femmelettes;
Et mille autres simples esprits.
Plus du Diacre on dit des merveilles,
Et plus bouchez-vous les oreilles;
L'esprit est prompt, foible est la chair,
Et jamais Satan ne sommeille.
Pour le tromper craignez l'enfer
Sans vous embarrasser du reste :
Le nombre des Élus est grand,
C'est en vain qu'on nous le conteste,
Le Molinoste en est garant.
Qui vous prêche une autre Doctrine
Est un Prophête de malheur,
Un Janseniste, un faux Docteur,

Et d'un Chrétien n'a que la mine.
Or, défendons conséquemment
Aux principaux du Régiment,
Même au Curé de Saint Sulpice, *
Et défendons pareillement
A tous chercheurs de Bénéfice,
N'importe par où ni comment,
De donner créance aux miracles
Du nommé François de *Paris*,
Ni de prendre pour des Oracles
Les malades qu'il a guéris,
Comme en court le bruit dans Paris;
Exhortons dévôt & dévôte
De ne point lui faire des vœux,
Ni de traiter de bienheureux
Un Appellant que l'on dénote
Mort hors du sein de la Calotte,
Sous peine à tout contrevenant,
Aussi-tôt le cas advenant,
D'être privé de la Marotte.
Conseillons spécialement
A la Princesse Doüairiere,
Pour qui le jour est sans lumiere,
De n'aller point au monument.
S'il falloit malheureusement
Que le Saint lui rendît la vûe,
Sans qu'on pût douter un moment
De la vérité toute nue,
Dieu sçait ce qu'il en adviendroit;

La

* *M. Languet de Gergy.*

La vérité clabauderoit
Aux oreilles de tout le monde,
Ensuite au Tombeau on viendroit
De mille stades à la ronde,
Et chacun l'y reconnoîtroit
En dépit de l'esprit immonde:
Car les miracles à foison
Lui donneroient droit & raison
De tout ce qui feroit la faute
De la Princesse de *Conty*:
C'est pourquoi prenons le parti
De lui conseiller à voix haute;
Grande Princesse, Dieu vous gard;
Prenez l'avis de bonne part:
Gardez votre perte de vûe,
Et, pour raison à nous connue,
Laissez, laissez là Saint Médard.
Si vous guérissiez par hazard,
Vous seriez l'auteur d'un scandale
Que l'intérêt du Régiment
Veut qu'on évite absolument.
Chers Marottins, à vous la balle;
Que diriez-vous, si le Conseil
Touché d'un miracle pareil
Alloit y faire une Neuvaine,
Qu'il en revînt la tête saine,
Et plus ardent à son devoir
Qu'il n'est jaloux de son pouvoir;
Qûe diriez-vous, si par caprice,
Au bruit d'un fait si merveilleux,
Fleury à gouverner novice
Visitoit aussi ces saints lieux,

Qu'aussi-

Qu'aussi-tôt après sa priere
Ouvrant les yeux à la lumiere
Qu'il a tant refusé de voir,
Il vînt tout à coup à vouloir
Changer ses vertus cardinales
En des vertus théologales ?
Que diriez-vous si *d'Aguesseau*
(Cela soit dit par impossible)
De Fresne passant au Tombeau
S'y dépouilloit de son bandeau
A la vérité si nuisible ?
Que diriez-vous si *Chauvelin*,
Dont le Chancelier est la dupe ,
Au lieu du démon qui l'occupe ,
Alloit en rebroussant chemin
Faire à Saint Médard sa priere ,
Et qu'animé d'un feu divin
Il quittât son esprit malin
Pour penser à sa fin derniere
Vous connoissez le double traître
Qui par l'abus de son pouvoir
Trahit le Ciel , livre son Maître
Au Prince du sombre manoir ;
Que diriez-vous, cher peuple noir ,
Si forcé de se reconnoître
Aux pieds du Saint que l'on va voir,
En Ministre indigne de l'être
Il s'y pendoit de désespoir ?
Portail est encore des nôtres
Quoiqu'il dise des patenotres ;
Où de la Grace il est traité ,
Où la Doctrine des Apôtres

Décide pour la vérité
De l'Appellant persécuté.
Que diriez-vous, si ce cœur lâche
Qui rampe à replis tortueux,
Et qui devient pour cette tache
L'opprobre des cœurs vertueux;
Que diriez-vous, si l'infidéle
A la Tombe du Bienheureux
Se désistoit de son faux zéle
Pour marcher d'un pas vigoureux
Sur les pas de l'Abbé *Pucelle*?
L'aveuglement de nos Prélats
Que saisit l'esprit de vertige,
Dont le délire est un prodige
Que l'avenir ne croira pas......
Que diriez-vous, si les Prélats,
Surpris des vertus de la Tombe
Où l'incrédulité succombe,
S'y déclaroient quoique tremblans
Pour le parti des Appellans?
La Sorbonne, ou plûtôt son ombre,
Mais ombre qui ne fait point ombre
Entre les ombres des vivans
Éclairés, pieux & sçavans.......
Cette Vierge folle & flétrie
Par l'adresse & par l'industrie
Des fins & rusés Clémentins,
Attend en vain que l'Époux vienne
Et devuide sa lampe pleine:
Que diriez-vous, grands Calotins,
Si cette aveugle Avanturiere
Qui se veautre dans la poussiere

Où son ergotisme est réduit,
Sur le Tombeau passant la nuit,
Disoit au Saint dans sa priere,
A peu près comme il s'ensuit:
„ Je suis sans huille & sans lumiere,
„ Et grande est mon affliction,
„ Daignez, grand Saint, remplir ma lampe
„ De l'huille de votre onction,
„ Et ne craignez plus que je rampe
„ Devant la Constitution ?
Que diriez-vous, sots de l'École,
Si pour répondre à cette folle,
Du Saint on entendoit la voix
Lui dire net ce qu'autrefois
Jesus disoit en parabole:
„ Le Seigneur ne vous connoît pas,
„ Retirez-vous, Vierge insensée,
„ Retirez-vous, portez vos pas
„ Où pour d'infâmes scélérats
„ Votre lampe s'est renversée ?
Aux effets des divins ressorts
Que ne diriez-vous point alors ?
Sans doute, diriez-vous sans rire,
Si ces miracles avoient lieu,
Ils renverseroient notre empire;
Du libertinage au martyre
On ne verroit point de milieu;
Tout le Clergé dans le délire
En sortiroit pour croire en Dieu;
En un mot, il vous faudroit dire
A la Marotte un long adieu.
Frondons, démentons ces miracles

Dont l'éclat désille nos yeux,
N'en souffrons point de sérieux;
Mettons obstacles sur obstacles
A leur progrès religieux,
Ils nous sont trop injurieux;
Prophanons-les dans nos spectacles.
Sous des dehors facétieux,
Prouvons par des traits captieux
La fausseté de leurs Oracles,
Et rendons-les tous odieux:
Imposons silence au vulgaire
Que la vérité fait parler;
Heurlons tous, puisqu'il faut heurler,
Nos heurlemens les feront taire,
Et s'il arrive le contraire
Filler doux est le pis aller
Qui reste à notre sçavoir faire.
Fait à la porte du Palais,
Où depuis la fuite d'Astrée
Vers la région étherée,
Il n'est plus besoin de Balais.

BRE-

BREVET D'AUMOSNIER

DES ENFANS PERDUS DU RE'GIMENT,

Pour M. GUERET, Curé de S. Paul. *

DE par le Dieu porte Marotte
Et les États de la Calotte,
De l'avis de leur Parlement,
A nos Amés du Régiment,
Amis de toute passion,
Joye, salut, dilection.
Ayant lû certains Mandemens
Pour finir du tems les matieres,
Dignes par leurs fausses manieres
D'avoir place en nos monumens;
Où l'on voit ce Prélat si fier
Dire oui, quoique non hier,
Noailles si doux & benin,
Jadis disciple d'Augustin,
Et maintenant Escobariste,
Délaisser la Gent Janseniste,
Contre ses premiers sentimens;
Sans crainte d'entorse au bon sens,
Dogmatiser une chimère,
Pour d'autant mieux plaire au S. Pere
Et aux Prophêtes de la Loi
Qui met la Sorbonne aux abois.

Bien

Bien informés que ce chef-d'œuvre
Est dû à la sage manœuvre
De Gueret, ce fameux Curé,
Des siens ci-devant reveré ;
Voulant récompenser son zéle
D'une Calotine nouvelle,
L'avons créé par ce Brevet,
Sans qu'il soit besoin d'autre Arrêt,
Pour services par lui rendus,
Aumônier des Enfans perdus :
Lui accordons le droit d'Aubeine
Sur les Fables Ultramontaines ;
Voulons que par *la Tour* tondus
Il puisse haranguer les pendus
Qui le seront pour fauxsonage,
Fausse monnoye, & chauffourage.
Qu'il soit marqué sous la chemise
De deux lettres pour sa devise ;
APOSTAT ET PELAGIEN ;
Car tel est cet homme de bien.
Lui donnons un passe-partout,
Pour entrer, entre chien & loup,
Sous le manteau d'un hypocrite,
Chez ses Freres les Loyollistes.
Ajoutons à son Écusson
Rats, souris, grelots à foison ;
Et pour garantir du serein
Ce cerveau creux au front d'airain,
Lui donnons quadruple calotte ;
Le dispensons de confesser,
De prêcher, de catéchiser,
Comme de dire son Breviaire,

Usage

Usage ancien pour le vulgaire :
Etendant son pouvoir sur mer,
Voulons qu'il apprenne à ramer,
Pour aller, s'il lui prend envie,
Fanatiser dans la Candie ;
Qu'il puisse y porter le Turban
Et même y prêcher l'Alcoran.
Lui donnons mille écus par an
Dessus la fumée de l'encens
Que présente à *Confucius*
La Secte de *Filucius.*
Signé Saint-Martin & Edmond
Tenant leurs calottes de plomb.
Vû au Conseil, signé Fleuriau,
Et permis d'imprimer, HERAULT.

BREVET DE PATRON DU RÉGIMENT DE LA CALOTTE,

Accordé à M. l'Abbé Paris. *

DE par le Dieu de la Calotte,
Salut à la Troupe dévôte,
Qui fait tant sonner dans Paris
Le miraculeux *Saint Paris*;
Aux Messalines, aux Lucréces,
Aux Harangeres, aux Duchesses;
Qui vont avec dévotion
A sa Tombe en procession,
Aux témoins sûrs & juridiques
De la vertu de ses Reliques,
A ceux qui font les Orateurs,
Voire même les Promoteurs
Des nouveaux & fameux miracles,
Aux gens gagés comme aux spectacles
Pour donner le ton par leurs cris,
A tous les imposteurs guéris,
Aux mercenaires convertis,
A l'Archevêque qui s'en choque;
A la Faculté qui s'en mocque?
Tandis que par tout l'Univers

Ils

* 1731.

Ils l'ont prôné par les Fraters.
Vantant fille jeune & jolie,
Après neuf mois d'hydropisie,
Sur le sacré Tombeau guérie ;
Des malades désespérés
Et des plus vils maux déchirés.
A ceux qu'un zéle peu discret
A fait jeûner une semaine,
Et dont l'impuissante Neuvaine
N'a pas produit le moindre effet.
SÇAVOIR faisons, qu'en notre Empire
Où régne un éternel délire,
Nous avons fait réflexion
Qu'il falloit choisir un Patron ;
Car il n'est Ville, ni Royaume,
Il n'est Paroisse, Nation,
N'est métier, ni profession
Qui n'ait *S. Jacque* ou *S. Guillaume*,
Ou quelque Saint d'un autre nom
Qu'on invoque comme patron.
Déclarons donc par ces présentes,
Que *SAINT PARIS* pareillement
Sera Patron du Régiment.
Il n'est besoin d'autres patentes ;
Le Pape canonisera
Le saint Homme quand il voudra ;
Pour nous, sans acte juridique
Qui rende son culte autentique ;
Vû la Requête des Curés,
Et faits en icelle averés,
Faits d'ailleurs prouvés sans replique
Par les Badauts & leurs Docteurs,

Par

Par une Troupe hyerarchique
Dévôts Chapelains de la Clique,
Gens éclairés, de bonnes mœurs,
Et sur-tout d'une foi très-pure,
Amis du vrai jusqu'au parjure,
Aimant mieux faire un faux serment
Qu'une équivoque seulement.
Voulons que parmi nous l'on chomme
La Fête du Bien-heureux Homme;
Que chaque fou du Régiment
Lui fasse vœu incessamment;
Que dans sa future Chapelle
Il ait à porter sa chandelle;
Qu'à l'exemple de *Becherant*
En son honneur il caracolle;
Que par mainte contorsion,
Par maint saut, mainte capriolle
Il montre sa dévotion.
Qu'aux Étendarts soit son image
Où chacun rendra son hommage,
Et qu'on ait soin de l'afficher
Sans qu'Herault § puisse l'arracher,
Fait par le Dieu de la Folie
En son Château de Fourberie.

---

§ *Le Lieutenant de Police.*

LA

LA CULOTTE DE MONSIEUR HERAULT,

HISTOIRE NOUVELLE. *

JE perdrois plûtôt mon bonnet,
Dit-on par-fois, mais sans effet,
Pour exprimer certaine affaire
Qui tient à cœur & qu'on veut faire.
Admirez donc la noble ardeur
De notre grand Inquisiteur,
Lequel perdit son haut de chausse......
Voici comment advint la chose.
Au successeur de *Dombreval* §
On donne avis qu'en sa valise,
Pendant la nuit, à telle Église,
Tel homme montant à cheval,
Doit emporter certains écrits
Que l'on sçait bien être proscrits......
Bon! ce sont enfin nos Nouvelles, †
Dit aussi-tôt le Magistrat,
Qu'on saisisse le scélérat,
Et qu'on me l'amene avec elles:
Depuis trois ans que dans Paris

* *1731.*

§ *Lieutenant de Police avant M. Herault.*

† *Les Nouvelles Ecclésiastiques.*

Bien d'autre viande pour mon chat.
Qu'on visite cette valise
Tout à l'heure, & près de mon lit,
Nous verrons bien-tôt mine grise.
Aussi-tôt fait qu'on l'avoit dit;
On étale piece par piece,
Auprès du lit sur un fauteuil,
L'habit complet, l'habit de deuil;
Mais de plus rien d'une autre espece.
On retourne, (que peut-on plus
Pour rendre la chose plus sûre,)
Et la valise & sa doublure;
Mais tous ces soins sont superflus:
Après la malle on fouille l'homme,
Mais c'est toujours tout ainsi comme.
Rien ne se trouve, & le cheval
Qu'il monte est fouillé, l'animal!
Après cette exacte recherche
Rien ne paroît de ce qu'on cherche;
Et du Magistrat étonné,
On voit d'un pied croître le nez.
Cet homme est pourtant bien le nôtre.....
Poil noir.... Non ce n'est point un autre....
Pâle..... Voilà sa mine blême.....
De petits yeux...... Certes c'est lui....
Nez aquilin...... C'est bien lui-même....
Un cheval tirant sur le roux.....
Il devoit partir aujourd'hui......
Assurément Monsieur c'est vous:
Vous avez pieces d'écritures
Qui ont mérité les censures,
Au moins devez-vous les avoir,

Et

Et certes je veux les ravoir.
Je ne ſçais ce qu'on me propoſe,
Monſeigneur, répond le Captif,
Et vous me feriez brûler vif
Que vous n'auriez rien autre choſe.
Le Juge alors tout interdit
Se tait, rêve, rougit, pâlit;
Et puis enfin pour tout conclure
Allez, vous & votre monture
En paix, dit-il, on s'eſt mépris;
Je ſuis fâché qu'on vous ait pris.
Puis ſous ſon rideau qu'il retire
Il cache ſa honte, il ſoupire.
Auſſi-tôt le coupable abſous
Remplit ſa malle juſqu'au bout;
Et loin d'oublier ſa culotte,
Je ne ſçais par quelle marotte
Il prit celle du Magiſtrat
Pour la neuve qui lui reſta.
Beaucoup plûtôt que de coutume,
Ne pouvant du tout ſommeiller,
Notre Robin quitte ſa plume,
Et fait frime de s'habiller:
Mais bien-tôt la Culotte noire,
Qui fait le beau de notre Hiſtoire,
Trop petite pour ſon gros cû,
Le fait crier, je ſuis perdu:
Ciel! que la triſteſſe & la peine
Affligent la nature humaine!
Hier au ſoir je n'avois rien,
Ah! je me meurs, je le ſens bien.
Diſant ces mots il ſe recouche,

A demi mort comme une souche :
Et son Valet tout étonné,
Ayant tout bien examiné,
Dit au Magistrat qui se pâme :
Eh, Monsieur, reprenez votre ame,
Et pour un instant m'écoutez :
Vos fesses n'ont aucune enflure,
Mais seulement leur couverture
N'est pas celle que vous tenez ;
De trois doigts elle est trop étroite,
Et je gagerois ma main droite
Que le coquin de cette nuit
Aura mis, pour vous faire peine,
Votre Culotte pour la sienne
Dans la valise qui le suit.
Ah ! répond-t-il, quelle présence !
Tu as raison, je me sens mieux,
Je suis guéri graces aux Cieux,
Mais que l'on fasse diligence
Pour ravoir ce que l'on m'a pris :
Il n'est diligence qui tienne ;
Celui qui a fait la fredaine
Est déja bien loin de Paris.
Le Marquis instruit de l'affaire,
Et se voyant dépositaire
D'une Culotte de grand nom,
Lui porta respect tout de bon :
Il craignit qu'en fouillant la poche
Il n'y eût quelqu'ordre secret
Du Ministre ou du Cabinet
Qui ne lui fît donner taloche.
C'est pourquoi donc, tout bien pesé,

Il s'en alla d'un air aisé,
Chargé du dépôt respectable,
Il s'en alla, dis-je, soudain
Chez le Ministre vénérable,
Et lui remit en propre main.
Si par malheur son Éminence
S'avise de la retenir,
Monsieur Herault pourra mourir
Ou de honte ou d'impatience.
Messieurs de l'Ordre Calotin,
Qui corrigés le sort malin,
Retrouvés la vieille Culotte,
Ou bien, s'il n'y faut plus penser,
Du moins pour l'en dédommager,
Donnez lui nouvelle Calotte.

CALOTINE

Pour le Cardinal de Fleury *& autres.* *

De par le Dieu porte Marotte,
Nous Général de la Calotte,
A nos Calotins favoris
Salut & chance ; Ayant appris
Par les murmures de la Ville,
Par les cris des bons Citoyens,
L'avantage que Vintimille
Vient d'obtenir par le moyen
Et par l'adroite politique
De Fleury que nous chérissons,
Et qui fait son étude unique
De nos loix & de nos leçons ;
Nous croyons par reconnoissance
Devoir publier ses bienfaits ;
Ils ont passé notre espérance,
Son zéle a comblé nos souhaits.
Que le Parlement contrarie
Et s'arme contre nos Sujets ;
Que pour le bien de la Patrie
Il accumule ses Arrêts ;
Qu'il saisisse les circonstances,
Et que la harangue à la main
Par d'inutiles r[illegible]ntrances

* 1731.

Il fatigue le Souverain ;
Que, sans craindre les anathêmes,
Il flétrisse les Mandemens
Que nous avons dicté nous-mêmes ;
Que, prêt à tous événemens,
Des Avocats l'ordre fidéle,
Uni par de communs sermens,
Prenne parti dans la querelle,
Et s'épuise en raisonnemens ;
En vain à nos loix légitimes
Il oppose un fatras de loix ;
Nous établissons nos maximes
A la pluralité des voix ;
La Cour nous aime & veut nous plaire ;
Nous sommes sûrs de nos Prélats,
Le Conseil, pour nous satisfaire,
Démentira les Magistrats.
D'AGUESSEAU nous doit ses suffrages
Que nous avons bien achetés,
Et l'hypocrite est à nos gages,
Puisqu'il doit tout à nos bontés.
Quoique FLEURY fort le méprise,
Pour nous servir à notre guise
Il l'a fait rentrer dans Paris,
Et déja, par notre entremise,
Vole sa famille & l'Eglise
Pour enrichir un de ses Fils.
Avec l'ame aussi mercenaire
CHAUVELIN nous est tout acquis ;
Pour de l'argent il peut tout faire,
Il sert bien d'utiles amis ;
L'ambition l'engage au crime,

Même

Même aux plus noires trahisons ;
Et le seul génie qui l'anime
Est le plus fourbe des Démons.
Quoique Chef d'une Compagnie
Depuis long-tems notre ennemie,
Chez laquelle, en quittant la Cour,
Thémis fugitive & bannie
A fixé son triste séjour,
PORTAIL nous offre son secours ;
Ce Magistrat lâche & timide,
Vendu sans honte à la faveur,
Le cœur bas, & l'ame perfide,
Chez qui l'intérêt seul décide
Et du mérite & de l'honneur,
PORTAIL trahissant ses lumieres ;
La Religion, son emploi,
Même aux dépens de ses Confreres
Nous servira contre son Roi.
HERAULT Ministre subalterne,
Persécuteur dur, insolent,
Esclave de la Cour moderne,
Et Juge sans discernement,
Nous prouvera par sa conduite
Qu'il mérite notre amitié :
Il a les vertus d'un Jésuite,
Le cœur faux, l'ame sans pitié ;
C'est par des qualités si rares
Qu'à son poste il est parvenu ;
Sans des vertus aussi barbares
A peine eût-il été connu.
La Calotte se fie encore
Sur son galant Abbé BIGNON,

Dont

Dont la vieillesse deshonore
Et les premiers ans & le nom ....
Nous pourrions en nommer bien d'autres
Zelés & puissans comme lui ;
Les grands Emplois sont pour les nôtres,
Ils nous doivent tous leur appui.
D'ailleurs, dans une longue enfance ;
Ignorant ses vrais intérêts,
Le Royaume sans défiance
Nous armeroit de sa puissance
Pour le maintien de nos Sujets.
Nous devons cet aveu sincère
Que nous faisons joyeusement :
C'est FLEURY qui nous sert de pere,
Et nous protége ouvertement ;
Nous pouvons sous son ministère
Tout entreprendre impunément ;
C'est lui dont la faveur procure
A nos Calotins la lecture
De ce célèbre Mandement
Que VINTIMILLE a d'avanture
Publié sans sçavoir comment ;
Car il en avoit seulement
Vû le titre & la couverture.
Nos principes embarbouillés
Sur l'Eglise & sur sa puissance,
Quoiqu'adroitement déguisés,
Expliquoient trop notre croyance
Sur elle, & son indépendance
Ote tout acte au Souverain ;
Et puis le fougueux Écrivain,
Pour effrayer par ses censures,

De

De l'air d'un Pontife Romain,
Excommunie haut à la main,
S'emporte & vomit des injures
Contre tous les contredisans
Qu'il traite à son gré d'hérétiques;
Ceux qu'il dit désobéissans
Sont, selon lui, des fanatiques.
C'est ainsi que nos Partisans
Par zéle armé de violence
Hazardent trop; le Parlement
En a senti les conséquences,
Puis sur un bon réquisitoire
Le flétrit solemnellement.
C'en étoit fait du Mandement,
Mais le Conseil, qui l'eût pû croire,
Complice de la trahison,
Sur la foi d'un petit Mémoire
De cet Arrêt nous fit raison.
Cependant ce dernier Ouvrage,
Dont on voit le succès heureux,
Parloit à peu près le langage
Du Mandement malencontreux.
Il étoit encore moins sage,
Puisqu'il étoit calomnieux,
Les expressions ambigues,
Les fausses imputations,
Les erreurs, les lourdes bévûes,
Les énormes prétentions ......
L'Auteur jaloux du despotisme
En prenoit le ton sans pudeur,
Et l'on voyoit le fanatisme
Annoncer hardiment le schisme

Dont

Dont le Clergé fait tant de peur.
Enorgueillis de leur victoire,
Nos Prélats se sont enhardis,
Et pour avoir part à la gloire,
LA FARE, un des plus étourdis,
Aussi-tôt entra dans la lice;
L'effronterie & la malice
Dictèrent son instruction;
La perfidie & l'injustice,
Sans beaucoup de précaution,
Sans user d'un grand artifice,
Travaillerent à sa façon.
Cet avorton que la Nature
Fit le symbole du péché,
Ce laid magot, dont l'ame impure
Fut assortie à la figure,
Ce vilain petit débauché
Peut tenir école de vice,
Et mieux qu'un autre en fait leçon;
Mais en fait d'érudition
Nul n'est si sot ni si novice:
Aussi n'est-il que prête-nom
Des vrais Auteurs de cet Ouvrage.
Il l'a signé, daté; peut-on
Exiger de lui davantage?
Cet écrit plein d'emportemens
N'observe aucunes bienséances,
Sans égards, sans ménagemens,
Il ose s'en prendre aux Puissances;
Il brave leur autorité,
Il gronde, il censure, il menace,
Il substitue avec audace

Aux plus anciennes vérités
Une foule d'erreurs nouvelles,
Et juge les points contestés
Par des injures personnelles;
Ils s'échappe à de tels excès,
Que le Conseil, plein d'indulgence
Pour ce qui nous touche de près,
N'a pû dissimuler l'offense,
Ni lui procurer du succès
Par ses soins & par son silence.
Le Mandement fut donc proscrit
En dépit de la Prêlature;
Ce fut peu; le fatal écrit
Méritoit pire flétrissure.
Mais FLEURY plein du même esprit
Qui se fait sentir dans l'Ouvrage,
Le sauva par-tout son crédit
De l'ignominieux outrage
Qu'eût fait sur lui le Parlement
S'il en avoit pris connoissance;
Il n'eût pas eu la complaisance
D'en agir si bénignement.
Brûlant de zéle & de colère,
Embrasé du feu Calotin,
Pour ressusciter leur chimère;
Le furieux Abbé TENCIN
Vint au secours de son Confrere;
TENCIN, dont le nom parmi nous
Vaut lui seul un panégyrique;
Ce convertisseur politique
Des Agioteurs, des Filoux,
Agioteur, Filou lui-même,

Sans

Sans honneur, sans religion,
Orgueilleux, menteur par système,
Usurier de profession,
Trafiquant jusqu'aux Bénéfices,
Perfide ami, mauvais sujet;
L'assemblage de tous les vices
Fait le tableau du Prestolet:
Il profane tout ce qu'il touche,
Pour lui la Morale est un jeu,
Et l'Évangile dans sa bouche
N'est plus la parole de Dieu;
Il en emprunte le langage,
Mais il en pervertit le sens;
Sa vie n'est qu'un brigandage,
Puisqu'il s'est fait un badinage
De violer le droit des gens.
Dans l'Assemblée sacrilege *
Dont il fut digne Président,
Il usurpa le privilege
De déposséder de son siege
L'Athanase § de notre tems....
Tencin parut donc sur la scène
Pour appuyer son Compagnon;
Du premier pas il perd haleine
A force de hausser le ton:
Ses deux écrits pleins d'amertume
Sont cruels & séditieux,
Le fiel découla de sa plume

Quand

* *Le Concile d'Embrun.*

§ *L'Evêque de Senéz.*

Quand il les écrivit tous deux ;
La Discorde & les trois furies
Verserent sur lui leur poison ;
La haine égara sa raison ;
Ses maximes les plus hardies
Passent encor les rêveries
D'un malade à convulsion.
A de si scandaleux outrages,
Tout comme au premier Mandement,
Le Conseil tout succinctement
Opposa quelques verbiages,
Et le supprima simplement.
Un jugement si peu sévére
Ne pouvoit choquer le Prélat ;
Cependant d'un ton de colere
Il se plaint de cet attentat ;
Il insinue & fait entendre
Qu'un Evêque ne doit dépendre
Ni du Magistrat ni des Loix,
Et qu'il n'a point de compte à rendre,
Soit au Public, soit même aux Rois,
Qui devroient par condescendance,
Par louable docilité,
Ou par pieuse oisiveté,
Se dépouiller de leur puissance,
Et l'abandonner au Clergé.
Quel repos pour leur conscience !
Pour leur salut quel préjugé !
C'est-là de notre Catéchisme
L'essentiel & le plus fin.
Un Evêque bon Calotin,
Comme nous ami du sophisme,

Tout

Tout en raisonnant de travers,
Doit établir cet[te] Doctrine
Qui sans faute nous achemine
A l'empire de l'Univers.
FLEURY plus Calotin qu'un autre
A bien appris cette leçon,
Et plus en tyran qu'en Apôtre
Il l'a fait valoir de façon
Que, si son heureux ministère
Dure & nous sert utilement,
L'Eglise ambitieuse, altiere,
Régnera despotiquement;
Elle n'a plus qu'un pas à faire;
Mais pour parvenir à son but,
Il faut faire accroire au vulgaire
Que cette Église imaginaire,
Qui met l'Évangile au rebut,
Ouvre la route nécessaire
Qui seule conduit au salut.
Déja la crédule ignorance
Et l'aveugle soumission,
Canonisant l'extravagance,
De l'imbécille obéissance
Fait toute la Religion.
L'Auteur de § *Marie à la Coque*
Parle sans cesse sur ce ton;
Il est vrai que chacun se mocque
De lui, de la sainte équivoque,
Dont toute la dévotion

N'est

§ *M. Languet, Archevêque de Sens.*

N'est que bêtise & vision.
Mais le public a beau médire
Et d'elle & de l'Historien,
La Calotte qui cherche à rire
Se plaît à voir dans le délire
Un grave Théologien
Qui s'accommode à notre idée;
Qui, d'un air de simplicité,
Propose une fille insensée
Pour exemple de pieté,
Et qui, dans un panégyrique;
Vient prôner les égaremens
D'une fille mélancolique
Qui, dans son excès fanatique,
Parle, & s'oublie à tous momens
Dans ses fréquentes rêveries,
Où sont des imbécilités
Qui font faire des railleries,
Ou bien sont des discours impies;
Dont les coupables libertés
Mériteroient d'être punies,
Et révoltent les gens sensés.
FLEURY, l'appui de la Morale,
Lui dont le bon sens radotte,
Trouvant l'Écrit plein d'onction;
Accorde sa protection
A LANGUET comme à sa Dévote.
Cette seule approbation
Fit la fortune de ce Livre;
Sans sa recommandation
Le misérable n'eût pû vivre
Hors de l'enceinte de *Soissons*,

Ou hors des petites Maisons.
C'est ainsi que cette Éminence
Nous sert dans les occasions,
Et nos sollicitations,
Même contre sa conscience,
Ont toujours eu la préférence
Sur les Loix & sur les raisons.
Nous laissons à quelqu'habile homme
A détailler par le menu
Tous les bienfaits dont le bon-homme
Nous a sans cesse prévenu,
Ce seroit pour nous trop d'affaire:
Qu'il nous suffise de sçavoir
Et de publier à voix claire
Que nous devons notre pouvoir
A son zéle, à son sçavoir faire.
Ménageons-nous sa confiance,
Chers & bien amés Clémentins;
Que notre aveugle complaisance
Prouve à tous la reconnoissance
Du Corps entier des Calotins;
Que son incurable Idroüelle,
Fruit de ses anciens passe-tems,
Sans le tourmenter lui rappelle
Les plaisirs de son jeune tems;
Que le Ribaud près d'une Belle,
(Il n'importe, femme ou pucelle,)
Dans ses tendres embrassemens
Retrouve une chaleur nouvelle,
Et de nouveaux amusemens;
Que ses heureuses destinées
Ramenent pour nous l'âge d'or;

Que

Que les trois Filles surannées
Lui filent de longues années,
Qu'il vive les ans de Nestor,
Pourvû que l'affreuse vieillesse,
Qui dégrade & mine sans cesse
Le peu qu'il eut jamais d'esprit,
Ne détruise pas son crédit.
Fait la nuit & dans le silence,
Sur la fin de ce même mois
Que le Parlement de Provence,
Suborné par notre Éminence
Et l'un des Mandarins Chinois,
Pour ne pas venger l'innocence
Vendit la Justice & les Loix.

ARREST DU CONSEIL DE MOMUS

Qui réforme celui du Parlement d'Aix, touchant l'affaire du P. GIRARD. *

DE par Nous Juges Calotins,
A tous nos esprits fagotins,
Salut, joyeuse singerie,
Et perpétuelle momerie.
Depuis que la Societé,
Par un Appel interjetté,
A remis à notre prudence
La grande affaire de Provence;
Esperant un meilleur succès
De la révision du Procès;
Nous avons suivi notre zéle,
Et bien intentionnés pour elle
Nous trouvons de puissans motifs
Qui, selon toute vraisemblance,
Sans s'arrêter à l'apparence,
Sont au moins justificatifs.
On sçait qu'aux Maisons régulieres
L'un & l'autre sexe est admis;
Qu'aux Cordeliers il est permis
De desservir des Cordelieres;

Que

* 1731.

Que pour les Moines de Clairvaux
On a fondé des Bernardines,
Et que l'Ordre de Fontevrault
Comprend : & Moines & Beguines;
Faudra-t-il donc qu'au masculin
Le Jésuite fixé sans fin,
Soit par une régle sauvage
Exclus de l'ordinaire usage,
Qu'on le soupçonne à tout propos
Des plus criminelles caresses,
Qu'on lui mette tout sur le dos,
Et ce, faute de Jésuitesses !
Bien est-il vrai que *Loyola*,
Quand il forma sa Compagnie,
Du sexe éprouvant le génie,
En reçut trois, & dit, hola :
Mais, n'en déplaise à ce bon Pere;
Cette Loi fut bonne pour lui;
Sa Race plus sage aujourd'hui
La peut bien traiter de chimére;
Gens qui régentent l'Univers,
Et qui réforment l'Évangile,
Peuvent bien ôter, entre mille,
Dans leur Régle un point de travers.
Ainsi pensoit à cet égard
Jadis un bon Recteur de Flandre,
Que l'on nommoit Pere *Gerard*;
Il eut la gloire d'entreprendre
Un beau College feminin,
Et sans un fâcheux Capucin,
Qui fit faire une Bulle à Rome
Pour jouer piece à ce pauvre homme,

Il auroit fait de grands progrès ;
Déja l'on comptoit à peu près
Deux cens Flamandes ou Françaises,
Qui, suivant la Societé
Jusques aux côtes Japonnoises,
Alloient prêcher de tous côtés.
Certainement son entreprise,
En doublant ainsi la mission,
Eût fait naître de cette union
Grand nombre d'enfans à l'Église ;
Mais ce noble & pieux projet
Privé pour lors de son effet,
Ne devoit-il jamais renaître
Par les efforts d'un autre Maître ?
Le Révérend Pere GIRARD,
Aussi malheureux que Gerard,
Dût-il à la centiéme année
Craindre pareille destinée ?
Crût-il qu'un autre va-nu-pié,
Par ignorance, ou par malice,
Détruiroit encore l'édifice
Avant qu'il fût bien fortifié ?
Ne pouvoit-il pas au contraire
S'imaginer qu'au moindre bruit
Le Saint Pere sur cette affaire,
Plus infaillible qu'*Urbain huit*,
Imposeroit à tous silence,
Et qu'accordant une Indulgence
A ceux qui recevroient leçon
Des Jésuitesses de Toulon,
Il donneroit un privilege
Aux Étudians de ce Collége ?

Ce

Ce motif une fois posé,
Décharge en tout notre Accusé,
Et démontre que la Sentence
Du premier Sénat de Provence,
En le renvoyant hors de Cour,
Lui a fait un fort vilain tour.
Diroit-on pas que du bon Pere
On a soupçonné la vertu,
Et qu'on auroit volontiers crû
Qu'il avoit baisé *la Cadiere* !
Cet Arrêt même bien pesé
Fait voir que, si l'on eût osé,
On auroit fait toute autre chose
En lui faisant perdre sa cause,
Comme si l'on ne sçavoit pas
Qu'un Jésuite jusqu'au trépas
Est un animal impeccable,
Ou tout du moins impunissable.
Nous jugeons donc que c'est à tort
Qu'on eut égard au mauvais sort
De la famille accusatrice,
Et qu'on devoit mettre au supplice
La Mere avec tous ses Enfans,
Plûtôt qu'un Arrêt autentique
Dise que l'on a reconnu
Le vice au lieu de la vertu
Dessous le manteau Jésuitique.
Ainsi, de notre plein pouvoir,
Infirmant ladite Sentence,
Nous ordonnons que la Provence
De présent son malin vouloir
Fera, par un Acte explicite,

Amende

Amende honorable au Jésuite ;
Voulons qu'elle donne les mains
Désormais à ses pieux desseins ;
Que pour ce, toutes les Familles
Lui laissent faire de leurs Filles
Une bonne Élite à son choix,
Qu'il les éprouve quelques mois,
Jusqu'à ce que les Disparates,
Ou quelques glorieux Stigmates
De leur sainteté au public
Produise un heureux pronostic.
Pendant le cours de cette étude,
Défendons toute inquiétude
Aux parens de mauvaise humeur
Qui craignent toujours pour l'honneur.
Pour éloigner toute méfiance
Incommode à sa Révérence,
Nous joignons, pour caution complette,
A l'odeur de sa sainteté,
L'esprit de la Société,
Ennemi de toute amourette.
Quant à ce Pere *Nicolas*,
Qui le mit en si mauvais cas,
Nous le blâmons de Jansenisme,
Suivant le sage procedé
Du Prélat qui a présidé
Plus d'une fois à l'exorcisme.
Nous confirmons son interdit,
Et pour augmenter son dépit,
S'il est un endroit dans le monde
Infecté de l'esprit immonde,
Mais pourtant encore inconnu

A nos Compagnons de Jesus,
Nous lui ordonnons de s'y rendre,
Pour y crever de désespoir,
N'ayant plus rien à entreprendre
Faute de thèse & de pouvoir.
Pour les deux Freres Sécrétaires,
Nous les traitons d'imaginaires,
Pour s'être vainement flattés
Que de certaines libertés
Du Pere avec sa pénitente
Leur seroient preuve suffisante
Du corps de délit prétendu,
Et qu'ils l'obligeroient à rendre
Ce que leur Sœur avoit perdu.
Nous nous contentons de suspendre
L'un & l'autre de leurs fonctions;
Mais nonobstant intercession,
Talent, pieté, littérature,
Ou catholique signature,
Nous excluons M. l'Abbé
De la feuille des Bénéfices;
Pour l'autre, s'il vient à jubé,
Le Recteur aux belles Novices
Lui fera lire le Traité
Du Paradis anticipé;
Et s'il convient que c'est lui-même
Qui a tout écrit ce Carême,
On aura pour lui quelqu'égard,
Parce qu'en y prêtant son style,
Il l'a fait pour se rendre utile
Au Révérend Pere GIRARD;
Pour ce qui est de la *Cadiere*,

Nous connoissons visiblement
Qu'elle a complotté méchamment
De perdre le Révérend Pere :
Elle affecta la sainteté,
Afin qu'on crût à sa parole,
Sans y soupçonner d'hyperbole,
l'échec de sa virginité ;
Puis abusant de la confiance
D'un peuple crédule & grossier,
Elle donne pour un Sorcier
Celui que par reconnoissance
Elle doit tendrement aimer,
Puisque lui seul a sçu calmer
Les désordres de la nature
Qui la mettoient à la torture ;
Enfin, par un noir attentat,
Digne du cœur le plus ingrat,
Son Confesseur seul avec elle
Dans sa chambre, dit cette Belle,
Lui fit... Mais non ; l'on sçait fort bien ;
Et mieux qu'elle, qu'il n'en est rien,
Qu'il n'y alloit que pour l'instruire
Des fins du nouvel Institut,
Et que le véritable but,
Auquel il vouloit la conduire,
C'est qu'elle tînt lieu de Préfect
A sa nouvelle Colonie ;
Il falloit bien la mettre au fait
Des travaux de la Compagnie.
Ainsi nonobstant sa querelle,
Nous déclarons qu'elle est pucelle,
Attendu qu'elle entend fort mal

Ce que c'est qu'honneur virginal,
Et qu'elle prend ici le change
Entre la hotte & la vendange.
La honte de ce démenti
Lui tiendra lieu de quelque peine;
Mais afin que son repentir
Égale à peu près ses fredaines,
Nous la chargeons non-seulement
De tous les frais du Lieutenant,
Mais du somptueux témoignage
Que le Recteur & ses amis
Ont acheté à si haut prix
Pour constater son pucelage.
Et pour prévenir désormais
Ce qui pourroit par des scandales
Des Jésuites troubler la paix,
Nous déclarons toutes vestales
Les Filles de leur direction;
S'il leur survient quelque allarmes;
Leur défendons d'aller aux Carmes
En demander l'explication;
Mais la Présidente *Guyole*,
Les instruira dans son École.
Quant au Sieur *Chaudot* l'Avocat,
Nous voulons qu'il change d'état,
Ou bien qu'il choisisse pour Maître
L'Abbé *Boismorand*, s'il veut l'être,
Sinon le Pere *Sabatier*,
Pour lui remontrer son métier;
Qu'il apprenne de ces grands Hommes
Qu'il faut user de charité,
Et ménager la vérité,

Sur-

Sur-tout dans le tems où nous sommes.
Aux Juges du Parlement d'Aix,
Comme à notre Cour subalterne,
Nous enjoignons d'être à jamais
Plus zélés pour ce qui concerne
Les Jésuites nos bons Sujets,
Exécuteurs des grands projets,
Que l'illusion, la folie,
Le fanatisme, le tracas,
L'erreur, & toute autre manie,
Font éclatter dans nos États;
Et comme ils ont plus d'une affaire
Où leur argent est nécessaire,
Et que d'ailleurs dans celle-ci
On ne les a pas bien servi;
Qu'on leur rende la somme entiere
Du sang qu'on leur avoit vendu,
Mais qui ne fut pas répandu,
Conséquemment à leur priére.
Et sera le présent Placard
Écrit & lû de toute part.

DE'CLARATION DE MOMUS,

Au sujet de la Démission du Parlement.*

Discite Justitiam Moniti, & non temnere divos.

VIRGILE, *Lib. 6. de* L'ÉNEIDE.

DE par le Dieu de la Marotte,
Nous Général de la Calotte,
Après avoir déliberé
Sur les mouvemens d'un Empire,
Où chacun à peine respire;
Tout mûrement considéré,
Jugeons qu'il est de la prudence
De mettre promptement un frein
A cette fiere indépendance
Qu'affecte un jeune Souverain:
Non pourtant qu'en ce cas sinistre
Il faille le rendre garant
Des fautes d'un premier Ministre,
Moins fougueux encor qu'ignorant;
Mais c'est à nous de le restraindre

A

* 1732.

A des pouvoirs plus limités ;
Autant que lui nous devons craindre
Qu'on en vienne aux extrémités,
Qu'en rappellant l'ancien usage
Les Loix ne reprennent vigueur,
Et qu'un gouvernement trop sage
Ne succéde à tant de rigueur.
De combien d'horreurs & d'allarmes
Deviendroit-il alors le prix !
Et Momus, le pere des r s,
Qui n'aime le sang ni les larmes....
Il faut prendre un juste milieu.
» Je jure par la Pâque-Dieu,
S'écria jadis Louis Onze
En-ménaçant son Parlement,
(Quand il prenoit son cœur de bronze ;
C'étoit-là son plus grand serment.)
» S'il porte, dit-il, la licence
» A ne pas lui-méme courir
» Au-devant de mon Ordonnance,
» Je vous les ferai tous mourir :
Aux yeux des tyrans en furie
L'intrépide *la Vacquerie* * .....
A leur tête s'offrit d'abord,
Que veulent ces gens-ci ? La mort,
Lui répondit-on. A ce terme,
Il resta muet comme un terme,
Puis il reprit d'un air transi §

» Allez ;

* *Le premier Président.*

§ *Voyez du Bouchet. Tome 2. page 592*

» Allez, n'ayez aucun souci.....
Rare exemple d'un Corps auguste,
Dont l'honneur fut si bien servi,
C'est dans un cas encore plus juste
Que vous venez d'être suivi !
Sous une voute lumineuse,
C'est toi, Thémis, que j'apperçois,
Je vois à ta suite nombreuse
Qu'il est encor des cœurs François.
Sur tes traces quelle jeunesse
Marche d'un pas majestueux,
Et dans tes vieillards vertueux
Quel air riant, quelle allegresse !
Et qui pourroit dire à les voir
Qu'aux pieds du Roi, sans nul espoir,
Tous pleins de la cause commune,
Ils vont remettre leur fortune
Pour ne pas trahir leur devoir !
Mais quel est en effet le crime
Qui vient de leur être imputé ?
A Louis ont-ils disputé
Une puissance légitime ?
Au contraire, c'est pour la Loi
Que chacun fiérement s'escrime,
Des vrais intérêts de son Roi,
C'est à qui sera la victime :
En lui servant par-tout d'appui,
Sur sa tête qu'il environne
On veut enfoncer la couronne
Qu'il semble porter malgré lui.
Vous, que d'honorables disgraces,

Par un ordre trop incivil,
Viennent d'arracher de vos places
Pour vous conduire dans l'exil,
Tout vous associe à la gloire
De vos illustres Compagnons ;
Le chœur des Filles de Mémoire
Confond vos vertus & vos noms.
Et toi dont la fureur étonne,
Fils de la Terre, & qui plus fier
Que si tu portois la Couronne,
Dans la foule qui t'environne
Confonds le Prince & l'Estafier,
Viens, & contemple ton ouvrage ;
Vois l'État prêt de son nauffrage,
Vois le renversement des Loix,
La Religion aux abois,
Tant de Provinces opprimées,
Victimes de cruels abus,
Où l'on n'occupe les Armées
Qu'à lever d'injustes tributs.
Par-tout le cri du peuple perce,
Ce ne sont que regrets amers,
On voit, ainsi que du commerce,
Nos voisins les Tyrans des Mers :
De l'Europe qu'on renouvelle
Sourd aux bruits des ressorts secrets ;
Quel autre soin dans ta cervelle
Croise de si grands intérêts ?
J'entrevois l'objet qui te frappe,
Et, s'il faut que le mot m'échappe,
Tu veux par un fatal Écrit,

Mettre

Mettre la pantoufle du Pape
A la place de Jesus-Christ.
La conjoncture est délicate,
Il faut prendre un sage parti,
Et tel qu'enfin chacun se flatte
De n'avoir pas le démenti.
Pour rétablir l'intelligence,
Sous cette auguste autorité
Qui tient en ses mains la balance;
Que l'un (1) prononce avec fierté
Plus maître de sa contenance,
Mais que ce soit sur l'équité
Qu'il fonde sa toute-puissance.
Qu'avec un petit mot jetté,
Qui fasse honneur à la clémence
D'un Roi sans sujet irrité,
Des dehors de l'obéissance
L'autre (2) couvre sa fermeté
Qant à l'Appel interjetté,
Suivi d'une étrange Ordonnance;
Que les traits d'un respect profond
En fassent toute la réforme.
Ce que la Cour perd sur le fond
Peut se retrouver dans la forme.
Fait dans le Temple Calotin, (3)
Assez près du Jardin de Flore
Où, de la main d'une Catin,

Sortit

(1) *Le Roi.*
(2) *Le Parlement.*
(3) *Auteuil.*

Sortit au lever de l'Aurore
Le Mandement le plus mutin §
Que l'erreur ait produit encore.
MOMUS, & *plus bas* S. MARTIN.

---

§ *Ouvrages des PP. Lallemand & Berruyer Jésuites, fait à Auteuil chez Monsieur Galpin.*

BRE-

BREVET

POUR M. L'ABBÉ PUCELLE,

Portant son exclusion du Régiment. *

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

DE par le Dieu de la Marotte,
Nous son fidéle Substitut
Dans les États de la Calotte,
Voulant par un nouveau Statut
Confondre de fiers Adversaires ;
Les plus grands coups sont nécessaires,
Voici le tems de les frapper :
Le sort par fois peut nous tromper
Lors même qu'il nous favorise.
Car qui ne voit avec surprise
Que, de tous ces hommes proscrits
Pour Dogmes que l'on autorise,
Le Ciel entende encor les cris,
Et qu'il en forme son Église.
Après avoir brisé ses fers,
Dans Utrecht elle est parvenue,
Déja sa tête est dans la nue,
Et ses pieds foulent les enfers :

Car

* 1732.

Car la Cour a paru si bonne
Dans un Arrêt qu'elle a dicté,
Que ce Squellette de Sorbonne,
Aussi sec qu'un pendu d'Été
Et sur ses osselets monté,
Criant par-tout qu'on l'abandonne;
Accourut à l'Archevêché,
Et demanda que de Narbonne
Le Concile fût dépêché.
En de pareilles conjonctures,
Voulons pour plus justes mesures,
Tous points déduits & débattus,
Sous notre autorité sacrée,
De nos États fermer l'entrée
A toutes sortes de vertus;
Qu'elles cherchent d'autres retraites;
Et que ces Vierges indiscrettes,
Instruites que par nos Édits
Nous défendons qu'on les recelle,
Choisissent du Ciel les lambris
Ou le cœur de l'Abbé Pucelle.
Trop bien sçavons que par ses dits,
Tantôt humbles, tantôt hardis,
Il enfonce jusques dans l'ame
Tous les traits du feu qui l'enflamme;
Qu'il lui porte une illusion
Contre qui tout doit être en garde;
C'est aussi lui seul que regarde
Notre Brevet d'exclusion;
Voulons lui fermer tout passage
Aux biens, aux faveurs qu'en partage
Nous versons à profusion;

Et tel est le désavantage
D'être ainsi par nous éconduit,
Qu'il se verra du moins réduit
Au malheur d'être toujours sage.
Gens qui font un pareil usage
De leurs vertus, de leurs talens,
Sont pour nous esprits turbulens:
Aussi sans tarder davantage,
Mettons à prix ses cheveux blancs;
Lors même que, dans son caprice
Le peuple toujours véhément,
Ainsi que flambeaux de justice
Veut les placer au Firmament,
Comme on fit, je ne sçais comment,
Aux beaux cheveux de Berenice.
Il peut bien s'assurer du moins
Que nous n'employerons pas nos soins
A les orner de nos sonnettes,
Rats, papillons & girouettes,
Les reservant pour nos Prélats,
Dont les Puissances satisfaites
Ne font plus autrement de cas,
Rendant Juges les Avocats
Des remontrances qu'ils ont faites;
Du reste ce maître Robin
Plus entêté qu'un vieux Rabbin,
Quoique respecté dans Versaille
Pour la beauté de son caquet,
Et tout aussi vif au Parquet
Que *Catinat* à la bataille,
Fût-il digne du siécle d'or,
Il peut, s'il veut, de ses mains pures

S'embellir, mais non des guipures
Qui viennent de notre trésor.
Qu'il prenne la main de justice,
La balance & l'épée encore,
Vrais attributs de son office;
Thémis, qu'il reçut dans son sein
Un jour de trouble & de tocsin,
Lui doit du moins ce sacrifice.
Que sur les fleurs-de-lys assis,
Dans ses rapports toujours précis,
Sa candeur soit à toute épreuve,
Et qu'en lui l'équité sa sœur,
De l'orphelin & de la veuve
En fasse un hardi défenseur;
Que pour tous deux il entre en lice,
Mais qu'il laisse en paix la police:
Qu'il apprenne qu'en ses avis
Jadis esclave, aujourd'hui reine,
Elle prononce en souveraine,
Et sur les plans les mieux suivis
Forme des sieges dans Paris.
Dans le feu dont il étincelle,
Que ce Monsieur l'Abbé Pucelle
Songe au moins de quelle façon
Par le terrible *d'Argenson*
La gloire en fut jadis accrue,
Quand sur les débris reverés
D'Autels & d'ornemens sacrés
Il faisoit passer la charrue.
S'il continue en ses excès
Nous le tiendrons en exercice;
Bien-tôt à ses Maîtres valets,

Fiers confidens de la Police,
Substituerons Esprits follets,
Invisible & leste Milice :
Son zéle alors peut s'exhâler ;
Mais qu'il sçache, quoiqu'il ordonne ;
Que, sans voir devant lui personne,
Il trouveroit à qui parler.
Lui-même qui du sanctuaire
Perce le plus profond mystère,
Qu'il nous le dise, sçait-il bien
Ce qu'est un peuple Aërien,
Et comme il est tout, & n'est rien ;
Que soumis à nos loix suprêmes
On s'en sert aux missions mêmes ;
Que, suivant de près les desseins,
Que prend la faction Romaine,
Nous leur donnons figure humaine ;
Les habillons en Capucins,
En Cordeliers, en Piquepuces,
Et mieux encor que tout cela,
Du moins à l'égard des Astuces,
En noirs Enfans de Loyola :
Les premiers, gens de bas étage,
Dont le zéle est pis que la rage,
Viennent, dit-on.... Chut, Alte-là,
Et n'en disons pas davantage.
Mais pour se tirer d'embarras,
Vive Grisgriff de l'Emphondras.

BRE-

BREVET

DE CONFESSEUR DU RÉGIMENT,

Accordé au Sieur MOSNIER. *

DE par le Dieu porte Marotte
A tous nos gens de la Calotte,
Nous Lieutenant, sçavoir faisons
Que, voulant par bonnes raisons
Ne pas laisser sans récompense,
Même au risque de notre Manse,
Le mérite où nous le trouvons,
Nous plaît, voulons & approuvons,
Pour diriger la Gent falotte,
Fille, Femme & toute bigotte,
Les Sieurs *Mosnier*, *Hourdet*, *Briet*,
Bien entendu que de *Languet*,
Ou de *la Croix* son grand Vicaire,
Ils auront pouvoir nécessaire.
Tel est leur droit, nous le sçavons,
De le nier dessein n'avons.
Dignes de notre bien-veillance,
Voulons que, sur notre Ordonnance,
Ils soyent par le Prélat admis
Sans être à l'examen soumis;
De leur capacité connue,

Et

* 1732.

Et de plus d'un fait soutenue,
Nous sommes instruits pleinement:
C'est assez pour le jugement.
N'exigeons point tant de science,
De discrétion, de prudence;
De tels gens le nombre est petit.
Le respect pour l'Unigenit
Doit tenir lieu de tout mérite.
Mais leur mandons d'aller moins vite
En certains cas, où il appert
Qu'ils peuvent être pris sans vert.
Un exemple va faire entendre
Ce qu'on ne voudroit pas comprendre.
Rien n'est plus beau que le dessein
Qu'avoit MOSNIER sur la *Tassin*;
Des siens il devenoit l'Oracle,
S'il eût fait crier au miracle;
Paris perdoit tout son crédit,
L'Appellant crevoit de dépit,
L'Acceptant triomphoit de gloire;
La Bulle obtenoit la victoire,
Et *Tassin* conduite au Tombeau
Valoit *la Coque* en son plus beau.
L'Actrice étoit fort bien choisie,
Femme à vapeurs, à phrenesie,
Simple, prête à tout recevoir,
A tout présumer, à tout voir.
A ce point par degrés conduite,
MOSNIER l'avoit si bien séduite,
Qu'elle prenoit certains récits
Qui chez lui se faisoient les nuits
Des songes plaisans, agréables,

Pour des vérités respectacles.
Jusques-là tout alloit son train ;
Restoit le dernier coup de main :
Lui prêter une léthargie,
Sans lui faire quitter la vie ;
Étoit le parti plus discret.
Alors on pouvoit en secret
Se faire benir par la Sainte ;
Et lui donner preuve non feinte
D'amour ou de respect profond ;
Puis venant au gouffre sans fond,
A l'instant par le purgatoire
Monter au séjour de la gloire ;
Elle eût en un moment tout vû
Ce que MOSNIER auroit voulu :
Puis des visions bien décrites,
Et de *la Croix* dûement souscrites,
Sans pourtant trop les divulguer,
Pouvoient chez les Grecs reléguer
Celui d'entre les Jansenistes
Qu'on croit des meilleurs Figuristes :
C'étoit trop que les Sacremens.....
Sans beaucoup de raisonnemens,
MOSNIER pouvoit fort bien comprendre
Qu'à tous il alloit faire entendre
Qu'en ignorant il se trompoit,
Ou bien que l'Église il jouoit ;
On peut lui passer l'agonie,
C'étoit une cérémonie
Qu'il pouvoit encore hazarder ;
Mais il falloit bien se garder
De donner sitôt en spectacle

La *Taſſin*, ce nouvel Oracle :
Plus d'une fois l'obſcurité
Fit croire le faux vérité.
Mosnier auroit pû lui permettre
D'aller chez *Hourdet* ſe remettre,
D'y bien ſouper, d'y prendre un lit,
Pourvû que tout ſe fît ſans bruit.
Attendu pourtant ſes ſervices,
Lui continuons ſes offices :
Voulons qu'il ſoit & ſes Conſorts
Par-tout abſous de tous leurs torts :
De plus, lui permettons de prendre,
Et ſans qu'aucun puiſſe y prétendre,
Le titre de grand Directeur
De la Calotte, & gens de cœur.

REQUESTE
DU SIEUR POLICHINELLE
A MESSIEURS
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.*

SUpplie avec humilité
POLICHINELLE si vanté
Dans le Préau & dans la Foire ;
Lieux où tout célébre sa gloire,
Où ses lazzis divertissans
Font rire les honnêtes gens ;
Qui du Lundi font le Dimanche ;
Et dont pour le jeu le goût panche :
Disant que les Comédiens
Qui dans l'État sont des vrais riens ;
Ayant, malgré leur ignorance
Qu'égale leur vaine arrogance,
Été reçus dans ce grand Corps
Qui du langage a les trésors,
Décide des belles pensées,
Et juge les têtes sensées
Au tribunal du grand, du beau,
Et produit toujours du nouveau ;
Il est juste qu'il ait sa place

Sur

* 1732.

Sur ce respectacle Parnasse,
Attendu que, comme Farceur,
Il peut prétendre au même honneur.
Offre pour ce *Polichinelle*,
Qui veut en tout prouver son zéle
Au Corps Académicien,
Les bonnes places dans le sien,
Promet de le faire bien rire,
Et même par fois de l'instruire;
Les brodequins & les sabots
Ayant pour ce des droits égaux.
Messeigneurs de l'Académie,
Plaçant dans votre Académie
Polichinelle & ses Acteurs,
Vous deviendrez ses protecteu
Avec vous il deviendra souple,
Vous & lui ne ferez qu'un couple,
Au lieu que ces Héros faquins,
Du parterre vils baladins,
Qui font corps dans votre assemblée,
Prétendroient l'emporter d'emblée,
Et se croyant les Rois qu'ils sont
Sur vous avant peu primeront.
Quelle honte pour la Noblesse
D'admettre à son rang la bassesse!
Quelle honte pour des Prélats,
D'avoir avec eux des pieds-plats
Qu'eux-mêmes ils excommunient,
Et que les Fidéles renient
Comme inobservateurs des Loix,
Dont l'Église soutient les droits,

Et qui pleins de l'esprit des autres,
Enverront vos avis aux piautres,
Et décideront hardiment
Comme l'Auteur le plus sçavant!
Mais pour le Sieur *Polichinelle*,
Il sera toujours plein de zéle,
Et, comme inférieur à tout,
Au bon sens soumettra son goût;
Loin d'imiter tel personnage
Qui, comme certain Geay peu sage,
Prit les plumes de plusieurs Paons
Voulant briller à leurs dépens:
Polichinelle, sans prétendre
Au rang que chez vous veulent prendre
Les Comédiens suffisans,
Ne demande que les bas bancs,
Se reconnoissant pour externe
Dans ce Corps que tout Paris berne,
Depuis qu'il a pris pour égaux
Les *Dufresnes* & les *Quinaults*,
Qui sur une simple selette,
L'œil baissé, la bouche muette,
Devant vous devroient être mis,
Comme devant Juges commis
Pour corriger leur ignorance
Et réprimer leur insolence.
Ce considéré, sans tarder
Il vous plaise de l'installer,
Ou de renvoyer ses Confreres
Qui, peu propres à vos mystères,
Deshonoreront votre emploi

Que

Que protége un auguſte Roi.
Ce faiſant, vous ferez juſtice,
Vous empêcherez qu'on agiſſe,
En faiſant courir des Brevets
Qui pour vous exprès ſeroient faits
Sans faute, & ce dans la huitaine,
A compter de cette ſemaine.

BREVET
POUR LES AVOCATS
Qui les déclare Membres du Régiment de la
CALOTTE.*

DE par le Dieu porte Marotte,
Nous Caporal de la Calotte,
Enrollons dans le Régiment
Les Avocats du Parlement,
Et mandons à ce Corps auguste
De comparoître au Tribunal
De notre fameux Général.
En cas que l'ordre soit injuste,
Par un Arrêt bien réfléchi
On mettra les points sur les I :
De plus, pour la double sottise
Qu'il a très-mûrement commise,
Nous l'inscrivons dans le Tableau
Des gens attaqués du cerveau ;
Si de cette faveur insigne
Il n'est pas encore assez digne,
Par la suite il le deviendra,
Et nous comptons qu'à la Revue
Notre Général nous louera
D'avoir fait si belle Recrue.
Cependant à chaque Sujet

Nous

* 1735.

Nous faisons présent d'un hochet
Pour lui tenir lieu de Marotte,
Comme aussi, faute de calotte,
Lui couvrons le chef d'un toquet,
Jusqu'à ce que la Gent falotte
Accorde à cet ordre éclatant
Tous les honneurs du Régiment.
Fait sur les rives de la Seine,
Vis-à-vis la Samaritaine,
Après le sage jugement
De Nosseigneurs du Parlement.

ARREST
DE LA BASOCHE,

QUI ordonne que le Mandement de Monseigneur l'Evêque de Laon, donné à Laon le 2 Avril 1735. contre Monseigneur l'Evêque de S. Papoul, sera brûlé par la main d'un Décroteur le premier rencontré au bas du grand escalier de la cour du Palais, le 22 Avril 1735.

LE Mandement de Monseigneur l'Evêque de Laon contre celui de l'Evêque de Saint-Papoul nous ayant été envoyé pour statuer en dernier ressort, comme ne valant pas la peine de passer par une Jurisdiction plus éminente que la nôtre ; Nous aurions examiné ledit Mandement, & nous aurions reconnu qu'il ne pouvoit partir que d'une plume Ignatienne dont Monseigneur l'Evêque de Laon emprunte ordinairement le secours ; Et comme un tel Mandement, abstraction faite de son objet, choque toute bienséance divine & humaine ; Nous aurions jugé qu'il méritoit la flétrissure la plus humiliante.

* 1735.

C'est pourquoi vû ledit Mandement daté du 2 Avril 1735. de Monseigneur l'Evêque Duc de Laon ; la matiere mise en délibération dans l'assemblée générale de la Cléricature du Palais en notre Jurisdiction de la Basoche ; Nous condamnons ledit Mandement de Monseigneur DE LA FARE Evêque Duc de Laon, contre celui de M. l'Evêque de S. Papoul, comme furieux & tout à fait indécent, entiérement contraire à la charité chrétienne & à la dignité Episcopale, à être brûlé dans le moment par la main d'un Décroteur le premier rencontré au bas du grand escalier de la cour du Palais ; & cependant nous permettons le débit dudit Mandement, dont la lecture ne peut que faire connoître combien il est méprisant & deshonorant pour l'Evêque qui l'a donné ; Et sera le présent Arrêt imprimé, lû, publié & affiché par-tout où besoin sera. Fait en notre Assemblée générale du Palais, le 22 Avril 1735. *Signé*, GRIFFON."

Et ledit jour 22 Avril 1735. sur le midi, en conséquence du susdit Arrêt de la Basoche, ledit Mandement a été brûlé par la main d'un Décroteur le premier rencontré, en présence de moi soussigné Greffier de la Basoche, accompagné de deux Huissiers de la Jurisdiction. *Signé*, GRIBOUILLE.

LET-

LETTRE
DE SA MAJESTÉ CALOTINE
A L'ÉMINENTISSIME
ASSEMBLÉE DU CONCLAVE
A ROME,
POUR L'ÉLECTION DE BENOIST XIII.

MES COUSINS,

LA magie du Molinisme dont vous avez succé le lait avec celui de l'École, vos vastes projets tendans à l'établissement d'une Monarchie qui puisse embrasser le Ciel & la Terre, vos vives précautions contre le fléau du Jansenisme, le superflu nécessaire de vos rangs fastueux, votre amour turbulent pour une paix imaginaire, le joug du cagotisme austère que vous avez secoué, votre aveugle adhérance à mes instructions, l'ardeur de votre zéle à les mettre en pratique, & la préférence que vous m'avez paru leur donner aux sérieuses leçons de la sagesse Évangélique mon ennemie jurée, tout m'assuroit en vous que dès votre entrée dans le

Conclave vous vous montreriez fidéles au pacte contracté avec ma flatteuse & riante protection, & que vous seriez très-unanimement d'intelligence, non-seulement à fouler aux pieds les loix décrépites que j'abhorre, mais même à ne rien statuer de réel pour l'exaltation d'un de vous au Pontificat.

L'effet répond à mes espérances, & j'étouffe de rire au moment que j'apprens que la même confusion, qui survint lors de la construction de ma Tour de Babel, régne avec autant d'élégance & d'efficacité dans votre Assemblée plus qu'auguste, & que, depuis que vos *Eminentissimes Grandeurs* l'ont formée, il ne s'y est rien passé jusqu'à la nuit d'hûy qui ne soit conforme à mes intentions.

Me pâmant de joye au récit de vos merveilles, je ne puis ni ne dois me dispenser de vous en marquer ma satisfaction, & d'ajouter à vos titres éminens celui d'*Augustissime* qui vous éleve à la parité de ma Grandeur.

La postérité, selon moi, traitera de fabuleux le mystérieux charme qui vous unit, & qui vous fait concourir si efficacement à l'immensité de ma puissance. Il n'est aucun de mes plus grands Héros, à compter ceux du premier jour de la création du monde, qui ne vous céde modestement le pas qui vous est dû. J'avoue, en conti-

continuant de rire, que, si les infaillibles Oracles du destin ne m'en avoient prévenu, j'aurois peine à croire & ce que je vois & ce que j'entens; vos enthousiasmes politiques, vos craintes ambitieusement serviles, vos intrigues tumultueuses, vos brigues surannées, vos dissentions systêmatiques, vos méfiances indiscrettes, vos démarches irrésolues, vos vûes louches & bornées, &, qui plus est, vos fréquens parjures aussi édifians que sont réglées les aires du vent qui vous flatte & vous rit, tout également vous attire les plus grands éloges, & contribue merveilleusement à la joye universelle de mon empire.

C'est pourquoi pleinement satisfait de votre conduite admirable & digne du sacré Collége, & mes Sujets, charmés de vous, faisant retentir mon Palais de leurs acclamations, je vous fais cette Lettre, dont mon Courier *Pasquin de Vintimille* sera le porteur, pour vous dire de continuer à parcourir le cercle révolu de vos mouvemens Calotins, conformément à vos intérêts particuliers qui furent, sont & seront toujours les miens, & sur-tout de n'accorder votre voix à qui que ce soit d'entre vous que pour la rendre vaine & inutile, soit que vous la donniez par politique ou par devoir, soit que vous la risquiez par bienséance, par politesse, ou par reconnoissance.

Eh!

Eh ! qu'est-il besoin en effet de l'élection d'un Pontife souverain, tandis que l'Unigenitus (dont le nombre de 101. accomplit en sa personne le nombre mystérieux de 666) § en fait lui-même si admirablement bien les fonctions à la désolation de ceux qui le combattent en vain. Son pere le Temps s'est évanoui, les deux autres Temps ses successeurs ont disparu ; n'est-il pas juste & de l'ordre des successions que le fils du Temps, puisqu'il existe, soit habile, faute de temps, à être au moins ce demi-temps qui doit achever le mystère pour lequel vous êtes calotinement inspirés, à l'instar de mes premiers Héros & du grand *Hildebrand*, premier ayeul de l'Unigenitus.

Ce mystère, qui s'accomplit nuitamment, a pour point de vûe la ruine totale de mon ennemi. Les fondemens de son Empire, qui n'est que trop opposé au mien, ne sont encore qu'ébranlés ; c'est à vous de les saper conjointement avec les autres Calotins vos illustres Confreres.

Faites donc ensorte qu'il n'en reste bientôt aucun vestige, gardez-vous de rallentir votre zéle, aidez le fils du Temps à pousser ses conquêtes, frayez-lui le chemin du désert, où ma Rivale étoilée se refugie ; séduisez

§ *Voyez ce calcul à la fin de la Lettre.*

ruinez la Nation par les prodiges du Molinisme ; prévenez, flattez, aveuglez les Rois de la Terre, saisissez-vous de leur autorité, armez-vous de leur foudre, portez la guerre, la terreur & la désolation jusques dans le sein de mes plus redoutables ennemis ; immolez des victimes pures à mon image ; chargez de fers & d'ignominie ceux qui oseront vous démasquer ; faites leur sentir vivement combien il en coute à vous outrager. Ainsi le fils de la Terre triomphera, & mes éclats de rire vous combleront de gloire.

Les ordres instructifs que je vous ai prescrits, je les prescris pareillement au Clergé de France que je viens d'assembler ; En conséquence, je lui adresse copie de la présente par la voie de mon Cousin *le Cardinal de Fleury* ; je charge ce Ministre de mes volontés, par ma Lettre de cachet de cette nuit, de la lui remettre, & de lui en faire préalablement la lecture à haute & imposante voix : Je lui mande qu'ayant soumis si apostoliquement la double couronne de son Maître à la triple où vous aspirés, il ait à se transporter en esprit où vous êtes, & à tenir la main à l'exécution de mes ordres par-tout où il s'agira de mon service. Je lui mande aussi de vous communiquer ses ténébres, de prévenir en toutes choses la chûte du Molinisme, & de vous prêter tout le secours

dont

dont vous pourriez avoir besoin. Et comme il mene les rênes de l'État qui lui sont confiés avec tout le succès que je pouvois en attendre, je lui enjoint expressément de ne laisser que son ombre corporelle à la Cour de son Prince, attendu qu'elle y suffit pour lui fasciner les yeux par ses prestiges, en blanchissant magiquement le noir & noircissant le blanc.

L'expérience qu'il s'est acquise dans la magie Molinienne, & dans l'art d'enfanter des fantômes qui le rendent & nécessaire & redoutable, m'a déterminé au choix que je fais de lui préférablement au *Président Tencin*. Le génie Simoniaque & patelin de ce Cardinal pourroit vous ébranler, ensuite vous séduire, & vous dérober enfin vos suffrages qui l'éleveroient à la Thiare.

J'avois encore à vous offrir un Sujet excellent; ses lumieres sont des plus ténébreuses; il va de pair avec l'aveuglement; c'est mon amé & féal Chancelier *le Sieur d'Aguesseau*, qui s'est rendu illustre par ses deux voyages nocturnes; il pourroit certainement vous servir de guide dans les ténébres où vous marchés; mais le masque hypocrite avec lequel il s'est joué du feu Roi son Maître & de ma Rivale, me feroit craindre toute felonie de sa part, lorsqu'il s'agiroit de ses propres intérêts. Toutesfois il m'a donné des preuves si éclatantes de la sincérité de ses hommages,

que

que je vous laisse la liberté de recourir à lui, quand vous croirez que ses services vous seront utiles & agréables.

Le dessein que j'ai de vous immortaliser m'a fait jetter les yeux sur mon Historiographe *le Sieur Languet* (dit à la Coque, & ce pour le distinguer de son Frere le Comédien de S. Sulpice.) Ma Lettre de cachet que je viens de lui faire expédier l'instruira de ses devoirs : Je lui ordonne de recueillir avec soin les divers Mémoires de vos gestes, d'en faire un corps d'histoire, de l'inserer dans mes archives, afin que la postérité connoisse combien l'Unigenitus m'a produit de Héros Apostoliques. Ses ténébreux talens & les édifiantes obscurités de son chef-d'œuvre historique méritent l'honneur que je lui fais ; au reste, assurez-vous que votre histoire ne peut être mieux célébrée que par une plume aussi Calotine que la sienne. Sur ce, MES COUSINS, je prie l'esprit Babylonien qu'il vous tienne tous en sa constante & digne garde. Donné en mon Palais Aërien la nuit des yeux écaillés, mois de la chute des Étoiles, & l'an de l'Éclipse solaire & lunaire.

L'APOCALIPSE dit, CHAP. 13. *x.* 18. *que le nombre de la Bête est le nombre d'un Homme, c'est-à-dire le nombre du nom d'un homme, & que ce nombre est de 666.*

GRÉGOIRE VII. ou HILDEBRAND étant le premier Ayeul de la Bête, pour trouver ce nombre de 666, il faut compter les quantiémes du nom des Papes jusques & compris Clément XI. Ces quantiémes additionnés donneront pour total le nombre de 565, auquel ajoutant celui de l'Unigenitus qui monte à 101, on aura 666; de sorte qu'il résulte de cette découverte, conforme au sens de l'Apocalypse, que le titre d'Antechrist ou de la Bête tombe précisément sur l'Unigenitus, sans qu'aucun Pape, dont le caractere est toujours respectable, puisse mériter ce titre, ainsi que le veulent les prétendus Reformés, qui tiennent que le Pape est l'Antechrist.

Par le Temps, pere de l'Unigenitus, est entendu Clément XI; par les deux Temps, successeurs de ce Temps, sont entendus les deux Papes qui lui ont succedé; & faute de Temps, c'est-à-dire faute de Pape, l'Unigenitus, consideré pour ce qu'il est Fils spirituel de Clément XI, sera lui-même ce demi-Temps, c'est-à-dire ce demi-Pape

Pape qui mettra le comble à la mesure de l'iniquité.

Il est dit que l'Antechrist régnera pendant ce Temps, deux Temps & un demi-Temps. Un Temps c'est un Pontificat, deux Temps deux Pontificats, un demi-Temps l'interrègne, ou un demi-Pontificat, pendant lequel interrègne l'on procédera à l'élection d'un Pape. Après tous ces Temps & ce demi-Temps, le souffle de Dieu détruira la Bête, ainsi que S. Paul nous le dit dans sa seconde *Ep. chap. 19. aux Thess.*

CALCUL.

Grégoire	7.	15.	99.
Victor			13.
Urbain	2.	8.	35.
Pascal			2.
Calixte	3.	3.	5.
Honoré	2.	4.	9.
Innocent	2.	12.	77.
Celestin	2.	5.	14.
Luce	2.	3.	5.
Eugene	3.	4.	7.
Anastase			4.
Adrien	4.	6.	15.
Alexandre	3.	8.	33.
Clément	3.	11.	63.
Jean	21.	23.	66.
Nicolas	3.	5.	12.
Martin	4.	5.	9.
Boniface	8.	9.	17.
Benoît	11.	12.	23.
Pie	2.	5.	14.
Paul	2.	5.	14.
Sixte	4.	5.	9.
Jules	2.	3.	5.
Leon	10.	11.	21.
Marcel			2.
			565.
UNIGENITUS.			101.
			666.

REQUESTE

PRÉSENTÉE AUX AVOCATS PAR LES DÉCROTEURS,

Pour demander la réunion des deux Ordres*.

MESSIEURS,

Le Bâtonnier de l'Ordre des Décroteurs & Ramonneurs représente à votre respectable Assemblée, que l'attention continuelle que l'on a de faire nettoyer les rues de la Ville de Paris, sous prétexte de police, leur cause un tort si visible, que, sans une abondance de pluye extraordinaire, ils seroient presque tous morts de faim faute de travail. Les services qu'ils ont rendus, comme vous, dans tous les tems, sont si notables, qu'ils croyoient avoir lieu de s'attendre qu'ils seroient traités avec une distinction proportionnée à leurs talens & à leurs mérites. Cependant les Inspecteurs de Police, par une affectation aussi criante que scrupuleuse, entreprennent d'introduire dans cette Ville une propreté si préjudiciable à tous les Décroteurs, qu'ils ne peuvent différer plus

* 1735.

plus long-tems à vous en porter leurs justes plaintes, & à se joindre à votre querelle pour en obtenir justice. L'union qui doit être entre les deux Ordres, fondée sur la liberté des deux professions, est un titre suffisant pour que leur contestation vous intéresse en quelque sorte, & devienne commune avec la vôtre, & qu'étant liés ensemble par les liens les plus étroits de l'honneur, de la gloire & de l'intérêt, ils obtiennent, en même-tems que vous, la satisfaction qu'ils prétendent leur être dûe ; c'est afin d'obtenir plus promptement cette satisfaction qu'ils demandent, & d'accellerer la vôtre, en donnant une nouvelle force à votre parti par leur adhésion à vos dernieres démarches, qu'ils ont résolu, à votre exemple, de porter incessamment leurs selles & leurs décrotoires chez le Doyen des Inspecteurs de la Police, à moins que, dans une Assemblée générale des deux Ordres, il ne soit décidé que l'on joindra lesdites selles & décrotoires aux Immatricules des Avocats, pour être généreusement brûlées à la face du Public, afin de lui faire connoître par-là la résolution prise de concert de lui refuser le ministère des deux Ordres, jusqu'à ce que l'on ait réparé, par une conduite toute opposée, le tort que l'on a fait à l'honneur de l'un & aux intérêts de l'autre. *Signé*, TROUSSEPET.

AR-

ARREST
DE LA BASOCHE,
En faveur des Avocats du Parlement de Paris. *

Extrait des Registres de la Basoche.

LE GRAND THOMAS, seul du nom, les Marchands Commissionnaires, Savoyards, Chansonniers & autres gens de professions libres, établis sur le Pont-Neuf & lieux adjacens, ont représenté à la Cour, par une Requête communiquée aux gens de la Basoche, que la plus grande partie des Avocats du Parlement de Paris ayant quitté le Palais pour des raisons qu'il n'appartient point aux Suppôts du Pont-Neuf d'approfondir, puisque les Avocats eux-mêmes ne les sçavent pas, il auroit été résolu à la Pétaudiere desdits Avocats, avant une mûre délibération, qu'ils ne rentreroient point dans leurs fonctions, à moins qu'ils n'obtinssent de leurs Supérieurs la satisfaction & la sou-missiom

* 1735.

mission qu'ils prétendent leur être dûe, & en public une réparation d'honneur en bonne forme pour toutes les railleries que l'Ordre a essuyées de sa part depuis leur retraite, & qu'en cas que lesdits Supérieurs, par une déclaration publique, ne reconnussent pas entr'eux & l'Ordre sublime des Avocats, une égalité de rang, de pouvoir & de condition, à laquelle les non-rentrans veulent bien se restraindre pour le bien de la paix, & que le Public, contre toute apparence, quoi qu'injuste estimateur du vrai mérite, s'obstinât à se passer de la supériorité de leurs lumieres, ils s'établiroient de leur autorité sur le Pont-Neuf, pour y exercer telle profession qu'il leur plairoit de choisir.

Surquoi *le Grand Thomas* & ses Adjoints, connoissant dans les Supérieurs & dans le Public des dispositions contraires aux intentions des non-rentrans, ont demandé que, pour prévenir les troubles qui ne manqueroient pas d'arriver, défenses soient faites auxdits Avocats d'entreprendre d'exercer aucune des professions libres susdites sur le Pont-Neuf & lieux adjacens, sans en avoir auparavant obtenu d'eux la permission & le privilege; alléguant que, quoique leur profession soit libre aussi bien que celle des Avocats, & qu'il y ait une espece de confraternité entre toutes les professions libres, ils sont néanmoins

en possession de tous les tems d'examiner, de recevoir & de refuser, quand il leur plaît, tous ceux qui aspirent à un établissement sur le Pont-Neuf, de quelque qualité & condition qu'ils puissent être ; Requerant à cet effet qu'ils soient conservés dans la jouissance du droit, qu'ils ont toujours exercé, d'exclure du Pont-Neuf tous ceux dont la réputation n'est pas à couvert de la censure publique.

Ouis sur ce lesdits Gens de la Basoche en leurs conclusions : La matiere mise en délibération, La Cour a débouté *le Grand Thomas* & ses Adjoints de leurs demandes & prétentions ; Permis aux Avocats non-rentrans de s'établir sur le Pont Neuf & lieux adjacens, d'y exercer telle profession des susnommés qu'il leur plaira de choisir, sans être obligés d'en obtenir la permission desdits *Grand Thomas* & Adjoints, aux droits desquels elle déroge à l'égard des non-rentrans seulement. Permis en outre d'y exercer telle autre profession libre qu'ils jugeront à propos, à l'exception néanmoins de celle de Marchand, pour laquelle il est nécessaire d'avoir une certaine connoissance de la valeur des choses & de la probité jusqu'à un certain degré, suivant nos Réglemens & Ordonnances, de laquelle les non-rentrans seront obligés de faire preuve pardevant le *Grand Thomas* & ses Adjoints.

En

En outre, touchée de l'indigence de la plus grande partie des non-rentrans & de la misere qui menace leurs femmes & leurs pauvres enfans, auxquels le pain quotidien est plus nécessaire qu'un point d'honneur bien ou mal entendu, leur accorde le privilege exclusif de travailler dans toute l'étendue de la Jurisdiction de la Basoche à la destruction des Chenilles, soit par consultation, main-d'œuvre, ou autrement. Enjoint en même-tems aux Policiers des Halles d'établir par forme de contribution un droit sur les Sallades à venir, lequel sera employé à la subsistance des non-Rentrans & de leurs familles, suivant l'état qui en sera présenté à la Cour dans huitaine. Fait en conscience à la Basoche, le 20 Juillet 1735. *Signé*, LA BUVETTE.

ORDONNANCE

DES RÉGENS DE LA CALOTTE,

En faveur des CHARTREUX *refugiés en Hollande.* *

DE par le Dieu porte Marotte,
Nous les Régens de la Calotte,
A ceux qui ces Lettres verront,
SALUT. Ayant sçu qu'une bande
De Moines à bonne prébende,
Se donnant l'un l'autre la main,
Avoient volé comme un essein
Chez les Sectateurs de Calvin,
Parce que, refusant de croire
En la pancarte peremptoire
De *Clément* le Capitolin,
On vouloit leur ôter le vin,
Et les mettre dans une cage,
Pour qu'ils changeassent de rama
Et reçussent l'Édit Romain,
Comme étant de divine main;
Si bien que la défroquée bande,
Étant arrivée en Hollande,
Bravoit fort l'Unigenitus,
Et le traitoit comme d'abus;
Plus, que par une sainte yvresse

Elle

* 1735.

Elle auroit fait mettre sous presse,
Publier par les Gazetiers,
Et vendre dans tous les quartiers
Une Apologie à la mode,
Dont s'extrait cette période :
» Et David disoit en son cœur,
» Il m'écherra quelque malheur
» Et Saül m'ôtera la vie ;
» Certes il me prend bonne envie
» D'aller dans les pays lointains ;
» Allons trouver les Philistins.
Ainsi la fuyarde Assemblée
Par-là se comparant d'emblée
Au Prophête déclamateur
Qui ne le disoit qu'en son cœur,
Et méprisant avec emphase
(De sa tranquillité la base)
Ceux qui par leur protection
Sentent sa tribulation ;
Nousdits Régens, sans grande peine,
Trouvons que c'est chose certaine
Que ces Enthousiastes nouveaux
Ont assurément leurs cerveaux
Éventés, & pleins de Marotte,
Et qu'il leur faut une calotte.
A CES CAUSES, leur faisons don
De forte calotte de plomb,
Où seront en relief nos armes ;
Et, pour lui donner plus de charmes,
Y seront mis des Oreillons,
Girouettes, rats, & papillons,
Item sonnettes des plus fines

Pour carillonner à Matines.
De plus, il leur sera permis,
Comme à nos Sujets & Amis,
D'aller dans nos Terres Australes,
Vulgo dit Méridionales,
Découvertes avec honneur
Par le fameux *Jacque Sadeur.*

FIN de la cinquiéme Partie.